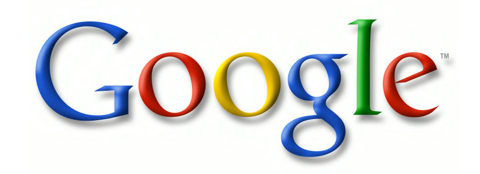


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

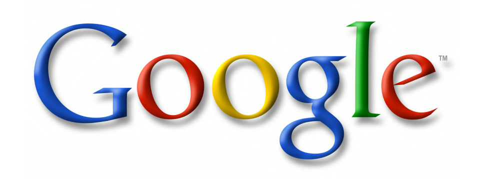
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

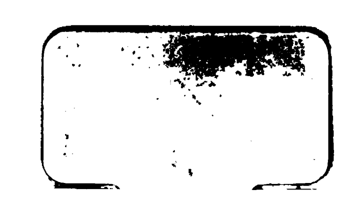
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BOSTON
MEDICAL LIBRARY
8 THE FENWAY





LE PROFESSEUR TILLAUX

N° 5. 15 Février 1905.

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

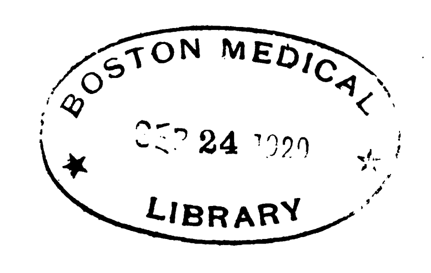
INTERNES ET ANCIENS INTERNES

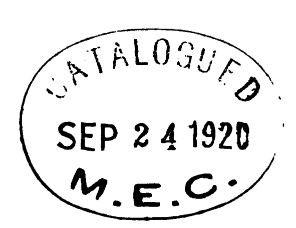
EN MÉDECINE

Des Hôpitaux & Hospices civils de Paris

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

1905





L'Association, fondée en 1883, a été reconnue comme établissement d'utilité publique le 15 avril 1893.

N° 5. 15 Février 1905.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES
INTERNES ET ANCIENS INTERNES
EN MÉDECINE
DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

Séance du 28 octobre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR JOFFROY.

Présents : MM. PIERRE MARIE, GUILLAIN, PINEL-MAISONNEUVE, CHARTIER, VILLARET, ARMAND-DELILLE, DELHERM, DURAND-FARDEL, THIBIERGE, LUBET-BARBON, CROUZON.

Excusés : MM. GUYON, MONPROFIT.

M. ANDRÉ MESUREUR, chef de cabinet du Directeur général de l'Assistance publique ; M. FAISANS, membre du Conseil de surveillance; Me GATINEAU, avocat-conseil de l'Association invités spécialement, assistent à la séance.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Allocution de M. le Président. — M. le professeur JOFFROY remercie le Comité de l'avoir choisi comme président, il se prodose de prendre comme exemple le président sortant, M. le professeur GUYON, qui a montré un si grand dévouement à l'Association.

Adhésions nouvelles. — M. LANCRY, M. COURTELLEMONT, présentés par M. GUILLAIN ;

MM. RABINOWICHT, CHIRIÉ, présentés par M. VILLARET.

Décès de M. Tillaux. — M. le Président fait part au Comité du décès de M. TILLAUX, ancien président de l'Association, et se

fait l'interprète des regrets qu'en éprouve tout le corps de l'Internat. M. Thibierge, vice-président, a représenté l'Association aux obsèques.

Don de M. Sevestre. — M. Sevestre fait don à la Bibliothèque future de l'Internat d'un certain nombre de livres et de mémoires. Des remerciements sont votés à M. Sevestre.

M. le Président fait remarquer, dès à présent, l'utilité d'une commission d'acceptation, qui se réserve de disposer des livres déjà existant en double ou en triple exemplaire.

Bibliothèque de l'Internat. — M. André Mesureur, chef de cabinet du Directeur général de l'Assistance publique, expose l'état de la question de la bibliothèque de l'Internat et apporte un programme à suivre pour la création de cette bibliothèque.

1° *Il ne faut pas supprimer les bibliothèques des salles de garde.* M. André Mesureur, agissant dans cet esprit, a pu obtenir le remploi du crédit de 10.000 francs, voté cette année pour les salles de garde. (M. le Président se fait l'interprète du Comité en approuvant parfaitement cette idée.)

2° Il est nécessaire, pour constituer les premiers fonds de cette bibliothèque, *que les bibliothèques des salles de garde veuillent bien verser les livres qui ne sont pas d'usage courant ou ceux qui n'ont qu'un intérêt historique.* M. André Mesureur cite, du reste, l'exemple de la bibliothèque de Beaujon, qui a précisément déjà versé une certaine quantité de livres.

3° Il serait désirable que les professeurs, les auteurs enrichissent cette bibliothèque de leurs dons.

4° Cette bibliothèque serait entretenue (quant au matériel) par une subvention du Conseil municipal.

5° Elle serait aménagée à l'Administration centrale, au cinquième étage, dans une grande salle et deux petites salles situées près du grand escalier.

L'aménagement en serait facile : l'éclairage existe, on pourrait y loger 10.000 volumes.

6° La question du personnel est la plus difficile à résoudre : la création d'un nouvel emploi ne serait probablement pas accordée par le Conseil municipal.

M. André Mesureur pense que le service fonctionnant actuellement pour les archives et la bibliothèque de l'A. P. pourrait s'adjoindre la bibliothèque de l'Internat.

Une commission émanée du Comité de l'Association surveillerait l'achat et les entrées des livres.

Un employé subalterne, garçon de bureau, assurerait le service d'ouverture du soir, et l'Association pourrait assurer une contribution qui serait l'indemnité allouée au garçon de bureau.

Un dernier point à discuter serait le coût des travaux d'aménagement, qui s'éléveraient à 3 ou 4.000 francs. M. André Mesureur ne sait si on pourrait compter sur le Conseil de surveillance ou sur le Conseil municipal pour allouer cette somme.

M. Faisans évalue à 2.000 francs la subvention annuelle demandée à l'Association et à 4.000 francs la mise de fonds nécessaire aux travaux d'aménagement. M. Faisans propose de faire la moitié de la mise de fonds première, soit 2.000 francs, et de ne pas faire de subvention annuelle.

M. Thibierge montre la nécessité pour l'Association de répondre au désir des jeunes, qui ne veulent pas que l'Association reste seulement une société de secours, et qui demandent que l'on fasse quelque chose d'utile pour l'Internat en dehors des œuvres d'assistance et de mutualité. Il croit que, pour assurer le succès de cette bibliothèque et pour en faire l'œuvre de l'Association, il faut que l'Association accorde une subvention annuelle.

M. Pinel-Maisonneuve fait observer que l'Office de l'Internat coûte 1.000 francs par an ; il montre que, si l'on pouvait installer l'Office dans cette bibliothèque, on pourrait volontiers accorder une subvention annuelle à la bibliothèque.

M. André Mesureur donne l'assurance que l'Office de l'Internat pourra être installé dans la bibliothèque. M. Mesureur accepte volontiers que l'Association fasse la mise de fonds première et demandera à M. Henri Rousselle la subvention annuelle.

M. le Président demande si l'on ne pourrait pas accorder une subvention un peu élevée la première année et une subvention minime les années suivantes. Il demande que l'Office de l'Internat, installé à la bibliothèque, prenne le titre de *Bureau de renseignements*.

MM. Thibierge et Faisans défendent chacun leur proposition, M. Armand-Delille appuie la proposition de M. Thibierge.

Répondant à une demande de M. Faisans, M. Thibierge montre que les statuts nous autorisent à accorder une subvention à la bibliothèque.

Au moment de mettre aux voix les deux propositions, un accord se fait, et le Comité prie M. André Mesureur de continuer les

démarches et négociations au mieux des intérêts de l'Association.

Des remerciements sont adressés à M. Mesureur.

Questions secondaires concernant la bibliothèque. — M. Mesureur, sur la demande de M. Thibierge, déclare que le versement des volumes appartenant à l'Association peut être fait dès maintenant avenue Victoria.

M. Joffroy propose de demander à M. le Doyen un exemplaire des thèses. On nomme une délégation, composée de MM. Joffroy, Thibierge, P. Marie, Guillain qui ira faire cette demande à M. Debove.

M. A. Mesureur dit que l'on pourrait demander un service d'échanges internationaux à M. le Recteur par l'intermédiaire du Conseil municipal.

M. Chartier émet le vœu que le crédit de 10.000 francs, crédit des salles de garde, reste intangible.

Le Comité se rallie à ce vœu, mais fait observer que cette question appartient au Conseil municipal.

Question de l'usurpation du titre d'interne. — Deux plaintes parviennent au Comité et ont trait à l'usurpation du titre d'interne faite par M. le docteur X... et par le docteur Y...

M. Gatineau, avocat-conseil, montre qu'un syndicat pourrait agir, mais que l'Association n'a pas qualité pour cela. Un groupe d'anciens internes pourrait porter plainte.

M. Thibierge montre les difficultés de prouver l'usurpation et la nécessité pour une poursuite de l'usurpation *habituelle* prouvée sur une ordonnance, certificat, etc.

M. Guillain demande si on ne pourrait insérer dans un journal une note disant en substance : « M. X... n'est pas ancien interne des hôpitaux de Paris. »

M. Faisans propose l'insertion dans un journal d'un extrait de l'Annuaire, sans indication du nom de l'usurpateur. Ce serait la publication de la liste des anciens internes exerçant dans la ville de X... L'usurpateur serait révélé par élimination.

Conclusion : L'Association n'a pas qualité pour poursuivre, mais elle peut lutter contre l'usurpation par des moyens indirects tels que poursuite intentée par un groupe d'anciens Internes, ou la publicité des journaux.

La question sera mise au point par Me Gatineau et la Commission du *Bulletin*.

Secours. — Le Comité vote les secours suivants :

1.000	francs	à	une veuve d'ancien	interne.
1.200	—	à	—	—
200	—	à	—	—

La séance est levée à 11 heures.

Séance extraordinaire du 26 novembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR JOFFROY.

Présents : MM. PIERRE MARIE, PINEL-MIASONNEUVE, GUILLAIN, VILLARET, DURAND-FARDEL, CHAILLOUS, CROUZON, THIBIERGE, ARMAND-DELILLE.

Excusés : MM. GUYON, LUBET-BARBON.

La séance est ouverte à 6 heures et demie du soir : cette séance extraordinaire a été motivée par deux événements imprévus :

1° Legs de M. Tillaux;

2° Liquidation judiciaire de M. d'Escrivan, banquier recouvreur de l'Association.

Legs Tillaux. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Seine l'informant du legs fait par M. Tillaux à l'Association et consistant en une somme de 2.000 francs, exempte de tous droits. M. THIBIERGE communique une lettre de Me Baudrier, notaire, conçue dans le même sens.

Le Comité déclare accepter le legs de la somme de 2.000 francs, fait à l'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris par M. Paul-Jules Tillaux, par testament et codicille olographes en date du 23 juillet et 14 septembre 1904, déposés en l'étude de Me Baudrier, notaire à Paris. Le Comité décide d'affecter ce legs au fonds de réserve. Le Comité délègue à M. le docteur Pinel-Maisonneuve tous pouvoirs à l'effet d'intervenir dans tous actes notariés pour réitérer cette acceptation, faire toutes démarches, accepter la délivrance du legs et en donner bonne et valable quittance.

Liquidation judiciaire d'Escrivan. — M. d'Escrivan, banquier, chargé des recouvrements de l'Association, est en liquidation judiciaire. 702 cotisations ont dû être recouvrées par ses soins : elles représentent une somme de 5.400 francs, dont le trésorier est chargé de poursuivre le remboursement partiel, après entente avec Me Gatineau, par des négociations avec le liquidateur judiciaire.

Le trésorier demande au Comité de bien vouloir l'autoriser à faire dorénavant les recouvrements au Comptoir d'Escompte.

Adhésions. — MM. Lhermite, interne en exercice (présenté par M. Guillain) ; Defoix (Pierre), 1868, à Chavas (République Argentine).

Secours. — 100 francs pour une veuve d'ancien interne (son mari ne faisait pas partie de l'Association); il s'agit du reste d'un renouvellement de secours, et le Comité exprime le regret d'être obligé d'en réduire le chiffre, en raison des pertes pécuniaires que vient de faire l'Association.

La séance est levée à 7 heures.

Séance du 30 janvier 1905.

Présidence de M. le Professeur Joffroy.

Présents : MM. Durand-Fardel, Pierre Marie, Pinel-Maisonneuve, Thibierge, Guillain, Villaret, Chartier, Delherm, Lubet-Barbon, Crouzon.

M. André Mesureur, chef de cabinet du Directeur général de l'Assistance publique, et Me Gatineau, avocat conseil de l'Association, invités spécialement, assistent à la séance.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Legs Dubaquié. — M. Pinel-Maisonneuve, trésorier, fait part à l'Association du legs de notre ancien collègue Dubaquié dont la somme, encore imprécise, varie entre 9.000 et 10.000 francs. Le

Comité déclare accepter le legs fait à l'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris par M. Pierre-Auguste Dubaquié par testament et codicille olographes en date du 13 mai 1904, déposés en l'étude de Me Labbé, notaire à Bazas. Le Comité décide d'affecter ce legs au fonds de réserve. Le Comité délègue à M. le docteur Pinel-Maisonneuve tous pouvoirs à l'effet d'intervenir dans tous actes notariés pour réitérer cette acceptation, faire toutes démarches, accepter la délivrance du legs et en donner bonne et valable quittance.

Secours. — Le Comité accorde un secours de :

1.200 francs à une veuve d'ancien Interne membre de l'Association ;

100 francs à une veuve d'ancien Interne non membre de l'Association.

Médaille du Centenaire. — Le Comité décide de faire frapper 10 médailles en argent et 20 médailles en bronze argenté qui seront en réserve à la disposition du Comité.

Assemblée générale. — La date de l'assemblée générale est fixée au samedi 6 mai, 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau). Conformément au règlement, les collègues désireux de poser leur candidature aux fonctions de membre de Comité sont priés d'en aviser le secrétaire avant le 1er mars, s'ils désirent que leur candidature soit mentionnée sur les lettres de convocation à l'assemblée générale.

Questions diverses. — Le Comité charge son président de suivre un incident concernant des Internes de l'hôpital Saint-Louis.

M. le Président rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de M. le Doyen dans le but d'obtenir un exemplaire des thèses de la Faculté, pour la bibliothèque de l'Internat. M. le Doyen a regretté de ne pouvoir donner suite à cette demande; tous les exemplaires des thèses ayant actuellement leur destination, mais il espère pouvoir y répondre favorablement si le nombre des exemplaires remis à la Faculté est augmenté.

Bibliothèque de l'Internat. — M. André Mesureur fait connaître que le Conseil municipal n'a point accordé de subvention pour créer la Bibliothèque centrale de l'Internat.

Il demande que l'Association fasse le premier effort et accorde une somme de 2.000 francs pour les premiers travaux d'aménagement et de catalogue. Il expose les règles générales qui présideront à l'organisation de la bibliothèque.

Actuellement, les locaux permettent de disposer de 500 mètres de rayon pouvant loger 10.000 volumes. Le catalogue sera établi par *matières*, par *séries méthodiques* et par *noms d'auteurs*.

Chaque volume entrant sera porté sur un registre d'entrée inventaire.

On cherchera autant que possible à garder à chaque legs son autonomie de façon à rendre hommage à la libéralité des donateurs.

La question de personnel ne demande pas à être résolue dès maintenant. Quant au contrôle de l'Association sur la bibliothèque, il pourra être exercé par le Comité lui-même et plus spécialement par son bureau.

Les livres en double pourraient, comme le fait observer M. Chartier, être versés aux bibliothèques des salles de garde.

Les heures d'ouverture seront fixées plus tard, mais déjà, en principe, le Comité demande qu'il soit établi une séance de lecture l'après-midi et une le soir. Il est admis aussi que si aucun lecteur ne s'était présenté à 9 heures et demie du soir, la bibliothèque pourrait être fermée à cette heure.

M. le Président remercie M. André Mesureur de cette communication.

Le Comité vote une subvention de 2.000 francs à la bibliothèque centrale de l'Internat.

M. Crouzon, secrétaire, est délégué par le Comité pour suivre les travaux d'organisation.

Affaire Ferron. — M. le Président donne lecture d'une lettre de notre ancien collègue Ferron dont l'affaire (exposée d'ailleurs dans le 1er numéro du *Bulletin*) revient en appel. Nous rappellerons que notre collègue Ferron avait obtenu gain de cause en première instance et que l'Association lui avait accordé son appui moral et pécuniaire.

Après un exposé de l'affaire par Me Gatineau, le Comité accorde son appui moral à notre collègue Ferron, et vote une subvention de 500 francs destinée à lui venir en aide pour son procès.

Usurpation du titre d'Interne. — Me Gatineau donne lecture du rapport dont il a été chargé par la Commission du *Bulletin*.

Ce rapport met au point la question et pourra être utile à consulter pour tous les collègues que cette question intéresse.

Il en sera envoyé une copie aux anciens Internes et Internes qui auront besoin d'être fixés sur les moyens à employer dans une affaire d'usurpation du titre d'Interne et qui en feront la demande au secrétaire.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Répartition au 1er janvier 1905 et répartition future pour les années 1905-1906, 1906-1907 et 1907-1908 des internes en exercice dans les services de médecine, chirurgie, accouchements, etc., des hôpitaux de Paris.

La publication des tableaux ci-contre, qui jusqu'à ce jour étaient restés affichés à l'Office de l'Internat (Société de chirurgie, 12, rue de Seine), a été décidée par le Comité de l'Association sur la proposition de M. le professeur Guyon.

Nous remercions MM. les Chefs de service d'avoir bien voulu collaborer à l'établissement de cette liste et nous les prions de bien vouloir nous aider à en combler les lacunes et à en rectifier les inexactitudes.

HOPITAUX	CHEFS DE SERVICE	1904-1905
Andral	Docteur Mathieu	Dobrovitch, Moutier
Aubervilliers	Docteur Méry	Germain, Denécheau
Bastion 29	Professeur Chantemesse	Boidin
Beaujon	Professeur Debove	Regnard
»	Docteur Troisier	Gougerot
»	Docteur Lacombe	Fiessinger
»	Docteur Robin	Viteman
»	Docteur Michaux	Rigollot-Simonnot, Perreaux
»	Docteur Bazy	Alquier, Foisy
»	Docteur Tuffier	Barbier, Bloch (Maurice)
Berck	Docteur Ménard	Siegel, Claeys, François
Bicêtre	Docteur Pierre Marie	Faure-Beaulieu
»	Docteur Bourneville	Mlle Burgaud, Durand (Léon)
»	Docteur Feré	Carlotti
»	Docteur Seglas	Barbé
»	Docteur Chaslin	Bord
»	Docteur Legueu	Morel, Jeannel
Boucicaut	Docteur Letulle	Halbron
»	Docteur Chaput	Eschbach, Siegel
»	Docteur Doleris	Chartier
Bretonneau	Docteur Sevestre	Saillant
»	Docteur Josias	Delille
»	Docteur Félizet	Favreul, Caron. Daversin
Broca	Docteur Thibierge	Ribot
»	Docteur Brocq	Jules Boisseau
»	Professeur Pozzi	Oppert, Papin, Bouhier
Bichat	Docteur Martin-Roux	Deglos
»	Docteur Talamon	Horteloup
»	Docteur Picqué	Morlet, Liné

1905-1906	1906-1907	1907-1908
Norero, Baldenweck	Places libres	Places libres
»	»	»
Déhérain	Mougeot	»
Trémolières, Chiray » Rigollot-Simonnot Claret Perreaux Masson, Sénéchal Bréchot, Lavenant	» » » » » David Sauvé, Jardy	» » » Ch. David » » Cottard, Villandre
»	»	»
Roussy » » » » Maugeais, Chirié	Moutier » » » » Sourdille, Berthaux	Ameuille » » » » Favreul
Verliac Cottard »	Landowski » »	» » »
Lafosse » *Libre*	Deshayes » »	» » »
» Bloch (Louis) »	Amblard *Libre*, mais ne veut pas prendre d'engag. »	» Libre, mais ne veut pas prendre d'eng. »
Bornait-Legueule Delile »	» » Labarrière	» » »

HOPITAUX	CHEFS DE SERVICE	1904-1905
Broussais	Docteur Gilbert	Chiray
»	Docteur Octtinger	Agasse-Lafont
»	Docteur Potherat	Gruget, Billaudet
La Charité	Professeur Roger	Hébert
»	Docteur Labadie-Lagrave	Berthier
»	Docteur Morel-Lavallée	David
»	Docteur Oulmont	Baudouin
»	Docteur Moutard Martin	Rendu
»	Docteur Toupet	Lebret
»	Professeur Reclus	....
»	Docteur Maygrier	Baldenweck
»	Docteur Campenon	Vielliard, Picquart
Cochin	Docteur Chauffard	Loederich
»	Docteur Widal	Rostaine, Darré
»	Docteur Quenu	Chevassu, Rottenstein, Lesourd
»	Docteur Schwartz	Rollin, Ferry
»	Docteur Richelot	Ricou, Huss
Cochin (annexe)	Docteur Renault	Renaudin
»	Docteur Queyrat	Denvaucher
»	Docteur Humbert	Berthaux
Debrousse	Docteur Triboulet	Gougerot, Claret
Enfants Assistés	Professeur Hutinel	Paisseau, Calvé
»	Docteur Jalaguier	Martin, Algret
Enfants malades	Professeur Grancher	Genevrier
»	Docteur Moizard	Gaudeau
»	Docteur Marfan	Le Play
»	Docteur Comby	Matry
»	Docteur Variot	Duval
»	Docteur Richardière	Maillard
»	Professeur Kirmisson	Tillaye, Poupardin, Mocquot
»	Docteur Broca	Jardry, Herbein

1905-1906	1906-1907	1907-1908
Villaret	Ribot	Baudouin
Malloizel	»	»
Esbach	»	»
Chiray (1er trim.), Trémollières (2e trim.)	Bloch Louis	Demanche
»	»	»
Désire conserver ses places à des Internes de première année	Désire conserver ses places à des internes de premières année	Désire conserver ses places à des Internes de première année
»	»	»
»	»	»
Demanche	Le François	»
Lardennois, Rottenstein et le premier de la promotion	Cottard, Dreyfus (et le premier de la promotion)	Gimbellot, Latouche (et le premier de la promotion)
»	»	»
»	»	»
Rivet	Rendu	Fiessinger
Faure Beaulieu, Ramond	Philibert	»
Sauvé, Autefage, Muret	Mathieu, Rouhier, Cauchoix	Merry
Siegel, Cauchoix	Rousseau, Poupardin	Filhoulaud, X.
»	»	»
Libre	*Libre*	»
»	»	»
»	»	»
Brelet, Darré	Rivet, Texier (Léon)	M. Ferrand, J. Lemaire
Morisetti, Calvé	Pillet, Trouvé	Desmoulins, Küss
»	»	»
Hébert	Moncany	Huchet
H. Lemaire	Leenhardt, Beaudouin	Ed. Oppert
Chartier	Brissy, Manchern	»
Esbach	Labarrière	»
Mlle Maugeret	Lemaire	Kauffmann
»	Martel de Janville	»
Huchet	Billaudet	»
Mougeot	Huchet	»

HOPITAUX	CHEFS DE SERVICE	1904-1905
Hérold	Docteur Barbier	Sénéchal
»	Docteur Lesage	Flourens
»	Docteur Arrou	Francoz-de-Fourmestraux, Cottard Eug.
Hôtel-Dieu	Professeur Dieulafoy	Gaultier
»	Docteur Petit	Lafosse
»	Docteur Ballet	Dreyfus-Rose
»	Docteur Muselier	Amblard
»	Professeur Brissand	Bauer, Rathery
»	Docteur Faisans	Broc
»	Professeur Le Dentu	R. Français, Therry, Simon, Latouche
»	Professeur De Lapersonne	Cerise, Renaudin, Maugeais
»	Professeur Lucas-Championnière	Villandre, Filhoulaud
Hôtel-Dieu (annexe)	Docteur Champetier de Ribes	Lacasse
Ivry	Docteur Souques	De Martel, Vincent Clovis
»	Docteur J.-L. Faure	Guimbellot, Le Moine
Laennec	Professeur Landouzy	Vitry
»	Docteur Merklen	P. Tessier
»	Docteur Barié	Brissy
»	Docteur Bourcy	Leenhardt
»	Docteur Delbet	Cauchois
Larochefoucault	Docteur Dupré	Nathan (Marcel)
Lariboisière	Docteur Landrieux	P. Blondin
»	Docteur Galliard	Lebar
»	Docteur Legendre	Philibert (André)
»	Docteur Tapret	Juy
»	Docteur Sébileau	Wicart
»	Docteur Brault	Kuss
»	Docteur Morax	Blanluet, Desmoulins
»	Docteur Peyrot	Sourdille, David
»	Docteur Reynier	Lutaud, Clément (Pierre), Duclaux
»	Docteur Poirier	Okinczy, Capette, Guillaume
»	Docteur Hartmann	Da Silva, Lavenant, Lecène (Méd. d'or)
»	Docteur Bonnaire	Devraigne

1905-1906	1906-1907	1907-1908
1er sem., vacant; 2e sem., Herqeint	Clément	»
»	»	»
Le Play	Marcel Nathan	»
Perreaux	»	»
Taguet	G. Maillard	André Barbé
»	»	»
Bourguignon	Tanon	»
Gaudeau	Claret	»
»	»	»
Cantonnet, Blanluet, Léon Durand	Cerise, Léon Durand	»
»	Chirié	»
Favreul	Daversin	»
»	»	»
Merry	Renaudin	Coutelas
Thaon (Charles), Halbron (Paul)	Renault, Israël	»
Guillaume Louis	»	»
Billaudet	»	»
Labarrière	»	»
Magitot, Lutaud, Dézarneaux	Rigollot, Picquot, Mangeais	»
Jules Lemaire	Liné	»
»	»	»
Viellard	»	»
Clément	Esbach	»
Genevrier	Deglos	Poisot
David	»	»
»	»	»
Ameuille	Broc	»
Cerise, Carlotti	Blanluet	»
Caldaguès, Perreaux	»	»
»	»	»
Bailleul, de Lacombe, Cottard	Riot, Dézarneaux, Magitot	»
Okinczy, Ricou	Siegel, Morel	»
»	»	»

HOPITAUX	CHEFS DE SERVICE	1904-1905
Maison Dubois	Docteur Bouilloché	H. Français
»	Docteur Courtois-Suffit	Beaufumé
»	Docteur Demoulin	Fouquet
»	Docteur Albarran	Cottard, Picot, Landowski
Maternité	Docteur Charrin	G. Vitry
»	Docteur Porak	Mlle Mouroux, Moneany
des Ménages	Docteur Wurtz	Ameuille
Necker	Docteur Huchard	Mougeot
»	Docteur Cuffer	Sebilleau
»	Docteur Barth	Taguet
»	Docteur Hirtz	Lemaire Henri
»	Professeur Guyon	Pillet, Trouvé, Pappa
»	Professeur Berger	Mercade-de-Lacombe, Dreyfus P.
»	Docteur Routier	Camus, J. Ertzbischoff
La Pitié	Docteur Claisse	Auburtin
»	Docteur Lion	Israëls de Joug
»	Docteur Babinski	Trémolières
»	Docteur Darier	Galliard
»	Docteur Renon	Verliac
»	Docteur Dalché	Beaujard
»	Professeur Terrier	Lardenois, Bréchot, Mathieu
»	Docteur Walther	Klein, Morisetti, Jacquemin
»	Docteur Lepage	Chirié
Saint-Louis	Professeur Gaucher	Louste, Touchard
»	Docteur Hallopeau	Norero, Tessière
»	Docteur Ducastel	Bourguignon, Chéron, Lévy
»	Docteur Danlos	Esmein
»	Docteur Balzer	François-Dainville
»	Docteur Beurmann	Tanon
»	Docteur Guinard	Bouchot, Pécharmant, Diel
»	Docteur Nélaton	Pathault, Bailleuil, Caldaguès
»	Docteur Ricard	Gernez, Petit, Gaudemet
»	Docteur Auvard	Claeys

1905-1906	1906-1907	1907-1908
Simon	»	»
Marcel Ferrand	Gruget	»
»	»	»
Mathieu, Erstbischoff	Claeys, Papin	Maugeais
Renault	»	»
Matry	Chirié	»
Flourens	»	»
Fiessinger	»	»
Amblard	»	»
Oppert	Ameuille	Billaudet
Bouchez	Baldenweck	»
Sourdille	»	»
Martin André, Lesourd, de Fourmestraux	»	»
Liué, M. Barbier	»	»
Dreyfus, P. Rigollot	Benoît, Kauffmann	Cottard
Coutelas	»	»
Marcel Nathan	»	»
André Viteman	Le Bret	»
Brissy	»	»
Tixier Léon	Delille	Moncany
Hautant	»	»
Picot, Desmaret, Papin	»	»
Da Silva, Descomps, Ferry	Baudouin, Naudrot, Perreaux	Ronhier, Matry
Debrovitch	Malloizel	»
»	»	»
»	»	»
»	»	»
»	»	»
»	»	»
Picquet, Claeys, Guillaume Louis	Lafosse, Brésard, Rabinovitch	Rabinovitch, Renaudin (?)
»	»	»
Gaudemet, Klein, Français	Lutaud, Latouche, Matry	Molimard, Renaudin, Trouvé
Ne retient plus d'internes	(Service en reconstruction)	»

HOPITAUX	CHEFS DE SERVICE	1904-1905
Saint-Antoine	Professeur Hayem	Pater, Rivet
»	Docteur Jacquet	Ferrand
»	Docteur Siredey	Mlle Francillon
»	Docteur Lermoyez	Hautant
»	Docteur Thoinot	Brelet
»	Docteur Béclère	Bornait-Legueule
»	Docteur Le Noir	Ambard
»	Docteur Mosny	Malloizel
»	Docteur Vaquez	Digne
»	Docteur Monod	Deshayes, Rousseau, Autefage
»	Docteur Blum	Béal, Tassin, Coutelas
»	Docteur Bard	P. Lequeux
Salpêtrière	Professeur Raymond	(Lhermite, Bourguignon, Claude)
»	Professeur Déjerine	Roussy, Ganckler
»	Docteur Voisin	Norero
»	Docteur Charpentier	Thaon
»	Docteur Deny	Camus (Paul)
»	Docteur Segond	Lemaitre (René), Lemaitre (Jules)
Tenon	Docteur Jeanselme	Tixier (Léon)
»	Docteur Caussade	Brésard
»	Docteur Achard	Ramond
»	Docteur Menetrier	Bloch (Louis)
»	Docteur Parmentier	Bouchez
»	Docteur Launois	Villaret
»	Docteur Klippel	Renault
»	Docteur Florand	Lemaire
»	Docteur Beurnier	Huchet, Rabinovitch
»	Docteur Lejars	J. Guénot, Desmaret, Magitot
»	Docteur Rochard	Vandrat, Denis, Baudoin
»	Docteur Boissard	Le Jemtel
Trousseau	Docteur Netter	Paul Bloch
»	Docteur Guinon	Bosc
»	Docteur Rieffel	

1905-1906	1906-1907	1907-1908
Agasse-Lafont	»	»
»	»	»
Bornait-Legueu e	»	»
Béal	Molimard	Blanluet
Deshayes	Coutelas	»
Louis Krantz	Charles Esmein	»
Paul Camus	André Barbé	»
René Berthaux	»	»
Gailliard	David Charles	»
Morel, Brésard, Guillaume, Le Jemtel, Billaudet	(A la retraite fin 1905)	»
Buyaud, Daversin	»	»
»	».	»
Lévy, Le Bret	Renaud Maurice, Chartier, Oppert	Rendu, Gougerot, Français
Léenhardt, Horteloup	»	»
»	»	»
»	»	»
Barbé	»	»
Desmoulins, Martel de Janville	Caldaguès, Le Jemtel	Deniker, De Fourmestraux
Israëls de Joug	»	»
»	»	»
Ribot	Demanche	»
»	Duval	»
Pathault	Denécheau	»
Lœderich	Claude	»
Maillard	»	»
François	Pater	Caron
Rabinovitch	»	«
Deglos, Wicart, Foisy	Sénéchal	»
Alquier (Paul), Algret (Paul), Camus	Demartel	»
Broc, Filhoulaud	Bresard	Burgaud
Broc (1er sem.), Halbron (2e sem.)	Israëls de Jonq, Poisot	Nattan, Camus
Pater	Germain	»
Naudrot, Villandre, Baldenweck	»	»

INFORMATIONS

Membres fondateurs.

Nous apprenons avec plaisir qu'un certain nombre de collègues viennent de se libérer de leurs cotisations et d'acquérir la qualité de membres fondateurs :

MM. le professeur Joffroy,
Ziembicki (de Lemberg),
Debove,
Berthier (de Roanne),
Alph. Grenet (d'Etampes),
Poupinel,
Prosper Merklen,

MM. Lacour (d'Epinal),
Legueu,
P. H. Papillon,
Laignel-Lavastine,
Troisier,
Klippel.

Nous rappelons aux collègues qu'en vertu de l'article 4 des statuts,

« Pourront se libérer de la cotisation et devenir membres fondateurs les membres qui verseront une somme de 150 francs ; les cotisations déjà payées seront portées en déduction ; mais la somme à déduire ne pourra pas être supérieure au montant de quatre cotisations annuelles (soit 48 francs). »

Les collègues désireux de devenir membres fondateurs peuvent adresser leur cotisation perpétuée à M. le docteur Pinel-Maisonneuve, trésorier, 198, boulevard Saint-Germain, Paris.

Membres donateurs.

Le Comité a décidé de conserver la mémoire de MM. Tillaux et Dubaquié sous la qualité de membres donateurs. La liste des membres donateurs décédés comprend actuellement :

MM. Ferdinand Dreyfus, de Beauvais, Tillaux, Dubaquié.

Médaille du Centenaire.

Les Internes et anciens Internes en médecine qui désirent se procurer la médaille commémorative du Centenaire de l'Internat

gravée à leur nom peuvent s'adresser au Comité de l'Association (en écrivant à l'un des membres du bureau).

Le prix de ces médailles est fixé ainsi qu'il suit :

35 francs modèle argent;

15 francs modèle bronze argenté.

NÉCROLOGIE

Le professeur PAUL TILLAUX,

Ancien Président de l'Association.

Tous les membres de l'Association ont appris, à la fin d'octobre dernier, la mort, après une cruelle maladie, du professeur Tillaux. Les divers journaux médicaux ont, à cette époque, consacré au maître disparu des articles nécrologiques rappelant ses titres à la vénération et à la reconnaissance de nombreuses générations médicales, ses éminentes qualités de professeur, sa haute honorabilité professionnelle, sa science anatomique, ses talents chirurgicaux.

Nous n'avons pas à redire ici la vie scientifique et professorale de Tillaux ; nous devons cependant à sa mémoire de marquer la gratitude toute particulière que lui doit l'Internat des hôpitaux de Paris.

Né en 1834 à Aunay-sur-Odon, petit village des environs de Caen, Paul-Jules Tillaux avait été nommé Interne en 1857, le quinzième de sa promotion, inaugurant ainsi la brillante carrière qui devait le mener à l'Académie de médecine, dont il était président au moment de sa mort; à la Faculté de médecine, qui ne l'avait appelé que bien tardivement au professorat, carrière que le gouvernement avait couronnée au mois d'août dernier en l'élevant à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Tillaux avait conservé de son passage dans l'Internat un souvenir précieux, qu'il aimait à rappeler. Au banquet de l'Internat de 1895, il évoquait avec joie ce passé déjà lointain, en un toast présidentiel où il analysait avec autant de finesse que de bienveillance la psychologie de l'Interne au cours de ses quatre années de service.

Par sa grande popularité, par l'entrain avec lequel il avait présidé ce banquet, Tillaux était tout désigné pour devenir président de l'Association. Lorsque, en 1897, le Comité lui demanda de remplacer en cette qualité le professeur Bouchard parvenu au terme de sa présidence, il accepta avec une infinie bonne grâce et, il ne le dissimula pas, avec beaucoup de joie. Pendant 3 ans, il s'acquitta de ses fonctions avec la bonhomie et la conscience qu'il mettait en toutes choses; il s'intéressa vivement aux questions qui étaient discutées dans le Comité, et, ayant constaté par lui-même le bien que faisait l'Association, il s'y associait chaque année par un don généreux qu'il remettait discrètement à notre trésorier.

Au cours de ses 3 années de présidence, Tillaux eut à plusieurs reprises, à intervenir auprès de l'Administration de l'Assistance publique, soit pour aplanir des difficultés survenues entre des Internes et l'Administration, soit pour obtenir pour nos jeunes collègues quelques faveurs : toujours il était prêt à faire les démarches nécessaires et ses interventions ont été plus d'une fois couronnées d'un succès qui fit honneur à l'Association.

C'est au cours de ces 3 années qu'a été étudié le plus activement le projet de création d'une Bibliothèque centrale de l'Internat dont la réalisation aujourd'hui n'est plus qu'une question de mois et dont l'un des premiers fonds sera constitué par les livres de Tillaux ; c'est également alors qu'a été décidée la célébration du Centenaire de l'Internat; c'est dans une séance présidée par Tillaux que fut constitué le Comité qui assuma la charge de cette célébration : il accepta d'en être le vice-président et prit une part active à ses travaux.

A plusieurs reprises, Tillaux avait manifesté son intention de faire une disposition testamentaire en faveur de l'Association. Aussi est-ce avec reconnaissance mais sans étonnement que le Comité a appris que, voulant distribuer largement aux œuvres professionnelles et aux œuvres d'assistance sociale la fortune qu'il avait acquise par son travail et par son habileté, il avait fait à l'Association un legs de 2.000 francs.

L'Association conservera avec honneur et piété, au nombre de ses bienfaiteurs, le nom de cet homme de cœur et de bien, qui toute sa vie aima et instruisit la jeunesse, cultiva la science et honora la chirurgie française.

GEORGES THIBIERGE.

Le Gérant : G. STEINHEIL.

15-2-5. — Paris. Imp. E. ARRAULT et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

N° 6. 15 Avril 1905.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES
INTERNES ET ANCIENS INTERNES
EN MÉDECINE
DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

Séance du 27 mars 1905.

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR JOFFROY

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Présents : MM. P. Marie, Thibierge, Guillain, Jayle, Chartier, Armand-Delille, Pinel-Maisonneuve, Crouzon.

Excusés : MM. Guyon, Delherm, Durand-Fardel, Lubet-Barbon.

Correspondance. — Le secrétaire fait connaître qu'à la suite de la note publiée dans le précédent *Bulletin*, il a reçu un certain nombre de demandes du rapport de M. Gatineau relatif à l'usurpation du titre d'interne. Des copies de ce rapport ont été adressées en réponse à ces demandes.

Bibliothèque de l'Internat. — M. Crouzon, délégué à la Bibliothèque, en fait connaître l'état actuel d'organisation. Les casiers sont terminés et dès maintenant installés.

Le chef de cabinet du Directeur général de l'Assistance publique a reçu pour la bibliothèque de l'Internat la collection complète des *Archives de Médecine expérimentale et d'Anatomie pathologique*, offerte par les Directeurs de cette importante publication, MM. les professeurs Grancher, Joffroy, Lépine et par l'éditeur M. Masson.

Le Comité vote des remercîments aux donateurs.

Affaire Ferron. — Le secrétaire fait connaître le jugement de la Chambre de la Cour d'appel qui met hors de cause notre collègue Ferron dans l'affaire qui a fait l'objet de plusieurs délibérations du Comité.

Le jugement est publié, d'autre part, dans le *Bulletin*.

Il fera l'objet de commentaires de M. Gatineau, avocat à la Cour d'appel, Conseil de l'association.

M. le professeur Brouardel a bien voulu, à l'occasion de cette affaire, rédiger une note relative au règlement de l'assistance publique : nous serons heureux de la publier également.

M. le professeur JOFFROY montre que de cette affaire il doit rester un enseignement pour les internes. Il convient qu'ils s'entourent de toutes les garanties du règlement, lorsqu'ils pratiquent eux-mêmes une opération dans leur service, en l'absence du chef.

Élections pour le renouvellement des membres du Comité. — MM. GUYON, JAYLE, LUBET-BARBON et CROUZON sont arrivés à l'expiration de leur mandat.

Le Comité a reçu avis des candidatures de MM. CROUZON, JAYLE et PRIOLEAU (de Brive). M. L.-J. TIXIER, interne en exercice, a été désigné par ses camarades comme candidat à la place réservée à un interne en exercice.

Médaille du Centenaire de l'Internat. — Le Comité décide le don d'une médaille du Centenaire au médaillier de l'Assistance publique.

Secours. — Le Comité vote un secours de 200 francs à une veuve d'ancien interne.

Commission de vérifications des comptes. — Le Comité désigne pour la vérification annuelle des comptes du trésorier une Commission composée de MM. ARMAND-DELILLE, CROUZON, GUILLAIN.

Adhésions nouvelles. — Le secrétaire a reçu les adhésions suivantes :

ESCHBACH, 1903, interne en exercice.

GHEORGHIU (Nicolas), 1896, Bucarest (Roumanie).

GY, 1905, interne en exercice.

KUSS, 1904, interne en exercice.

MAUBAN (Henri), 1901, Paris, 33, rue de la Bienfaisance, et Vichy (l'été).

TOURLET (René), 1899, Neuilly, 113 *bis*, avenue de Neuilly.

Création d'assistants de chirurgie. — Le Comité s'occupe de la question des assistants en chirurgie, dont la création a été discutée récemment.

Le Comité désigne, pour étudier cette question, une Commission composée de MM. JAYLE, GUILLAIN, CHARTIER, ARMAND-DELILLE, CROUZON.

La séance est levée à 10 heures et demie.

AFFAIRE FERRON

Notre collègue Ferron, qui avait été actionné en dommages-intérêts par un malade opéré par lui pendant son internat, avait obtenu gain de cause devant le Tribunal civil l'an dernier. (Le jugement a été publié dans le *Bulletin* du 15 février 1904.)

Le demandeur avait interjeté appel : la 1re Chambre de la Cour vient de le débouter de sa demande.

Nous sommes heureux de publier ici ce jugement et de féliciter notre collègue Ferron de l'heureuse issue de cette affaire.

ARRÊT DU 8 MARS 1905. 1re CHAMBRE DE LA COUR DE PARIS.

La Cour, après avoir entendu en leurs conclusions et plaidoiries, respectivement reprises et développées aux audiences publiques du 28 février dernier et du 1er mars présent mois : L..., avocat de G..., assisté de L..., avoué, Hippolyte Reverdy, avocat de Ferron, assisté de Labey, avoué, et Chaumat, avocat de l'administration générale de l'Assistance publique, assisté de Charles, avoué, ensemble sur ladite audience publique du 1er mars en ses conclusions, M. Blondel, avocat-général, la cause ayant été continuée pour en être délibéré et prononcé arrêt à l'audience publique d'aujourd'hui, après en avoir délibéré en conséquence conformément à la loi, vidant son délibéré et statuant sur l'appel interjeté par G..., d'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine le 26 décembre 1903;

Considérant que, le 12 février 1898, G... a été admis à l'hôpital Lariboisière, avec un bulletin le déclarant atteint de « plaie » et a été placé dans un service chirurgical ; que le billet de salle porte « maladie : hydrocèle vaginale » ; que l'appelant a été opéré le 17 du même mois, sans être endormi, par l'interne Ferron, qui a employé la cocaïne ; qu'il est sorti de l'hôpital le 1er mars suivant, et que le registre des opérations mentionne : « hydrocèle, cure radicale, cocaïne » ;

Que, le 22 novembre 1901, trois ans et demi après cette guérison, G... a assigné Ferron et l'Assistance publique en dommages-intérêts. Qu'il articule, seulement le 21 février 1905, qu'il n'était atteint, le 12 février 1898, que d'un torticolis ; mais que la preuve contraire est faite par les documents ci-dessus;

Qu'il articule aussi avoir été opéré contre sa volonté et allègue avoir eu, dans sa lutte avec les infirmiers, la clavicule droite brisée, mais qu'il n'affirme aucun fait pouvant rendre admissible cette accusation d'un fait invraisemblable. Que son silence est d'autant plus significatif que, de son aveu, l'opération a été pratiquée à 9 heures du matin, c'est-à-dire pendant la visite du chirurgien chef de service ; qu'en outre, l'appelant est sorti 11 jours après, radicalement guéri, dit le bulletin, et qu'il n'en eût pas été ainsi si sa clavicule droite avait été brisée alors qu'il se débattait;

Considérant que l'opération a été autorisée par écrit, suivant la

déclaration même de G... dans un de ses mémoires ; qu'il y a donc lieu de rejeter la demande d'enquête et d'expertise ;

Considérant que l'Assistance publique n'a commis aucune faute en tolérant une prétendue infraction à ses règlements, leurs articles n'ayant pas été violés ;

Et adoptant les motifs des premiers juges en ce qu'ils n'ont rien de contraire au présent arrêt, sans s'arrêter aux demandes d'enquête et d'expertise, lesquelles sont rejetées comme mal fondées ;

Confirme le jugement dont est appel, ordonne qu'il sortira son plein et entier effet ;

Deboute G... de toutes ses demandes, fins et conclusions. Le condamne à l'amende et aux dépens.

DU DANGER DES CERTIFICATS

La cour de Paris, après le tribunal de la Seine, a fait justice de l'action témérairement intentée par un sieur G... contre le docteur Ferron pour l'opération d'une hydrocèle faite, en février 1898, à l'hôpital Lariboisière. Sorti de l'hôpital dix jours après l'opération, et la guérison ayant été constatée alors, le malheureux, que le tribunal a déclaré « n'avoir cessé depuis lors de donner des signes d'une neurasthénie persistante », s'était avisé, au bout de trois ans et demi, de rendre responsable l'interne, qui l'avait soigné avec dévouement, d'un état de santé dont les causes spéciales ont été relevées dans le jugement publié dans le numéro du 15 janvier 1904 du *Bulletin* de l'Association. L'heureuse solution de ce procès, qui d'ailleurs ne pouvait faire de doute, n'empêche pas que, grâce à l'assistance judiciaire accordée au demandeur devant la cour comme devant le tribunal, le docteur Ferron a été sous le coup d'une action en responsabilité depuis le 22 novembre 1901 jusqu'en mars 1905. Si ce procès s'est terminé par une décision favorable, le médecin n'en a pas moins été obligé de faire nombre de démarches, de voyages, de dépenses, sans parler de la valeur du temps perdu, ni des inquiétudes qu'on éprouve toujours devant la justice, quelque confiance qu'on ait dans son bon droit. Il est vrai que le docteur Ferron a eu la joie de constater que la solidarité entre les membres de l'Association des anciens internes n'est pas un vain mot. Mais ce consolant résultat ne l'empêche pas de penser sans doute qu'il eût été préférable pour lui de n'être pas dans l'obligation de mettre à l'épreuve les sentiments de bonne confraternité de ses collègues.

Quand on voit qu'un tel procès, en fin de compte jugé téméraire, n'a pu naître et se prolonger qu'avec l'aide de l'assistance

judiciaire, on est au premier abord tenté de médire de cette institution philhantropique; mais quand on analyse les faits de l'affaire dont nous nous occupons, on s'aperçoit qu'aucune critique justifiée ne peut être adressée aux bureaux d'assistance près le tribunal de la Seine et la cour de Paris.

La loi du 22 janvier 1851 donne bien aux membres des bureaux la mission d'examiner le fond de l'affaire et de n'admettre le demandeur au bénéfice de l'assistance que si sa prétention apparaît comme ayant une base sérieuse; mais en la circonstance la demande d'assistance de G... a dû apparaître comme sérieuse, grâce à des certificats qu'il avait réussi à obtenir de plusieurs docteurs, et notamment de médecins des hôpitaux de Paris.

Voici comment le jugement lui-même a ultérieurement analysé et apprécié les certificats en question :

Qu'il a bien produit deux certificats des docteurs X... et Y..., qui rattachent son mal à l'opération ; que ce dernier docteur n'a même pas hésité à déclarer qu'il était la suite « d'une affection testiculaire mal opérée (traitement d'un empirique) » ; que toutefois tous les deux sont revenus sur leur première appréciation et ont positivement affirmé qu'ils n'avaient fait dans leurs certificats que transcrire simplement la déclaration du malade, sans l'avoir vérifiée par un examen de corps, mus qu'ils étaient par le seul désir de lui donner des titres et une recommandation suffisante pour son inscription au bureau de bienfaisance, mobile assurément louable en soi, mais qui n'excuse pas la légèreté et l'inconscience avec laquelle ils ont cru pouvoir affirmer un fait qui pouvait entraîner de graves conséquences pour l'opérateur et qui n'était pas, de leur part, le résultat d'un examen personnel et réfléchi.

Le premier de ces certificats émane d'un honorable médecin d'un des bureaux de bienfaisance. Il est conçu en ces termes :

Je soussigné, docteur en médecine, attaché au bureau de bienfaisance, certifie que le nommé G... âgé de... demeurant... est atteint d'affection testiculaire *mal opérée (traitement d'un empirique)* et que, dans cette situation, il est hors d'état de travailler suffisamment pour subvenir à ses besoins.

Délivré à Paris le 27 avril 1898.
Docteur X.

Le second est sur papier de l'hôpital de....

Je soussigné, Z... médecin de l'hôpital de.... certifie que G..., âgé de... , entré dans mon service le 20 juin 1900, est atteint de la maladie de Beard, symptômes nerveux qui ont déjà nécessité plusieurs fois son entrée à l'hôpital et qui *paraissent avoir été causés par une opération pratiquée en* 1898 *au niveau du testicule droit*. Il souffre de crises viscérales et de crises de tremblement qui lui rendent impossible tout travail.

Le 7 juillet 1900.
Docteur Z.

Dans un troisième certificat produit au procès et en date du 25 mars 1901, un second médecin des hôpitaux de Paris a certifié « que G... était atteint de la maladie de Beard, *survenue* A LA SUITE d'une opération sur le testicule », alors qu'il est établi que le malade avait déjà été traité à l'hôtel-Dieu AVANT l'opération pour cette même maladie. Nous ajouterons du reste que les troubles nerveux que présentait le plaignant étaient incontestablement dus à une autre affection dont il était atteint, à un *mal de Pott sous-occipital.*

Ces divers certificats, n'est-il pas vrai, étaient de nature à donner créance aux prétentions de G...

On devine qu'ils ont été arrachés à des médecins apitoyés par l'état misérable de l'homme qui les demandait. Il les disait destinés à obtenir un secours, son inscription au bureau de bienfaisance, ou son admission dans telle ou telle maison de l'Assistance. En réalité il mettait ces certificats de côté pour s'en servir dans une action en dommages-intérêts, que son esprit mal équilibré avait imaginé d'intenter contre l'interne qui lui avait donné des soins et contre l'Assistance publique ; et ces certificats, donnés sous l'empire de la commisération avec une complaisance qui ne mesure plus la portée des expressions, ont servi à une œuvre malsaine et préjudiciable à un tiers qui n'avait encouru aucune responsabilité.

La morale et l'enseignement à tirer de ces faits est que, si le médecin doit rester pitoyable, il ne doit pas être trop confiant. Il doit être très circonspect dans la rédaction des certificats qui lui sont demandés, ne constater que ce qu'il a pu observer par lui-même, éviter de rattacher les phénomènes qu'il constate à des causes ou à des événements passés dont il ne peut vérifier la réalité, et à cet égard, s'il croit devoir signaler la cause qui lui est déclarée par le malade, n'indiquer la relation de cause à effet que sous les réserves les plus formelles, en distinguant les faits par lui constatés de ceux qui ne résultent que de la déclaration de l'intéressé. D'ailleurs la règle la meilleure consiste *à ne certifier que les phénomènes médicaux constatables et réellement observés et à ne rien ajouter à cette constatation.* Il ne faut rien exagérer, même dans la pensée de rendre service à un malheureux, parce qu'on ne peut savoir s'il n'y aura pas un préjudice causé à une tierce personne et même à un confrère.

Les conséquences des imprudences de cette nature, que commettent parfois les médecins, peuvent être graves non seulement pour les tiers, mais pour eux-mêmes.

Des considérants comme ceux du jugement du tribunal de la Seine portent atteinte, dans une certaine mesure, à l'autorité qui appartient au médecin dans l'organisation actuelle de la société.

Mais de plus des sanctions directes peuvent atteindre le médecin imprudent. Les tiers qui ont pu éprouver un préjudice, en raison d'une instance dans laquelle ont été produits des certificats médicaux reconnus erronés, peuvent en assigner les auteurs en dommages-intérêts. Nombreux sont les exemples de décisions favorables à de semblables demandes. Rappelons seulement une assez récente décision du Tribunal civil de la Seine, qui a condamné un médecin à 500 francs de dommages-intérêts et en tous les dépens, pour avoir donné à une femme mariée, plaidant en divorce, un certificat dans lequel il déclarait que certaines lésions par lui constatées auraient pour cause certaines manœuvres dont se serait rendu coupable le mari. Ce dernier ayant réussi à faire juger par la cour que le grief retenu par les premiers juges, sur la foi du certificat médical, n'était pas prouvé, s'en est pris au médecin, dont assurément la bonne foi n'était pas contestable, mais qu'une trop grande commisération pour sa cliente avait conduit à certifier des faits qu'il n'avait pu connaître que par la seule déclaration de l'intéressée.

Georges Gatineau,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Conseil de l'Association.

INFORMATIONS

Prix de l'internat. — Le concours de médaille d'or de chirurgie s'est terminé par les nominations suivantes :

Médaille d'or : M. Mercadé.

Médaille d'argent : M. Chevassu.

Accessit : M. Gernez.

Le concours de médaille d'or de médecine s'est terminé par les nominations suivantes :

Premier prix (*Médaille d'or*) : M. Boidin (Louis).

Deuxième prix (*Médaille d'argent*) : M. Gaultier (René).

Accessit (*livres*) : M. Vitry.

Nomination des internes titulaires. — Le concours de l'internat en médecine des hôpitaux de Paris s'est terminé par la nomination des candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite.

Ce sont MM. :

1. Monier-Vinard, 2. Sezary, 3. Lian, 4. Milhit, 5. Vincent (Clovis), 6. Blairon, 7. Aynaud, 8. Moreau, 9. Harvier, 10. Abrami, 11. Duboit, 12. Perrin, 13. Cotard (Lucien), 14. Gimbert, 15. Lemeland, 16. Rendu (Albert), 17. Bory, 18. Gy, 19. Vincent (René), 20. Bodolec, 21. Laurence, 22. Néel, 23. Boudon, 24. Dupont, 25. Hérisson, 26. Giroux, 27. Sourdat, 28. Doury, 29. Cléret (François), 30. Fayolle, 31. Lew, 32. Roy, 33. Giret, 34. Faroy, 35. Faix, 36. Grandchamps, 37. Brûlé, 38. Hubert, 39. Burcker, 40. Planson, 41. Bord, 42. Reubsaët, 43. Tournay, 44. Trèves, 45. Vouters, 46. Kahn, 47. Clunet. 48. Barbier, 49. Hautefort, 50. Caraven, 51. Descomps, 52. Du Castel, 53. Raymond, 54. Feuillié, 55. Lévy-Franckel.

Banquet de l'Internat. — Tous les Internes et Anciens Internes ont reçu ou vont recevoir l'invitation suivante : « Nous avons l'honneur de vous prier d'assister au Banquet annuel des Internes en médecine des Hôpitaux de Paris, qui aura lieu au restaurant Marguery, boulevard Bonne-Nouvelle, le *samedi 6 mai, à 7 heures et demie*, sous la présidence de M. le docteur Henri HENROT, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims.

Le prix de la souscription est fixé à *quinze* francs pour les anciens Internes et à *douze* francs pour les Internes en exercice.

Pour s'inscrire, il suffit de retourner la carte postale ci-jointe à M. le docteur Verchère, commissaire du banquet.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de nos sentiments de cordiale confraternité.

Commission du Banquet de 1905. — MM. SEVESTRE, O. CROUZON, DESFOSSES, LOUIS GUINON, MOULONGUET (d'Amiens), PINEL-MAISONNEUVE, S. POZZI, G. THIBIERGE.

Commissaires du banquet : RAY, DURAND-FARDEL, VERCHÈRE, M. VILLARET. »

Assemblée générale annuelle de l'Association. — Nous rappelons aux membres de l'Association que l'Assemblée générale annuelle a lieu le même jour que le banquet, samedi 6 mai. à l'Hôtel-Dieu.

Cette Assemblée générale aura lieu à 5 heures et quart et non à 4 heures et demie comme l'indique la convocation qui a été adressée aux membres de l'Association.

Le Gérant : G. STEINHEIL.

19-4-5. — Paris. Imp. E. ARRAULT et Cie, 9, rue Notre-Dame de-Lorette.

N° 7. 15 Juin 1905.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE DES INTERNES ET ANCIENS INTERNES EN MÉDECINE DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale a eu lieu, le samedi 6 mai 1905, à 5 heures et quart, à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau), sous la présidence de M. le professeur Joffroy.

S'étaient excusés: MM. P. Marié, Guillain, Jayle, Labadie-Lagrave.

Allocution de M. le professeur Joffroy, président.

Mes Chers Collègues,

En ouvrant cette séance, je veux que ma première parole témoigne de notre reconnaissance pour mon prédécesseur, le professeur Guyon, qui a présidé pendant trois années notre Association avec un zèle, un dévouement et une activité prudente que l'on ne saurait trop louer. Si notre Société est plus prospère, si son action est plus étendue, si elle est en voie de développement, si mon rôle s'est pour ainsi dire réduit cette année à celui de contemplateur de cette situation satisfaisante, c'est bien à la sage et bienfaisante présidence de M. Guyon qu'il convient de l'attribuer; c'était donc mon devoir, et c'est en même temps un grand plaisir pour moi, de le dire au début de cette courte allocution.

Courte allocution, car je ne veux pas empiéter sur les comptes rendus du secrétaire et du trésorier, qui ont bien le droit de vous dire, chacun en ce qui les concerne, l'état actuel de notre Société;

ils s'en sont occupés trop activement pour que je ne leur laisse pas la satisfaction de vous exposer eux-mêmes ce qui a été fait au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Il me faut cependant vous dire quelques mots de la Bibliothèque Centrale de l'Internat.

Cette bibliothèque est aujourd'hui fondée, c'est chose faite : elle a son siège à l'Assistance Publique, son emplacement est suffisant, son installation est presque terminée, des dons lui ont déjà été faits, en un mot elle existe, et c'est l'Association amicale des Internes et des Anciens internes qui l'a créée. Non seulement elle existe, mais elle durera, et son existence sera tout à l'honneur de notre Association.

Mais vous savez bien que les choses ne se font pas seules, la génération spontanée n'est plus de notre temps ; et si notre bibliothèque existe, c'est qu'on a travaillé à son édification, c'est qu'il s'est trouvé des bonnes volontés qui ont aidé à sa réalisation.

C'est à ce titre que je tiens à rappeler ici le bon accueil que nous avons trouvé près de M. le Directeur de l'Assistance Publique, ainsi que l'active et si utile collaboration que nous a apportée son fils, M. André Mesureur, qui aujourd'hui encore s'occupe de tous les détails d'installation avec le même soin qu'il a mis (et ce n'est pas peu dire) au classsement des archives de l'Assistance Publique. Je suis certain d'être votre interprète en leur adressant à tous deux l'expression de notre sincère reconnaissance.

Il est encore quelqu'un que nous aurons grand plaisir à remercier, c'est M[e] Gatineau, l'éminent avocat qui veut bien nous aider de ses conseils et qui est toujours prêt à répondre à notre appel, soit qu'il s'agisse de rédiger une consultation relative à l'usurpation du titre d'interne, soit qu'il s'agisse de nous guider quand l'un des nôtres est attaqué injustement, comme cela est arrivé pour notre collègue M. Ferron. Nous lui adressons nos vifs remerciements et nous le prions de vouloir bien nous continuer son utile concours.

Je viens de parler de notre collègue M. Ferron, j'éprouve d'autant plus de joie à féliciter ce très sympathique confrère de l'heureuse issue de son procès, que nous nous étions associés à lui moralement et matériellement ; et je puis ajouter que le Comité tout entier de notre Association avait fort à cœur de soutenir de toutes ses forces et par tous les moyens possibles ce jeune médecin, ancien interne des hôpitaux de Paris, dont la situation se trouvait menacée par la plus inique et la plus injustifiée des accusations.

Au nom du Comité, j'adresse toutes nos félicitations à notre jeune collègue.

Parlons maintenant de notre situation financière.

Notre trésorier vous dira quel a été notre désespoir le jour où nous avons appris qu'une grande partie de nos recettes de cette année se trouvait engloutie dans la faillite d'un banquier chargé de faire nos recouvrements. Mais heureusement que toute médaille a deux faces, et en même temps que nous parvenait cette terrible nouvelle, nous apprenions que MM. Tillaux et Dubaquié nous léguaient des sommes importantes et donnaient ainsi, à ceux de nos collègues auxquels la fortune a souri, un exemple que je les engage à suivre dans un délai aussi éloigné que possible.

Comme les années précédentes, nous avons donné des secours à des veuves et à des enfants d'anciens internes. La plupart étaient membres de notre Association et, dans ce cas, nous leur avons toujours accordé le maximum fixé par nos statuts, mais d'autres fois il s'agissait d'anciens internes ne faisant pas partie de l'Association et la modicité de nos ressources nous a mis dans l'obligation de répondre plus parcimonieusement aux demandes qui étaient faites. J'espère qu'un jour viendra où nous serons en mesure de ne plus faire de ces distinctions et où nous pourrons secourir uniformément toutes les misères que pourra laisser derrière lui un ancien interne, qu'il ait ou non fait partie de notre Association. Pour arriver à ce résultat, il faut que tous, nous nous attachions à augmenter continuellement le nombre de nos adhérents. Et ainsi faisant, je crois pouvoir prédire que nous arriverons rapidement à être riches et puissants, et par conséquent capables de faire beaucoup de bien.

Puissions-nous vivre assez, mes chers collègues, pour voir tous cet heureux résultat.

Rapport du secrétaire sur l'exercice 1904-1905, présenté par M. Crouzon.

Messieurs et Chers Collègues,

Depuis la dernière assemblée générale, vous avez pu suivre dans le Bulletin les discussions et les décisions du Comité dans toutes les affaires intéressant l'Association : la tâche annuelle du secrétaire à l'Assemblée générale est bien réduite. Aussi je vous demanderai simplement de résumer nos travaux en quelques mots :

Nous avons à peu près réalisé une œuvre depuis longtemps désirée, je veux parler de la bibliothèque de l'Internat.

M. le Président vient de vous mettre au courant de l'état de cette question. J'ajouterai simplement qu'une collection importante de livres, provenant des legs de Beauvais, Feulard, Tillaux, Gombault et provenant de dons de MM. Thibierge, Sevestre, Masson et Joffroy, est actuellement en dépôt à l'Assistance publique.

Je vous propose des remerciements pour ces généreux donateurs. Le catalogue des livres va être dressé, et tout fait espérer que la bibliothèque pourra être ouverte en novembre prochain. Nous espérons que les internes en exercice apprécieront cette bibliothèque, et ce sera là la plus agréable satisfaction pour l'Association.

Nous avons aussi, cette année, dans l'intérêt des internes en exercice, publié dans le Bulletin la liste des places retenues et des places vacantes pendant les quatre années à venir. Cette liste, affichée à l'Office de l'Internat, était peu consultée et, sur la proposition de M. Guyon, le Comité en a décidé la publication dans le Bulletin. Cette publication a été considérée comme très utile par les internes en exercice. Malheureusement, un grand nombre de lacunes s'y sont trouvées, par suite de l'insuffisance des réponses des chefs de service. Il est à espérer que cette publication, qui est appelée à rendre de grands services, pourra être faite la prochaine fois avec plus de fruit.

Les anciens internes ont pu voir que leurs intérêts n'étaient pas moins bien défendus. Tout d'abord, l'affaire Ferron s'est terminée définitivement et de la façon la plus heureuse pour notre ancien collègue, qui n'a pas ménagé les remerciements ni la reconnaissance à l'Association pour l'appui moral et pécuniaire qui lui a été prêté.

Nous nous sommes occupés aussi pendant plusieurs semaines de la question toujours pendante de l'usurpation de titre d'ancien interne, et notre dévoué conseil, Me Gatineau, a bien voulu rédiger, pour l'association, un petit mémoire qui met au point la question et qui pourra servir de guide aux anciens collègues qui auraient à lutter contre une usurpation de titre.

Ce petit mémoire a été accueilli avec succès, puisqu'un grand nombre de demandes d'envoi nous sont déjà parvenues.

Le nombre des nouveaux adhérents a été de vingt-deux, dont vous avez déjà trouvé les noms dans les derniers numéros du *Bulletin*. Mais ce que nous devons remarquer surtout, c'est le grand nombre de fondateurs, qui s'est élevé cette année à vingt.

Enfin, Messieurs, il me reste à remplir la partie la plus pénible de ma tâche :

Nous avons à déplorer cette année un grand nombre de disparus.

Professeur TILLAUX, ancien président de l'Association.
HERVIEUX, J.-E. — 1844.
PARINAUD, HENRI. — 1872.
D'ASTROS, J.-B. — 1839.
JUGLAR. — 1843.
SOUPAULT. — 1889.
GILLES DE LA TOURETTE. — 1881.
MAREY. — 1854.
GOMBAULT. — 1869.
AUCLAIR. — 1895.
LECORCHÉ. — 1854.
LE ROY DES BARRES. — 1868.
PIOGER. — 1879.

Enfin, un dernier venu : notre camarade REGNARD, interne de 4e année, mort huit jours avant l'expiration de ses fonctions.

Compte rendu financier présenté par M. Pinel-Maisonneuve Trésorier.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je vais, selon l'usage, vous donner le compte rendu, forcément un peu aride, de l'exercice financier 1904-05.
Voici le résultat de notre gestion :

Recettes.

En caisse au 15 mars 1904.	3.463 fr. 75
4 trimestres de rentes	2.280 »
Revenu de 50 obligations 2 1/2 Cie Orléans.	540 »
20 cotisations perpétuées :	
MM. le professeur Joffroy	102 »
Ziembicki (de Lemberg)	150 »
Berthier (de Roanne).	114 »
Poupinel	150 »
Alph. Grenet (d'Étampes)	102 »
Prosper Merklen	102 »

MM. professeur Debove.	150 fr.	»
Lacour (d'Épinal)	102	»
Legueu.	150	»
Jayle	102	»
Paul-Henri Papillon	102	»
Laignel-Lavastine.	114	»
Troisier	102	»
Klippel.	150	»
Émile de Saint-Germain	102	»
Gallissard de Marignac (Genève) . .	150	»
Heitz (de Royat)	102	»
Paul Carnot	102	»
Mouchet	102	»
Mayor (de Genève).	102	»
Versement Banque D'Escrivan	3.000	»
61 cotisations encaissées par le Comptoir d'escompte	612	»
Cotisations à 6 francs	156	»
Reliquat des comptes du Congrès international (don du Comité)	571	75
Un groupe d'internes	40	»
Reliquat du banquet.	247	»
Total.	13.262 fr.	50

Dépenses.

Secours à 8 veuves	4.400 fr.	»
Office de l'Internat	900	»
Facture de M. Steinheil (compte rendu de l'Assemblée de 1903, envoi de cartes postales, timbrage, livre de quittances des cotisations, etc.)	1.577	45
Frais du Secrétaire	62	»
— du Trésorier	50	»
Couronne au docteur Tillaux	60	»
Médailles du Centenaire.	118	»
Achat de 10 obligations 2 1/2 de la Cie du Nord	4.200	»
Total des dépenses.	11.367 fr.	45

Balance.

Total des recettes	13.262 fr. 50
Total des dépenses	11.367 45
Reste en caisse	1.895 fr. 05

Le fonds de réserve se compose de 2.280 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, de 50 obligations 2 1/2 p. 100 de la Compagnie d'Orléans, de 10 obligations 2 1/2 p. 100 de la Compagnie du Nord. Notre capital de réserve s'est donc augmenté d'une somme de 4.200 francs, et le total actuel de nos revenus est de 3.000 francs de rente, malgré la perte subie par la liquidation d'Escrivan (notre encaisseur), dont le *Bulletin* du 15 février a parlé ; sitôt que nous aurons le résultat de cette liquidation judiciaire, le *Bulletin* le plus prochain fera connaître le quantum qui nous reviendra sur les 5.000 francs de cotisations non recouvrées.

Vous remarquerez le nombre considérable de cotisations perpétuées reçues cette année ; plusieurs sont dues au zèle de notre dévoué président, M. le professeur Joffroy ; leur total donne une somme de 2.352 francs. Fort heureusement nous comptons être bientôt en possession du legs de 2.000 francs du regretté M. le professeur Tillaux et du legs du docteur Dubaquié (de Bazas), de près de 10.000 francs, ce qui augmentera sensiblement notre fonds de réserve.

Enfin, bien que ce ne soit pas compris dans les comptes arrêtés au 15 mars, ajoutons que notre Comité a aidé pécuniairement notre collègue Ferron d'une somme de 500 francs pour frais de son procès en appel heureusement terminé, que nous avons déjà versé une somme de 1.000 francs à M. Mesureur fils, pour participation aux frais d'installation de la Bibliothèque centrale de l'Internat.

Rapport de M. P. Armand-Delille, au nom de la Commission de vérification des comptes.

Messieurs et Chers Collègues,

La Commission de vérification des comptes, composée de MM. Guillain, Crouzon, Armand-Delille, s'est réunie le 3 mai chez M. Pinel-Maisonneuve.

Elle a examiné le détail des comptes de l'exercice 1904-1905 et en a constaté la parfaite exactitude.

Elle a vérifié le montant de l'encaisse métallique au 15 mars 1905, qui était de 1.895 francs, et le fonds de réserve, composé de 2.280 francs de rente 3 0/0 sur l'État français, de 50 obligations 2 1/2 0/0 de la Compagnie d'Orléans, et de 10 obligations 2 1/2 0/0 de la Compagnie du Nord.

La Commission approuve donc les comptes du trésorier et vous propose, Messieurs, de lui voter les félicitations les plus méritées pour son habile gestion financière.

Élections de 4 membres du Comité.

Ont voté en séance :

MM. Henrot.
Joffroy.
Armand-Delille.
Villaret.

Ont voté par correspondance : 247 membres.

MM. Achard.
Amodru.
Arnould (Ed.).
Audion (P.).
Aviragnet.
Baillet (Marcel).
Bar.
Barnsby.
Bauer.
Belin (J.).
Benard.
Bernard (Félix).
Bertherand (L.).
Berbez.
Bernard (Gustave).
Besnier (Ernest).
Bezard.
Bide.
Bisch (Louis).
Blache.
Bloch (Adolphe).
Bluysen.
Bodin (Léonce).
Bodinier.
Bonnet.
Bonnus.
Bouchard.
Boucher.
Bouisson.
Boulay.
Braine.
Brouardel (Paul).
Broussin.
Boursier.
Cadol.
Cahn.
Calbet.
Camescasse (Paul).
Canuet.
Canuet (Louis-Étienne).
Carlier.
Cartaz.
Castex (André).
Cathelin.

MM. Cautru.
Caussade.
Cayla.
Cazalis.
Cazelles.
Chapt.
Chartier (André).
Chauffard (A.).
Chevallereau.
Chrétien.
Comte.
Coville.
Coyon.
Croisier (A.).
Cruet.
Dacorogna-Bey.
Danthon.
Darier (J.).
Darolles.
Dartigues.
Dejerine.
Mme Dejerine (née Klumpke).
MM. Delaunay (J.).
Denis.
Desfosses (Louis-Paul).
Despréaux.
Dieterlen.
Dieulafoy.
Dobrovici.
Dujon.
Duplay.
Durand-Fardel.
Duret.
Duvernoy.
Faisans.
Faure (M.).
Fauvel (Louis).
Ferras.
Ferron (J.).
Ferry.
Festal (A.).
Foucault.

MM. Français.
Fredet (Pierre).
Gampert.
Gandy.
Gauchas.
Gheorghiu.
Gouraud.
Grandhomme.
Grisel.
Guéry.
Guenot.
Guiard (P.).
Guibal.
Guillain (G.).
Guillemin.
Guinon (Louis).
Guitèr.
Habran.
Hallion.
Halipré.
Heitz (Jean).
Herrenschmidt.
Hontang.
Hudelo.
Hutinel.
Jacquinet.
Jamin.
Janet.
Janot.
Jardet.
Jayle.
Jeanselme.
Jocqs.
Jomier.
Jousset.
Kœchlin.
Labadie-Lagrave.
Labéda (A.).
Lacasse.
Lacaze-Dori.
Lafosse.
Lafourcade.

MM. Lagrange (Antoine).
Lalesque.
Lamy (Henri).
Landouzy.
Langenhagen (René De).
Langevin.
Lapersonne (De).
Lasserre (Georges).
Laugier (Maurice).
Laurand.
Laurens (Georges).
Laurent (Aug.-Eugène).
Le Blond.
Lecène (P.).
Le Clerc (R.).
Le Fur (R.).
Lemariey.
Lenoble (E.-A.).
Lepage (G.).
Le Piez.
Lermoyez.
Leroux.
Leroy.
Lesné.
Letulle (M.).
Levesque (G.).
Louste.
Lucas-Championnière.
Malibran.
Marie (Pierre).
Maunoury.
Maurin (E.).
Mauté (A.).
Mathieu.
Mercier (G.).
Meunier (Henri).
Michaux (G.).
Michel-Dansac.
Milian.
Millard.
Moissenet (J.).
Molènes-Mahon (De).

MM. Monier (Léon).
Monod (Louis).
Monsseaux.
Monthus.
Morax.
Morély.
Morichau-Beauchant.
Mosny.
Mouchet (Albert).
Nathan.
Nicaise.
Nicas.
Noguès.
Nottin (Edmond).
Œttinger.
Painetvin.
Pallier.
Paquy (F.).
Pascal.
Pasteau (O.).
Pasturaud.
Pauchet.
Pennel.
Perrin.
Pestemalzoglu.
Petit (Jean).
Piatot.
Pignol.
Pinel-Maisonneuve.
Poupinel (Gaston).
Prioleau.
Rafinesque.
Rathery.
Raoult.
Raymond.
Reboul.
Renon (L.).
Reverdin (Jacques).
Ribadeau-Dumas.
Ribierre (Paul).
Richardière.
Rist (Adrien).

MM. ROBIN (ALBERT).
ROCHE.
RONDOT (E.).
ROULLAND.
ROUVILLE (G. DE)
RUCK.
RUDAUX.
SABOURIN.
SARDOU.
SÉCHEYRON.
SEMELAIGNE.
SÉE (MARCEL).
SEVESTRE.
SCHAEFER.
SCHMID.
SIREDEY (A.).
SOREL (ROBERT).
SOUQUES (A.).

MM. STOÏCESCO.
THIBAULT.
TILLOT (ÉMILE-AUGUSTE).
TISSIER (PAUL).
TOLLEMER (LOUIS).
TONNET (AUGUSTE).
TOURNEMELLE.
VAQUEZ
VENOT.
VERLIAC.
VIGNALOU.
VILLAR (FRANCIS).
VINSONNEAU.
WALTHER.
WICKHAM.
ZADOCK
ZAMBACO-PACHA.

Deux votes par correspondance sont arrivés sans indications de l'expéditeur : ils ont été déclarés nuls.

Deux autres votes par correspondance sont arrivés après la séance : D[r] A. MOUSSAUD, D[r] BRODEUR (de Montréal).

Nombre de votants : 251.

Le dépouillement des votes pour l'élection de quatre membres du Comité a donné les résultats suivants :

MM. Crouzon	250	voix.
Jayle	241	—
Prioleau	246	—
Tixier (L.-J.)	251	—
Divers	16	—

Office de l'Internat.

M. PAUL BERTHOD demande que deviendra l'Office de l'Internat quand la Bibliothèque de l'Internat sera ouverte.

M. LE PRÉSIDENT répond que, grâce à la bienveillance de M. le Directeur général et de M. le chef de cabinet, il sera possible d'installer l'Office de l'Internat dans les locaux de la Bibliothèque.

Décès d'un membre de l'Association.

M. Paul Berthod demande si l'Association a été représentée aux obsèques de notre collègue Regnard, interne en exercice, et regrette que l'administration de l'Assistance publique n'ait pas été représentée officiellement.

M. Crouzon dit qu'en ce qui concerne l'Association, elle a conformément à la tradition, offert de déposer une couronne sur la tombe de notre regretté collègue, mais que la volonté a été formellement exprimée qu'il n'y eût ni fleurs ni couronnes. L'Association a été représentée aux obsèques par deux de ses membres.

Quant à l'administration, M. Crouzon dit qu'elle y avait délégué un inspecteur, qui représentait vraisemblablement le directeur général empêché.

Mais toute représentation officielle a passé forcément inaperçue, la simplicité des funérailles ayant été voulue par la famille et les collègues de Regnard

M. Thibierge rappelle un précédent : les obsèques de son interne Follet, où l'administration a été représentée officiellement et a témoigné de ses vives condoléances à la famille et au corps de l'Internat.

BANQUET ANNUEL DE L'INTERNAT EN MÉDECINE 1905

Selon l'usage, le banquet de l'Internat eut lieu le (1er samedi de mai) samedi 6 mai, sous la présidence de notre collègue Henri Henrot, directeur de l'École de médecine et de pharmacie de Reims, qui au dessert prit la parole en ces termes :

Mes Chers Collègues,

Je dois, tout d'abord remercier le comité du grand honneur qu'il m'a fait en me demandant de présider ce banquet. Quand je repasse dans ma mémoire mes honorables prédécesseurs à cette place, j'y trouve les plus grands noms de la médecine française; aussi suis-je tout confus d'avoir été élevé si haut dans l'estime de mes collègues.

Si cet honneur est excessif pour ma personne, laissez-moi vous dire que je le trouve très justifié pour l'Ecole que j'ai l'avantage

de représenter. Notre école et l'Internat de Paris sont depuis longtemps étroitement unis. Dès 1862, sur trente places d'internes, quatre de nos élèves étaient nommés titulaires.

Depuis cette époque, nous retrouvons de nos anciens élèves dans le corps enseignant français. Nous en avons ou nous en avons eu à Lille, à Amiens, à Rouen. Je ne puis citer tous ceux qui se sont distingués; je ne retiendrai, pour n'être pas trop long, que ceux qui font partie de notre grande Faculté de Paris.

Ce sont des disparus, comme Nicaise qui fut président de la Société de chirurgie, comme Creteau qui fut agrégé.

Parmi les vivants je retrouve des amis et des anciens élèves. Parmi les premiers : Lancereaux qui, avec les admirables qualités de la race ardennaise, a pu sans fatigue entreprendre, depuis plus de 40 ans, les plus remarquables travaux d'anatomo-pathologie et qui fut président de l'Académie de médecine ; Duguet et Troisier, observateurs attentifs, excellents cliniciens.

Parmi mes anciens élèves : Launois, ce jeune et brillant agrégé qui a pu, sans défaillance, remplacer un maître comme Mathias-Duval ; Remy, que j'aperçois au fond de cette salle, qui a facilement conquis son agrégation.

Mais de tous ces élèves, celui qui fait le plus d'honneur à notre école, le plus brillant, le plus illustre, c'est mon excellent voisin, c'est Landouzy qui m'est doublement cher : j'ai recueilli les dernières leçons de son père, Hector Landouzy, professeur de clinique et directeur de l'Ecole, et son fils a été un de mes premiers auditeurs; j'espère avoir pu faire passer dans l'intelligence du fils un peu du très remarquable enseignement de son père. Landouzy, avec une ardeur que rien n'arrête, et un talent que tous vous appréciez, s'attaqua hardiment à ces terribles maladies, l'avarie, l'alcoolisme, la tuberculose, qui menacent ceux qui en sont atteints, et ce qui est plus grave encore : la Race ; il dépense toute son intelligence, toute son activité dans ce bon combat. C'est un véritable apôtre.

A côté du savant, il y a aussi un vrai patriote, ses brillantes leçons aux stations hydro minérales et climatériques lui ont souvent permis de mettre en honneur, pour nos concitoyens et pour les étrangers, les richesses incomparables de notre si belle et si généreuse France.

Vous me pardonnez, mes chers collègues, d'avoir un peu longuement parlé de notre Ecole et de ses élèves. Mais c'est de votre faute, je tenais à justifier devant vous l'honneur qui lui était fait dans la personne de son directeur.

Mes chers collègues, au lendemain de la célébration du centenaire, où tant d'excellentes choses ont été dites et faites lors de ces fêtes somptueuses, il ne reste pas d'idées bien neuves à émettre. Je voudrais cependant faire ressortir ce qui, selon moi, a fait la force de l'Internat; ce qui nous a permis de traverser, sans la moindre défaillance, cette longue période de temps, c'est le concours : c'est ce mode idéal de recrutement, où sans distinction d'écoles, de nationalités, sans l'intervention toujours dangereuse des questions irritantes de politique ou de religion, le concours a assuré ce titre envié aux plus dignes.

Mes chers collègues, vous qui êtes jeunes et pleins d'ardeur, ne laissez pas toucher à ce principe, faites respecter cette base, la plus large, la plus équitable, la plus solide. Notre institution n'a d'égale nulle part, respectons le concours, qui fait de l'Internat l'élite du corps médical français.

Autrefois, il était d'usage, quand on conquérait un grade nouveau, de payer sa bienvenue; pour ma part j'en ai offert quelques-unes, je n'ai pas lieu de m'en plaindre; je désirerais que mes successeurs à cette place acceptassent cette idée. Je ne vous offrirai pas d'alcooliques, tous nous sommes devenus sobres, excepté les jours de banquet. J'ai pensé que ce serait une excellente chose de grossir la Caisse de prêts d'honneur que j'ai eu le grand plaisir de faire adopter par le Comité du centenaire, dont j'avais l'honneur de faire partie. Nous ne devons pas trop favoriser l'accession de notre profession très encombrée aux débutants, mais quand un interne a brillamment terminé ses études et que son installation est difficile, il est bon de lui venir momentanément en aide. Je remets au trésorier une petite somme (300 francs), qui ne vaut que par l'idée si j'étais assez heureux pour la faire partager. En tout cas, c'est un moyen de resserrer, entre les anciens, j'allais dire entre les vieux et les jeunes, les sentiments de bonne et cordiale camaraderie.

Il faut que l'Internat reste la grande famille médicale française, où la science et la dignité professionnelle se prêtent un mutuel appui.

Laissez votre doyen (les vieux sont toujours un peu sermonneurs) vous recommander cette ligne de conduite, et nous pourrons nous rendre cette justice que tous, jeunes et vieux, avons travaillé à maintenir la grande tradition d'honneur de l'Internat de Paris.

Mes chers collègues, à l'union cordiale des vieux et des jeunes internes, à l'Internat, à sa prospérité !

Après un très fin et très cordial mot de M. Joffroy au nom de l'Association des anciens internes et une réponse élégante et spirituelle de M. Landouzy au toast de son ami Henrot, M. Verchère, invité à prendre la parole comme commissaire du banquet, envoie tous les regrets que nous cause leur absence à ceux de nos collègues qui, très aimablement et très personnellement, ont pris soin d'excuser leur abstention : MM. Guyon, Brouardel, Pozzi, Raoult, Poisson, etc. Il rappelle ceux qui ne sont plus et que cette année a vu disparaître, dont quelques-uns ont laissé à leur dernière heure la preuve de leur attachement bien connu à l'Association dont ils étaient les membres les plus actifs, il rappelle les legs de Tillaux, de Dubaquié (de Bazas), etc.

M. Jacquet prend alors la parole pour annoncer le succès constant de la Société de l'Internat, dont les membres adhérents deviennent de jour en jour plus nombreux et dont les séances sont de jour en jour plus suivies.

Que n'en est-il de même du banquet de l'Internat par les jeunes internes !

Malgré la diminution de la cotisation à 15 francs pour les anciens internes et 12 francs pour les internes en exercice, le nombre des collègues fut à peu près le même que celui de l'an dernier. Quant aux internes en exercice, ils mirent peu d'empressement à répondre à l'invitation personnelle adressée à chacun d'eux — et nous devons signaler les cinq jeunes qui se dévouèrent pour représenter leurs collègues :

MM. Amblard.
Cerise.
Clément (Simon).
Guénot.
Villaret.

Les anciens étaient :

MM. Artus.
Audistère.
Baraduc.
Barbulée.
Barrier.
Benard.
Bergé.
Bernard (Félix).
Bernard.
Berne.
Bonnet.
Bottentuit.
Boulay.
Boursier.
Brossard.
Calbet.

MM. Caussade.
Cayla.
Chabry.
Charles.
Chaume.
Chevallereau.
Cottet.
Courtade.
Darier.
Delagénière.
Delaunay.
Delille (Armand).
Delherm.
Desnos.
Dubrisay.
Dufour.
Dupré.
Durand-Fardel.
Esmonet.
Exchaquet.
Faisans.
Faure (J.-L.).
Florand.
Fredet (père).
Frémont.
Froussard.
Graux.
Guillemot.
Guisez.
Grandhomme.
Hallion.
Henrot.
Jacquet.
Jardet.
Joffroy.
Josué.
Jousset.
Ladroitte.
Landouzy.
Langenahgen (de).

MM. Latasse.
Laurent.
Laurent (G.).
Lefèvre.
Legrand.
Lefur.
Lesné.
Lévy.
Lubet-Barbon.
Magdeleine.
Mauger (Noel).
Maurel.
Matton.
Moulonguet.
Monsseau.
Milian.
Nitot.
Oppenheim.
Papillon.
Parelle.
Pinel-Maisonneuve.
Pochon.
Quiserne.
Roland.
Rémy.
Robineau.
Sabatier.
Sainton.
Semelaigne.
Sevestre.
Sollier.
Témoin.
Tissier (P.).
Venot.
Verchère.
Voisin (père).
Voisin (fils),
Wassilieff.
Willemin.
Zadoc.

En tout 102 convives.

Séance du Comité du 6 juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR JOFFROY.

Présents : MM. THIBIERGE, PIERRE MARIE, ARMAND-DELILLE, DELHERM, CHAILLOUS, CHARTIER, TIXIER, JAYLE, VILLARET, GUILLAIN, PINEL-MAISONNEUVE, CROUZON.

Excusé : M. PRIOLEAU (de Brive).

Me GATINEAU, avocat à la Cour d'appel, conseil de l'Association, invité spécialement, assiste à la séance.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Il rend compte, au Comité de l'assemblée générale, du résultat des élections au Comité et du banquet de l'Internat.

Élection du bureau pour l'année 1905-1906. — Le bureau sortant est réélu :

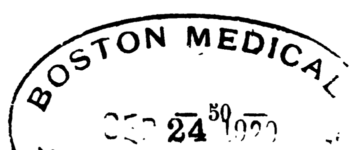
M. JOFFROY, président ;
THIBIERGE, vice-président ;
PINET-MAISONNEUVE, trésorier ;
CROUZON, secrétaire.

Don de M. Henrot, président du banquet à la caisse des prêts d'honneur. — Le trésorier fait connaître qu'il a reçu de M. Henrot 300 francs, destinés à la caisse des prêts d'honneur.

Dons à la bibliothèque. — Le secrétaire fait connaître qu'il a reçu notification de deux dons faits à l'Association pour la bibliothèque de l'Internat.

1° Don de Mme FEULARD. — Mme Feulard, ayant été informée que les livres de son mari, notre regretté collègue, sont actuellement à la bibliothèque de l'Internat et ont enfin atteint le but auquel il désirait les voir arriver, met à la disposition du comité une somme de 500 francs pour la bibliothèque.

Le Comité accepte le don de Mme Feulard et lui adresse ses vifs remerciements ; tout l'Internat a conservé un souvenir vivant de son regretté mari et se rappelle qu'il a été un des fondateurs de



notre Association, et pendant plusieurs années un de ses membres les plus actifs. L'idée de la bibliothèque lui était chère. et le Comité est très reconnaissant à Mme Feulard de bien vouloir contribuer à mener cette œuvre à bonne fin.

2° Don de MM. Lance, Lefas et Paisseau représentant l'ancienne *Société des internes en exercice*, actuellement dissoute.

MM Lance, Lefas et Paisseau font connaître qu'ils tiennent à la disposition de l'Association une somme de 350 francs, reliquat de la liquidation de l'ancienne *Société des internes en exercice*. Ils demandent que cette somme reçoive l'attribution la plus utile aux internes en exercice et soit affectée à la bibliothèque.

Le Comité accepte avec reconnaissance ce don et charge le secrétaire d'adresser les remerciements du Comité à MM. Lance, Lefas, Paisseau.

Médailles du centenaire de l'Internat. — M. le Président fait connaître que, conformément au vote du Comité, il a offert au nom de l'association un exemplaire de la médaille du centenaire à MM. G. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, André Mesureur, chef du cabinet, à Me Gatineau, conseil de l'Association, en remerciement des services rendus à l'Association.

Bibliothèque de l'Internat. — Le Comité discute quelques points de détail de l'organisation de la bibliothèque.

M. Thibierge demande à être relevé de ses fonctions de membre de la Commission de la bibliothèque.

M. Guillain est nommé en remplacement de M. Thibierge.

Le secrétaire donne lecture d'une proposition de M. Rudaux : demander à tous les anciens internes d'envoyer à la bibliothèque centrale un exemplaire de leurs thèses et de leurs travaux.

Le Comité adopte cette proposition.

Legs Dubaquié. — MM. le président, le vice-président et M. le trésorier rendent compte des retards apportés à la délivrance du legs Dubaquié qui consiste, comme on le sait, en une somme d'environ 10.000 francs donnée à l'Association.

M. Gatineau, sollicité, donne son avis sur la marche à suivre pour éviter les retards, qui proviennent, en la circonstance, de colégataires.

Secours. — M. Delherm expose la situation pénible où se trouve un de nos collègues, sorti depuis un an de l'Internat, qui

cherche en ce moment un poste et sollicite, en attendant, l'appui financier de l'Association.

M. Delherm se proposait de demander pour lui un prêt d'honneur, mais il résulte de l'étude faite par le bureau de l'Association que ce prêt est impossible.

L'article 15 du règlement intérieur dit, en effet :

Des prêts non productifs d'intérêts, remboursables à date fixe ou à date indéterminée, pourront être faits aux membres de l'Association.

Or, notre collègue n'est pas membre de l'Association.

M. Delherm demande donc que l'Association, à défaut de prêt, accorde un secours aussi élevé que possible et propose la somme de 500 francs.

M. le Président rappelle l'article 14 du règlement intérieur, ainsi conçu : *Les secours attribués aux internes et aux anciens internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs parents ne pourront jamais dépasser dans leur ensemble un chiffre supérieur au sixième des sommes disponibles pour les secours.*

M. le trésorier est consulté sur la somme disponible.

MM. Chartier, Jayle, Thibierge prennent part à la discussion.

M. Jayle rappelle qu'il est opposé en principe à tout secours aux non-associés et demande que le Comité vote une somme de 12 francs, destinée à faire entrer notre collègue dans l'Association ; il sera disposé ensuite à lui voter un prêt d'honneur.

Le Comité vote à notre collègue un secours de 500 francs.

Appel aux internes en exercice. — Le Comité saisit cette occasion pour rappeler aux internes en exercice, par l'exemple malheureux de notre collègue, qu'il est d'un très grand intérêt pour eux, comme pour les anciens internes, d'entrer dans l'Association.

Il regrette vivement de n'avoir pu accorder au collègue qu'il vient de secourir, le prêt d'honneur qu'il aurait désiré obtenir.

Le Comité charge les internes en exercice, membres du Comité, de citer cet exemple à leurs camarades et de solliciter leur adhésion.

A la suite de cette résolution, le Comité, sur l'initiative de M. Jayle, engage une courte discussion sur le moyen à employer pour obtenir les adhésions des internes en exercice et sur le recouvrement de leurs cotisations.

Secours. — Le Comité examine une demande de secours faite

par la veuve d'un ancien interne non membre de l'Association, déjà secourue il y a quelques mois.

Le Comité exprime le regret d'être limité par la somme actuellement disponible et de ne pouvoir répondre favorablement.

La séance est levée à 10 heures et demie.

ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

DÉCRET

Portant déclaration d'utilité publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,

Vu la demande en reconnaissance légale formée au nom et en faveur de l'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris;

Les pièces produites à l'appui de cette demande, et, notamment, le projet de statuts;

La situation financière de la Société;

Les avis du Préfet de la Seine du 21 janvier et du Préfet de police du 9 janvier 1893;

L'avis du Conseil d'État, du 17 janvier 1806;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris, dont le siège est à Paris (Seine), est reconnue comme établissement d'utilité publique;

Sont approuvés les statuts de la Société, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 2. — Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 avril 1893.
Signé : CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur
Signé : CH. DUPUY.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

ANNEXÉS AU DÉCRET DU 15 AVRIL 1903

TITRE PREMIER. — Formation et objet de l'Association.

ARTICLE PREMIER. — L'*Association amicale des Internes et anciens Internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris* a pour objet de resserrer et de perpétuer les liens qui se sont formés entre les internes des hôpitaux, afin qu'ils se prêtent secours et assistance. Elle a son siège à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont notamment les secours, bourses ou pensions qu'elle peut accorder chaque année.

ART. 3. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Association sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

ART. 4. — L'Association se compose de membres titulaires et de membres fondateurs.

Les membres titulaires paieront une cotisation annuelle de 12 francs; pour les internes en exercice, le taux de la cotisation annuelle sera abaissé à 6 francs.

Pourront se libérer de la cotisation et devenir membres fondateurs, les membres qui verseront une somme de 150 francs; les cotisations déjà payées seront portées en déduction; mais la somme à déduire ne pourra pas être supérieure au montant de quatre cotisations annuelles.

TITRE II. — Organisation et administration.

ART. 5. — Un Comité de seize membres administre l'Association.

Il est nommé en assemblée générale et renouvelable par quart tous les ans. Les membres sont nommés par liste au scrutin secret. Les membres qui sortiront aux trois premiers renouvellements seront désignés par le sort.

Tous les membres sont rééligibles.

ART. 6. — Le Comité choisit parmi ses membres un Bureau composé des Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier.

Toutes les fonctions de l'Association sont gratuites.

Le Bureau est élu pour un an.

ART. 7. — Le Comité est chargé de l'organisation morale et matérielle de l'Association. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Sept membres au moins doivent avoir pris part au vote.

ART. 8. — Le Comité se réunit 4 fois par an.

Il peut être convoqué extraordinairement, sur la demande de trois membres au moins du Comité.

Il est tenu procès-verbal des séances du Comité.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

TITRE III. — Assemblée générale.

ART. 9. — L'Assemblée générale des membres de l'Association se réunit une fois par an.

Son ordre du jour est réglé par le Comité.

Son Bureau est celui du Comité.

Elle entend les rapports sur la gestion du Comité, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des membres du Comité.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres, au Préfet du département et au ministre de l'Intérieur.

ART. 10. — Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

TITRE IV. — Ressources et comptabilité.

ART. 11. — Les ressources de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement ;

5° Enfin du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 12. — Le Trésorier représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il fournit un état de caisse pour chaque réunion du Comité et rend compte de sa gestion à la fin de chaque année.

ART. 13. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 o/o sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le mininum d'intérêt est garanti par l'État.

Le Trésorier a le pouvoir de représenter l'Association pour toutes opérations financières avec l'autorisation du Comité.

Art. 14. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles,

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;

3° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable; ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

TITRE V. — **Dispositions générales.**

Art. 15. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Comité, et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Art. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres de l'Association.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 17. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres de l'Association. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 18. — En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, soumise à l'approbation du Gouvernement, à une ou plusieurs associations analogues et reconnues d'utilité publique.

Il sera procédé de même en cas du retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

Art. 19. — Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme des règlements d'administration publique.

Art. 20. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le ministre de l'Intérieur sur la proposition du Préfet, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts, il peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE PREMIER. — Conditions d'admission et démission.

Article premier. — Tous les Internes en exercice ou anciens Internes en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices civils de Paris, nommés au concours, peuvent faire partie de l'Association, à la condition d'adhérer à ses statuts et au présent règlement.

Art. 2. — Les admissions sont prononcées par le Comité sur une demande des candidats, appuyée par un membre de l'Association.

Elles sont notifiées par le Secrétaire du Comité à l'Assemblée générale suivante.

La cotisation est due pour l'exercice en cours par tous les membres dont l'admission est prononcée par le Comité avant le 1er janvier.

Art. 3. — Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'a pas acquitté sa cotisation pendant deux années consécutives et qui n'a pas répondu à deux lettres de rappel du Trésorier.

La radiation des membres considérés comme démissionnaires est prononcée par le Comité après un nouvel avis mentionnant la possibilité de la radiation, adressé par le Secrétaire.

Les membres démissionnaires et ceux qui auront été rayés de la liste pour n'avoir pas acquitté leurs cotisations pendant deux années consécutives ne pourront plus, s'ils redeviennent ultérieurement membres de l'Association, faire porter en déduction de leur versement de membre fondateur, les cotisations annuelles payées par eux avant leur démission ou leur radiation.

TITRE II. — De l'Assemblée générale.

Art. 4. — L'Assemblée générale a lieu chaque année, le dernier samedi d'avril ou le 1er de mai. Toutefois, au cas où, pour une raison de force majeure, le banquet de l'Internat ne pourrait avoir lieu à cette date, l'Assemblée générale serait tenue soit le jour fixé pour le banquet, soit à toute autre date déterminée par le Comité.

L'Assemblée générale ne peut être appelée à statuer que sur les propositions qui lui sont soumises par le Comité.

Tout membre de l'Association qui désire faire une proposition ou une communication à l'Assemblée générale doit en adresser la teneur, avec les motifs à l'appui, au Président du Comité, avant le 1er mars.

Art. 5. — Les élections pour le Comité ont lieu à l'Assemblée générale annuelle : il est fait mention, sur la lettre de convocation à

l'assemblée, du nombre des membres sortants, de leurs noms et des noms des membres qui ont posé leur candidature avant le 1er mars; ce choix n'étant pas d'ailleurs limité aux membres ayant posé leur candidature.

Parmi les quatre places vacantes chaque année pour le renouvellement partiel du Comité, une place sera de droit réservée à un interne en exercice.

Art. 6. — Tous les membres de l'Association sans exception ont le droit de voter pour la nomination des membres du Comité. Il leur suffit d'envoyer ou d'apporter leur bulletin de vote individuel de façon qu'il parvienne à l'adresse du Secrétaire de l'Association avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance annuelle.

Les bulletins envoyés par correspondance sont mis sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure porte l'adresse de l'Association et la mention « bulletin de vote », le nom, la promotion et l'adresse du votant; l'enveloppe intérieure contient le bulletin.

Ces enveloppes sont ouvertes en séance.

Art. 7. — Les nominations se font à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus ancien dans l'internat a la priorité.

Art. 8. — En cas de décès ou de démission dans le courant de l'année d'un ou plusieurs membres du Comité, il sera procédé à leur remplacement à l'Assemblée générale suivante. Ces élections complémentaires se feront en même temps que les élections aux quatre places réglementairement vacantes. Chaque bulletin de vote pourra donc porter un nombre de noms égal au total des places à attribuer.

Les quatre membres qui obtiendront le plus grand nombre de voix en tête de la liste seront proclamés membres du Comité pour quatre ans; une de ces quatre places sera toujours réservée à un interne en exercice. Ceux qui obtiendront un nombre de voix immédiatement inférieur seront désignés pour remplacer les membres démissionnaires ou décédés; ils ne resteront en fonction que pendant la période de temps qui restait à courir jusqu'à l'expiration des mandats des membres qu'ils remplacent.

TITRE III. — Du Comité et des membres du Bureau.

Art. 9. — Les réunions ordinaires du Comité ont lieu en janvier, mars, mai et octobre.

Dans la première séance qui suit l'Assemblée générale, le Comité nomme au scrutin secret les membres de son Bureau.

Ces membres sont nommés pour un an; ils sont rééligibles.

Toutefois le même membre ne pourra conserver la présidence plus de trois années consécutives. Tout président sortant ne pourra plus être réélu à la présidence que deux ans au moins après avoir quitté ses fonctions.

Art. 10. — Le Secrétaire tient procès-verbal des séances du Co-

taité, fait les convocations, est chargé de la rédaction du compte rendu annuel et de la direction des publications faites par l'Association.

Art. 11. — Le Trésorier perçoit les cotisations, encaisse les dons, les legs, conserve les titres et valeurs sous la direction du Comité.

Les quittances doivent être extraites d'un livre à souche et signées soit par le Trésorier de l'Association, soit par le membre du Comité délégué pour le remplacer.

Les comptes du Trésorier sont arrêtés chaque année au 15 mars.

A la fin de chaque exercice, le Comité désigne une commission de trois membres, chargée d'examiner la comptabilité du Trésorier et d'en faire un rapport au Comité et à l'Assemblée générale.

Art. 12. — En cas d'absence ou de maladie, le Secrétaire et le Trésorier sont remplacés par un membre du Comité délégué à cet effet par le Comité.

Art. 13. — Le Président peut convoquer aux séances du Comité les membres de l'Association que le Bureau jugerait utile de consulter sur les questions à l'ordre du jour; ces membres ont uniquement voix consultative.

TITRE IV. — Des secours.

Art. 14. — Le Comité fixe la quotité des secours à accorder aux membres de l'Association, à leurs veuves, à leurs ascendants ou descendants, aux Internes ou anciens Internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs ascendants ou descendants.

Les secours attribués aux Internes et anciens Internes n'appartenant pas à l'Association, à leurs veuves, à leurs parents, ne pourront jamais dépasser, dans leur ensemble, un chiffre supérieur au sixième des sommes disponibles pour les secours.

Art. 15. — Des prêts non productifs d'intérêts, remboursables à date fixe ou à date indéterminée, pourront être faits aux membres de l'Association.

Art. 16. — Dans l'intervalle des séances du Comité et en cas d'urgence, le Bureau peut, sur l'initiative d'un de ses membres, accorder des secours dont le montant ne peut en aucun cas dépasser une somme fixée par le Comité au commencement de chaque exercice.

Art. 17. — Les noms des personnes assistées doivent toujours demeurer secrets.

Art. 18. — Les secours distribués ne sont que temporaires, ils peuvent être renouvelés, mais sans engager l'exercice suivant.

TITRE V. — Publications du Comité.

Art. 19. — En dehors du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle, l'Association publie notamment l'*Annuaire de l'Internat*. Une édition nouvelle de l'Annuaire est publiée tous les cinq ans; dans

l'intervalle, l'**Annuaire** est tenu à jour au moyen d'un *Supplément* publié chaque année et contenant la dernière promotion de l'Internat ainsi que les changements survenus dans les résidences des anciens Internes.

TITRE VI. — Du Banquet de l'Internat.

ART. 20. — Le Comité a la charge d'organiser chaque année le banquet dit BANQUET DE L'INTERNAT, auquel peuvent prendre part tous les Internes ou anciens Internes, qu'ils fassent ou non partie de l'Association.

Chaque année, à la réunion de janvier, il désigne une commission de trois membres chargée de l'organisation matérielle du banquet.

MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

POUR L'ANNÉE 1905-1906

(1)
1906. — Delherm (Louis), Paris, rue de la Bienfaisance, 2.
1906. — Joffroy, Paris, boulevard Saint-Germain, 195.
1906. — Marie (Pierre), Paris, boulevard Saint-Germain, 209.
1906. — Monprofit, Angers, rue de la Préfecture, 5.
1907. — Guillain, Paris, rue de Luynes, 6.
1907. — Pinel-Maisonneuve (L.), Paris, bd Saint-Germain, 198.
1907. — Thibierge (Georges), Paris, rue des Mathurins, 64.
1907. — Villaret (Maurice). interne à l'hôpital Broussais.
1908. — Armand-Delille, Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2.
1908. — Chaillous (Maurice), Paris, rue de Longchamp, 14.
1908. — Chartier, interne à l hôpital des Enfants-Malades.
1908. — Durand-Fardel (Raymond), Paris, r. de Courcelles, 164.
1909. — Crouzon, Paris, 12, rue du Commandant-Rivière.
1909. — Jayle (Félix), Paris, boulevard Saint-Germain, 232.
1909. — Prioleau (Brive), rue des Jacobins.
1909. — L.-J. Tixier interne à l'hôpital de la Pitié.

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1905-1906.

MM. Joffroy, président.
Thibierge, vice-président.
L. Pinel-Maisonneuve, trésorier.
Crouzon, secrétaire.

AVOCAT-CONSEIL DE L'ASSOCIATION

Me Gatineau, Paris, rue de Ponthieu, 37.

(1) Cette date est celle à laquelle chacun des membres sort réglementairement du Comité.

MEMBRES DONATEURS DÉCÉDÉS

MM. FERDINAND DREYFOUS.
DE BEAUVAIS.
TILLAUX.
DUBAQUIÉ.

MEMBRES FONDATEURS DÉCÉDÉS

MM. HARDY (Alfred), ancien président.
FEULARD (Henri), ancien secrétaire.
BASSET (P.).
BLANCHE.
CHARPENTIER (L.A.).
CLIN.
DAMASCHINO.
DELBARRE.
DESPRÈS (Armand).
DIDAY.
DUBAQUIÉ.
FÉRÉOL.
FLEUROT.
GIRODE.
GOUGUENHEIM.
LALLEMENT.

MM. LARCHER père.
LUNIER.
MÉURIOT.
NOTTA (Maurice).
PAQUET.
PÉAN.
PIOGEY (Gérard).
POLAILLON.
POTAIN.
RICORD.
ROCQUE (Henri).
ROGER (Henri).
SERRES.
THIBIERGE (G.-E.).
TILLAUX.
VERLIAC.
VIBERT.
VIDAL (Émile).

MEMBRES FONDATEURS AU 1er JANVIER 1904

MM. AMODRU.
AUDAIN.
AUGROS.
BABINSKI.
BARBIER (André).
BARTH.
BEAUMÉ.
BÉCLÈRE.

MM. BELIN (Joseph).
BERTHIER.
BESNIER (Ernest).
BETTREMIEUX.
BEZANÇON (Paul).
BLANC (Henri).
BOQUEL (André).
BOTTENTUIT.

MM. Bouchard (Charles).
Boucher.
Bourdel.
Boursier (Aug.).
Bouyer.
Broca (Aug.).
Brouardel (Paul).
Broussin.
Broussolle.
Brun (de).
Bureau.
Canuet père.
Canuet (Étienne).
Carlier.
Carnot.
Cartaz.
Cazin.
Chaillous (Maurice).
Chaslin.
Chauffard.
Chevrier (Émile-Louis).
Civel.
Coffin (Georges).
Condoléon.
Crivelli (Marcel).
Debove
Delaunay (J.).
D'Espine.
Despréaux.
Du Castel.
Dufournier.
Duplay.
Durand-Fardel (R.).
Duvernoy.
Fernet (Ch.).
Ferras.
Fournier (Alfred).
Fournier (Edmond).
Frédet.
Frémont.
Froussart.
Galissard de Marignac.

MM. Gellé.
Genouville.
Gilbert.
Grancher.
Graux.
Grelliot.
Grenet (Alphonse).
Guinon (Louis).
Guyot (Jules).
Hache (Maurice).
Heitz.
Herbet.
Herbert.
Pudellet.
Jardet.
Jayle.
Jeanteon.
Joffroy.
Josias.
Klippel.
Labadie-Lagrave.
Lacour.
Ladroitte.
Lefebvre (Albert).
Laignel-Lavastine.
Legueu.
Lepage.
Le Sourd (Louis).
Lereboullet.
Levy.
Londe (Paul).
Long (Édouard).
Lorrain (Maurice).
Lovy.
Lubet-Barbon.
Marfan.
Marie (Pierre).
Martin (Louis).
Maunoury.
Maurin.
Mayor.
Merklen (Prosper).

MM. Meuriot (H.).
Millard.
Moissenet.
Monod (Charles).
Monod (Louis).
Monprofit.
Mossé.
Nottin.
Pamard.
Papillon (P.-H.).
Pasturaud.
Perier (Charles).
Perrin (Léon).
Piatot.
Pinard.
Pinel-Maisonneuve.
Plicque.
Porak.
Poupinel.
Poupon.

MM. Prioleau.
Raymond (Paul).
Reverdin.
Riche.
Routier.
Saint-Germain (de).
Schwartz (Édouard)
Secheyron.
Sevestre.
Siegel
Souques.
Terson.
Thibault (Arsène).
Thibierge (Georges)
Troisier.
Trousseau.
Venot (M.).
Vilcoq.
Zambaco-Pacha.
Ziembicki.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Arrêtée au 15 Juin 1905 (1)

I

ANCIENS INTERNES

A

ABADIE (Charles), 1868, Paris, boulevard Haussmann, 49.
ACHALME, 1888, Paris, rue Andrieux, 1.
ACHARD (Émile), 1882, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164.
AFFRE (Émile), 1892, Beaune (Côte-d'Or).
AGUINET (Moïse), 1899, Saint-Cloud (S.-et-O.), boulevard de Versailles, 64.
AIGRE (B.), 1877, Boulogne (Pas-de-Calais), rue Wissocq, 28.
ALEXANDRE (Gaston), 1899, Paris, rue Chabrol, 55.
ALGLAVE (Paul), 1898, Paris, boulevard Saint-Germain, 134.
ALGRET (1903), Paris, rue Alphonse-Daudet, 9.
ALQUIER (Louis), 1899, Paris, rue de Rennes, 146 *bis*.
AMBARD (1901).
AMODRU, 1874, Paris, avenue des Champs-Élysées, 66. — **F.**
ANDRAL (Jean-L.), 1871, Pau (Basses-Pyrénées).

(1) Prière de faire connaître au secrétaire les changements d'adresse et les erreurs d'impression. — La lettre F désigne les noms des membres fondateurs.

ANDRIEU (Jean), 1900, Paris, rue Gerbillon, 9.
ANGER (Théophile), 1862, Paris, avenue Hoche, 28.
ANGELESCO (Constantin), 1894, Bucarest (Roumanie).
APERT (Eugène). 1893, Paris, rue de Marignan, 14.
APPERT, 1889, Paris, avenue de Messine, 2.
ARDOUIN (François), 1887, Aubervilliers (Seine), avenue Victor-Hugo, 178.
ARDOUIN (Paul), 1896, Cherbourg (Manche), rue Bondor, 11.
ARMAND-DELILLE (Paul), 1899, Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2.
ARNOULD (Edmond), 1887, Paris, rue d'Assas, 24.
ARNOZAN, 1876, Bordeaux, cours Pavés-des-Chartrons, 27 *bis*.
ARROU (Joseph), 1889, Paris, rue Bayard, 9.
ARTUS, 1890, Paris, rue Margueritte, 12.
ASSICOT (Louis-Victor), 1899, Rennes (Ille-et-Vilaine).
ATTIMONT (A.), 1866, Nantes (Loire-Inférieure).
AUBERTIN (Ch.-Ed.), 1900, Paris, rue du Bac, 30.
AUCLAIR (Jules), 1893, Paris, rue de Chambiges, 6.
AUDAIN (Léon), 1888, Port-au-Prince (Haïti). — **F**.
AUDION (Léon-Pierre), 1896, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
AUFFRET (Émile), 1898, Paris, boulevard Haussmann, 56.
AUGER (Georges), Bolbec (Seine-Inférieure), rue Gambetta, 74.
AUGROS (Louis-Henri), 1861, Maisons-Laffite (Seine-et-Oise). — **F**.
AUSCHER, 1890, Paris, rue Euler, 20.
AUTEFAGE, 1902, Paris, rue Alphonse-Daudet, 9.
AVIRAGNET, 1888, Paris, rue de Courcelles, 1.

B

BABINSKI, 1879, Paris, boulevard Haussmann, 170 *bis*. — **F**.
BAHUAUD (J.), 1861, Angers (Maine-et-Loire).
BAILLET (Marcel), 1890, Orléans (Loiret).
BAILLET (Émile), 1893, Paris, rue Théodore-de-Banville, 4.
BALL, 1900, Paris, rue Saint-Pétersbourg, 31.
BALLET, 1875, Paris, rue du Général-Foy, 39.
BALTHAZARD (Victor), 1899, Paris, rue de l'Estrapade, 20.
BALZER, 1873, Paris, rue de l'Arcade, 8.
BANZET (Charles-Samuel), 1892, Paris, rue de l'Université, 107.
BAR (Paul), 1876, Paris, rue La Boétie, 122.
BARADUC, 1893, Paris, rue des Saints-Pères, 11, l'été à Châtel-Guyon.
BARBARIN, 1897, Paris, 186, faubourg Saint-Honoré.

BARBE, 1880, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 10.
BARBIER (André), 1871, Dijon, rue Berbisey, 24. — **F**.
BARBIER (Henry), 1882, Paris, rue d'Édimbourg, 15.
BARBILLION, 1882, Paris, avenue de l'Observatoire, 24.
BARBULÉE, 1880, Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 205.
BARETTE, 1878, Caen (Calvados), rue Jean-Romain, 22.
BARÉTY (Alexandre), 1869, Nice, rue Cotta, 31.
BARNSBY (David), 1895, Tours (Indre-et-Loire).
BARON (Paul-André), 1894, Dijon (Côte-d'Or), rue Jeannin, 36.
BARRAUD (Maurice), 1883, Angoulême, rue de l'Arsenal, 40.
BARRIÉ, 1890, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).
BARTH (Henri), 1875, Paris, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2. — **F**.
BASTARD, 1877, Paris, rue Galilée, 56.
BAUDOIN (Georges), 1884, Paris, rue Mont-Thabor, 21.
BAUDOUIN (Marcel), 1886, Paris, boulevard Saint-Germain, 93.
BAUER (Alfred), 1901, Paris, boulevard Port-Royal, 50.
BAX (Pierre-Émile), 1867, Amiens (Somme).
BAYEUX (Raoul-Robert), 1894, Paris, avenue Kléber, 52.
BAZY (Pierre), 1875, Paris, boulevard Haussmann, 85. — **F**.
BEAUMÉ, 1898, Paris, rue de Lisbonne, 58.
BEAUSSENAT, 1893, Paris, rue Duphot, 16.
BEAUVY (Armand), 1900, Paris, avenue de Breteuil, 80.
BÉCLÈRE, 1877, Paris, rue La Boétie, 122. — **F**.
BELIN, 1883, Paris, rue d'Amsterdam, 44. — **F**.
BELLANGER (C.-J.-M.), 1887, Vannes (Morbihan).
BELLOT (Eugène), 1893, Niort, rue de la Préfecture, 4.
BENARD (Henri), 1877, Paris, rue du Louvre, 44.
BENDER (Xavier-Eugène), 1899, Paris, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
BENOIT (Charles), 1893, Paris, rue de Turin, 21.
BENSAUDE, 1863, Paris, rue de Miromesnil, 99.
BERBEZ (Paul), 1882, Paris, rue du Bac, 97.
BERDAL (Henri), 1889, Paris, rue Tiquetonne, 62.
BERGÉ (André), 1889, Paris, rue des Ursulines, 6.
BERGER (Paul), 1866, Paris, rue de Bourgogne, 16.
BERNARD (Félix), 1891, Paris, rue Treilhard, 3, et à Plombières (Vosges).
BERNARD (Léon), 1895, Paris, rue du Général-Foy, 36.
BERNARD (Armand-Raoul), 1897, Paris, rue Gœthe, 9.
BERNARD (Henri), 1897, Paris, à Menton (l'hiver) et à Bourbon-l'Archambault (l'été).
BERNE (Georges), 1879, Paris, boulevard Haussmann, 161.

BERNHEIM (Meyer), 1889, Paris, rue de la Bienfaisance, 17.
BERTHERAND, 1895, Paris, rue du Colisée, 38.
BERTHEUX (Pierre), 1877, Rennes (Ille-et-Vilaine), place de la Trinité, 1.
BERTHIER (Henri), 1898, Roanne (Loire). — F.
BERTHOD (Paul), 1883, Paris, rue Marbeuf, 10.
BERTIER (Louis), 1901, Aix-les-Bains, rue Centrale, 12.
BESNIER (Ernest-Henri), 1853, Paris, boulevard Malesherbes, 59. — F.
BETTREMIEUX, 1881, Roubaix (Nord), rue Saint-Vincent-de Paul, 30. — F.
BEZANÇON (Paul), 1888, Paris, rue de Miromesnil, 51. — F.
BEZANÇON (Fernand), 1891, Paris, rue de Monceau, 84.
BEZARD (Léon), 1866, Tours (Indre-et-Loire), rue Clocheville, 20.
BIDARD (Huberdière P. S.), 1851, Orne, Saint-Bomer.
BIDE (J.-B.), 1875, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
BIGEARD (A.-L.-G.-E.), 1895, Paris, rue d'Angoulême, 23.
BINOT (Jean-Émile), 1893, Paris, rue Cassette, 22.
BISCH (Louis), 1898, Grenoble (Isère), avenue d'Alsace-Lorraine, 21.
BIZE (Maurice-Émile), 1895, Paris, rue Saint-Dominique, 110.
BLACHE (René), 1864, Paris, rue de Surène, 5.
BLAISE (Paul), 1889, Troyes.
BLANC (Édouard-Henri), 1882, Shanghaï, Hong-Kong Road. — F.
BLOCH (Adolphe), 1867, Paris, rue d'Aumale, 24.
BLOCH (Maurice), 1901.
BLUYSEN (Marie-F.-R.), 1897, Boulogne-sur-Mer, rue Nationale, 13.
BODIN (Eugène), 1892, Rennes (Ille-et-Vilaine), quai Châteaubriand, 17 *bis*.
BODIN (Léonce), 1893, Paris, rue Lafayette, 127.
BODINIER (Victor-Julien), 1880, Craon (Mayenne).
BOIDIN (Louis), 1901, Paris, rue de Rennes, 83.
BOISSARD, 1879, Paris, rue de Berlin, 47.
BOIX (Émile), 1890, Paris, boulevard Haussmann, 115.
BONAMY (René-Louis-Alphonse), 1895, Paris, rue Vineuse, 21.
BONNAIRE, 1880, Paris, rue de Bourgogne, 25.
BONNEAU (A.-A.), 1890, Mantes (Seine-et-Oise), rue Thiers, 24.
BONNEL (Adolphe), 1898, Paris, avenue Ledru-Rollin, 84.
BONNET (Stéphane), 1884, Paris, rue de Turin, 13.
BONNUS (Étienne), 1894, Paris, rue Georges-Ville, 14, et à Divonne (Ain) (l'été).

BOQUEL (André), 1893, Angers (Maine-et-Loire), rue Saint-Martin, 14. — **F.**
BORICAUD, 1898, Pointe à Pitre (Guadeloupe).
BOSVIEUX (J.-M.-F.), 1899, Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
BOTTENTUIT, 1866, Paris, rue Castellane, 13, et l'été à Plombières (Vosges). — **F.**
BOUCHACOURT (L.-F.-E.), 1894, Paris, rue de Vienne, 2.
BOUCHARD (Charles), 1862, Paris, rue de Rivoli, 174. — **F.**
BOUCHER (Paul), 1863, Corbeil (Seine-et-Oise). — **F.**
BOUCHERON (Hyppolyte), 1872, Paris, rue Pasquier, 11 *bis*.
BOUCHET (Paul), 1900, Paris, boulevard Montparnasse, 144.
BOUISSON, 1866, Paris, rue Donizetti, 2.
BOULAY (Maurice), 1888, Paris, avenue Percier, 8 *bis*.
BOULLOCHE, 1887, Paris, rue Bonaparte, 5.
BOURCY (Paul), 1878, Paris, rue Matignon, 36.
BOURDEL, 1881, Paris, rue La Boétie, 13. — **F.**
BOURGAREL (J.-E.), 1852, Toulon (Var), et l'été à Pierrefonds (Oise).
BOURGEOIS (Henri), 1898, Paris, rue de Miromesnil, 96.
BOURGES, 1887, Paris, boulevard de Courcelles, 73.
BOURSIER (André), 1876, Bordeaux, rue Thiac, 7.
BOURSIER (Auguste), 1881, Paris, rue Cernuschi, 8, et l'été à Contrexéville (Vosges). — **F.**
BOUYER (Achille), 1859, Bordeaux, rue de l'Arsenal, 24, et l'été à Cauterets (Hautes-Pyrénées). — **F.**
BRAINE (Paul), 1882, Paris, avenue Victor-Hugo, 8.
BRANCA (Albert), 1895, Paris, rue de Constantinople, 2.
BRAULT, 1876, Paris, rue de l'Arcade, 18.
BRÉCY (Maurice), 1898, Villa des Pages, le Vésinet, (S.-et-O.).
BRELET (Maurice), 1901, Paris, rue Madame, 43.
BRÉSARD, 1891, Paris, rue de Marignan, 27.
BRIN (Henri), 1895, Angers (Maine-et-Loire).
BRINDEAU (Auguste), 1892, Paris, rue de Grenelle, 71.
BRISSAUD (Edouard), 1875, Paris, rue Bonaparte, 5.
BROCA (Auguste), 1881, Paris, rue de l'Université, 5. — **F.**
BRODEUR (P.), 1881, Montréal, Canada, rue Sherbrooke, 707.
BROSSARD (Jules), 1881, Poitiers (Vienne), rue de l'Est, 22.
BROUARDEL (Paul), 1859, Paris, rue de Bellechasse, 68. — **F.**
BROUARDEL (Georges), 1893, Paris, rue de Lille, 71.
BROUSSIN (Charles), 1879, Versailles, rue de la Paroisse, 41. — **F.**
BROUSSOLLE, 1882, Dijon (Côte-d'Or), rue J.-J. Rousseau, 109. — **F.**

BRUHL, 1885, Paris, rue Marguerite, 8 *bis*.
BRUNEAU (Frédéric), 1878, Châteauroux (Indre).
BRUNON (Raoul), 1882, Rouen (Seine-Inférieure), rue de l'Hôpital, 1.
BUCQUOY (Jules), 1851, Paris, rue de l'Université, 81.
BUFNOIR (Maurice-Claude), 1897, Saint-Quentin (Aisne), rue d'Isle, 57.
BUREAU (Maurice), 1889, Nantes (Loire-Inférieure), place Lafayette, 3.
BUREAU (Gustave), 1894, Nantes (Loire-Inférieure), rue Voltaire, 5.
BUSCARLET (Francis), 1888, Genève (Suisse), rue Petitot, 12.

C

CABOCHE (Paul), 1893, Paris, rue Saint-Honoré, 372.
CABOCHE (Henri), 1897, Paris, rue de la Bienfaisance, 6.
CADOL (H.-E.-A.), 1896, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 19.
CAHEN (Albert), 1900.
CAHN, 1883, Paris, rue Albouy, 23.
CALBET (J.-B.), 1889, Chatou (Seine-et-Oise), avenue du Chemin-de-Fer, 30.
CALMELS (Xavier), 1899, Albi (Tarn).
CALOT (J.-F.), 1888, Berck-sur-Mer.
CAMESCASSE (Pierre), 1889, Paris, rue La Boétie, 116.
CAMESCASSE (Jean), 1883, Saint-Arnoult (Seine-et-Oise).
CANUET, 1850, Paris, boulevard de Courcelles, 106. — **F**.
CANUET (Louis-Étienne), 1895, Paris, boulevard de Courcelles, 106. — **F**.
CARLIER (Victor), 1882, Lille, rue des Jardins, 16. — **F**.
CARNOT (L.-A.-P), 1894, Paris, boulevard Saint-Michel, 73. — **F**.
CARRIÉ, 1874, Paris, rue du Château-d'Eau, 21.
CARTAZ, 1871, Paris, boulevard Haussmann, 39. — **F**.
CARTON, Paris, rue de Châteaudun, 4.
CASTAIGNE, 1896, Paris, rue Pierre-le-Grand, 8.
CASTEX (André), 1875, Paris, avenue de Messine, 30.
CATHELIN (Fernand), 1898, Paris, rue Pierre-Charron, 21.
CAUBET 1869, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 44.
CAUBET, (Henri-Louis), 1899, Toulouse, rue Alsace-Lorraine, 44.
CAUSSADE (Georges), 1886, Paris, square de La-Tour-Maubourg, 10.
CAUTRU, 1890, Paris, rue Mogador prolongée, 6.
CAVASSE (Alfred), 1895, Paris, rue de Prony, 55.

CAYLA, 1882, Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 31.
CAZALIS (J.), 1868, Cannes (Alpes-Maritimes), rue d'Antibes, 59.
CAZELLES, 1856, conseiller d'État, Paris, boulevard Malesherbes, 131.
CAZENAVE (William), 1891, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 22.
CAZIN (Maurice), 1890, Paris, rue de Villersexel, 3. — **F**.
CESTAN (Raymond), 1895, Toulouse, allée Saint-Étienne, 1 *bis*.
CHABRY (Jean-Baptiste-Lucien), 1894, Paris, rue de Châteaudun, 23.
CHAILLOU, 1891, Paris, à l'Institut Pasteur.
CHAILLOUS (Maurice), 1895, Paris, rue de Longchamp, 14. — **F**.
CHAILLOUS (Joseph), 1896, Paris, rue d'Artois, 8.
CHAMPETIER DE RIBES (Camille), 1874, Paris, rue de l'Université, 28.
CHANTEMESSE, 1879, Paris, rue Boissy-d'Anglas, 30.
CHAPOTIN (Charles), 1899, Lorient (Morbihan), rue des Fontaines, 33.
CHAPT, 1892, Épernay (Marne).
CHAPUT, 1880, Paris, avenue d'Eylau, 21.
CHARCOT (Jean), 1891, Paris, rue de l'Université, 80.
CHARPENTIER (Eugène), 1866, Paris, boulevard de l'Hôpital, 17.
CHARRIN, 1880, Paris, avenue de l'Opéra, 11.
CHARTIER (André), 1884, Paris, rue de Maubeuge, 21.
CHASLIN (Philippe), 1882, Paris, rue de Rennes, 64. — **F**.
CHASTENET de GÉRY (Paul), 1900, Nantes, rue Voltaire, 17.
CHATELLIER, 1881, Paris, rue des Saussaies, 8.
CHAUFFARD, 1877, Paris, rue Saint-Simon, 2. — **F**.
CHENET, 1873, Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 25.
CHERON (P.-Henri), 1894, Paris, rue de la Bienfaisance, 35.
CHEVALET (Hippolyte), 1869, Paris, boulevard Malesherbes, 92.
CHEVALLEREAU, 1875, Paris, rue des Pyramides, 9.
CHEVÉ (Louis), 1900.
CHEVRIER (Louis-Émile), 1899, Paris, rue Danton, 10. — **F**.
CHIBRET, 1890, Aurillac (Cantal).
CHRÉTIEN (Henry-Joseph), 1883, Poitiers (Vienne), rue Victor-Hugo, 12.
CHUQUET, 1875, Cannes (Alpes-Maritimes), rue Germain, 5.
CIVATTE, 1899, Paris, boulevard Raspail.
CIVEL (Guillaume-Victor), 1888, Brest, rue Saint-Yves, 37.
CLADO, 1882, Paris, rue de Berry, 6.
CLAISSE (Paul), 1889, Paris, boulevard Saint-Germain, 197.
CLAISSE (André), 1895, Biarritz (Basses-Pyrénées), Villa Claisse, Chemin du phare.

CLAUDE, 1893, Paris, rue du Cirque, 11 *bis*.
CLÉMENT (Louis), 1876, Avignon (Vaucluse), place Saint-Pierre, 3.
CLERMONT (Christian), 1897, Montluçon (Allier).
COCHEMÉ (Henri-J.), 1897, Reims (Marne).
COCHEZ (Achille), 1880, Alger, rue Clauzel, 9.
COFFIN (Ernest), 1886, Paris, rue Soufflot, 16. — **F**.
COLLEVILLE, 1880, Reims, rue de l'Université, 14.
COMTE (Albert), 1895, Paris, quai d'Orsay, 11.
CONDOLÉON (J.-J.), 1883, Smyrne (Turquie d'Asie), rue Parallèle, 57. — **F**.
CONSTENSOUX, 1896, Paris, rue Lafayette, 89.
CONZETTE (Gaston), 1885, Saint-Mandé (Seine), Grande-Rue, 17.
CORNILLON, 1867, Vichy (Allier), rue de la Chaume, 17.
COTTET (Jules), 1895, Paris, rue de l'Université, 169, et Évian-les-Bains (Haute-Savoie).
COTTIN (Emile), 1875, Dijon, rue Vauban, 12.
COUDERT (Emile), 1899, Paris, rue de Miromesnil, 105.
COUDRAY, 1878, Paris, rue des Mathurins, 55.
COULHON, 1859, Montluçon (Allier).
COURTADE (Th.-Marie-Denis), 1883, Paris, faubourg Saint-Honoré, 166.
COURTADE (A.), Paris, rue Castellane, 14.
COURTELLEMONT, 1900, Amiens, Porte-Paris, 14.
COURTILLIER (Léon), 1893, Paris, rue de la Bienfaisance, 8.
COURTOIS-SUFFIT, 1887, Paris, boulevard de Courcelles, 38.
COUVELAIRE (A.-M.), 1897, Paris, rue Pierre-Charron, 29.
COVILLE (Maurice), 1895, Orléans (Loiret), 18, rue du Colombier.
COYON (Amand), 1896, Paris, rue de l'Arcade, 20.
CREQUY (J.-B.-Ulysse), 1854, Paris, boulevard Magenta, 99.
CRIVELLI (Marcel), 1884, Melbourne, Albert Park (Australie). — **F**.
CROISIER (Alexandre), 1898, Blois (Loir-et-Cher).
CROUZON, 1900, Paris, rue du Commandant-Rivière, 12.
CRUET, 1875, Paris, rue des Capucines, 22.
CUFFER, 1873, Paris, avenue Percier, 1.
CUNÉO (Bernard-Joseph), 1895, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 18.
CUVILLIER (Henri-Jean), 1887, Paris, rue Cambon, 4.

D

DACOROGNA-BEY, 1862, Le Caire (Égypte).
DAMALIX, 1879, Charenton-Saint-Maurice (Seine), rue des Épinettes.

DAMBRIN, 1899, Toulouse, rue Pargaminières, 66.
DANTHON, 1861, Montluçon.
DARRÉ (Henri), 1902, Paris, boulevard Port-Royal, 88.
DARIER, 1880, Paris, boulevard Malesherbes, 77.
DAROLLES (Camille), 1873, Provins (Seine-et-Marne).
DARTIGUES (Louis), 1896, Paris, rue d'Anjou, 14.
DAUCHEZ, 1879, Paris, rue de Mézières, 6.
DAURIAC (Jules-Stanislas), 1892, Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 28.
DEBOVE (Maurice), 1868, Paris, rue La Boétie, 53. — **F**.
DE BRUN DU BOIS NOIR (H.-M.), 1879, Beyrouth (Syrie). — **F**.
DECLOUX (Léon), 1895, Paris, rue d'Oflémont, 23.
DEFOIX (Pierre), 1868, Chabas, République Argentine.
DEFONTAINE (L.-C.), 1878, Le Creusot (Saône-et-Loire).
DEGORCE, 1898, Hanoï (Tonkin).
DEJEANNE (Jean-M.), 1869, Bagnères-de-Bigorre Hautes-Pyr.). rue Coustous, 30.
DEJERINE (Jules), 1874, Paris, boulevard Saint-Germain, 179.
DEJERINE-KLUMPKE (Madame), 1887, Paris, boulevard Saint-Germain, 179.
DELAGÉNIÈRE (Yves-H.), 1886, Le Mans (Sarthe).
DELAMARE (Valéry-Jules-Victor), 1895, Paris, rue de la Pompe, 30.
DELANGLADE (Joseph), 1892, Marseille, rue Nicolas, 24.
DELAUNAY, 1874, Paris, avenue Bosquet, 49. — **F**.
DELAUNAY (Eugène), 1889, Paris, avenue Montaigne, 53.
DELAUNAY (Victor), 1899, Paris, boulevard de l'Hôpital, 101.
DELAUNAY (Paul), 1901.
DELBET (Pierre), 1884, Paris, rue du Bac, 24.
DELESTRE (Marcel), 1897, Paris, rue du Colisée, 11.
DELHERM (Louis), 1898, Paris, rue de la Bienfaisance, 2.
DELMONT-BEBET, 1895, Paris, rue de Flandre, 76.
DELOTTE, 1881, Limoges (Haute-Vienne).
DELSOL (Augustin), 1862, Palaiseau (Seine-et-Oise).
DEMANTKÉ, 1892, Dreux (Eure-et-Loir), rue Parisis, 44.
DEMARS (Achille), 1884, Paris, rue Castellane, 12.
DEMELIN, 1883, Paris, avenue d'Eylau, 19.
DEMOULIN (Alphonse), 1883, Paris, 8, rue du Four.
DENIS (Maurice), 1901.
DEROCHE (René), 1886, Paris, rue de Rome, 67.
DEROCQUE (André-Pierre), 1893, Rouen (Seine-Inférieure), quai du Havre.
DERVILLE (Léon), 1883, Lille, rue Jean-sans-Peur, 2.

DESCAZALS (Louis-A.-P.), 1895, Limoges (Haute-Vienne).
DESCHAMPS (Eug.), 1881, Paris, rue de la Victoire, 76.
DESCROIZILLES (Jacques-Arthur), 1857, Paris, 29, avenue de l'Opéra.
DESFOSSES (L.-P.), 1893, Paris, rue de Rome, 83.
DESNOS, 1877, Paris, rue La Boétie, 59.
DESPRÉAUX, 1883, Paris, rue Littré, 11. — **F.**
DESVAUX (G.-G.-L.), 1895, Angers (Maine-et-Loire), rue Paul-Bert, 16.
DETOT (Paul-Émile), 1900, Paris, rue de l'Université, 126.
DEVÉ (Félix), 1897, Rouen (Seine-Inférieure), rue des Carmes, 45.
DEVERS (Alfred), 1855, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), rue de l'Aireau, 32.
DIETERLEN, 1878, Cannes (Alpes-Maritimes), villa Jeanne.
DIEULAFOY, 1865, Paris, avenue Montaigne, 38.
DIRIART (Raymond), 1893, Pau (Basses-Pyrénées), rue Bayard, 17.
DOLÉRIS (Jacques-Amédée), 1876, Paris, boulevard de Courcelles, 30.
DOMINICI (Henry), 1894, Paris, place de Laborde, 10.
DONNET (René), 1891, Limoges (Haute-Vienne).
DRANSART (Narcisse), 1872, Somain (Nord).
DROUIN (Alphonse), 1874, Le Mans (Sarthe), rue Auvray, 50.
DRUAULT, 1896, Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire).
DUBAR (Louis-E.), 1876, Lille (Nord), rue de Tournai, 82.
DUBARRY, 1884, Paris, rue du Mail, 13.
DUBREUILH, 1882, Bordeaux, rue Ferrère, 27.
DUBRISAY, 1856, Paris, rue Jacob, 6.
DUBRISAY (fils), 1890, Paris, rue Jacob, 3.
DUBUC, 1859, Paris, rue Taitbout, 83.
DU CASTEL, 1867, Paris, boulevard Saint-Germain, 241. — **F.**
DUCHESNE, 1859, Paris, cité Vaneau, 11.
DUFOUR (Etienne), 1892, Paris, rue Boissière, 58.
DUFOURNIER (Léon-Alfred), 1889, Paris, rue de la Tour, 102. — **F.**
DUGUET, 1861, Paris, rue de Londres, 60.
DUJON (Victor), 1893, Moulins (Allier).
DU PASQUIER, 1899, Le Havre (Seine-Inférieure), rue de l'Orangerie, 10.
DUPLAY, 1858, Paris, rue Jouffroy, 70. — **F.**
DUPRÉ (Edmond), 1887, Laval (Mayenne), rue Crossardière, 21.
DUPRÉ (Ernest), 1887, Paris, rue Saint-Georges, 47.
DUPUY, 1852, Caudéran (Gironde), chemin d'Eysines, 8.

DUPUY (Paul-Jean), 1900, Paris, rue de l'Odéon, 20.
DUPUY-DUTEMPS, 1896, Paris, rue Marignan, 14.
DURAND-FARDEL (Raymond), 1881, Paris, rue de Courcelles, 164, et à Vichy (Allier). — F.
DURET (Henry), 1871, Lille, boulevard Vauban, 21.
DURRIEUX, 1896, Alger, boulevard Laferrière.
DUTIL (Adolphe), 1884, Nice (Alpes-Maritimes).
DUTOURNIER (M.-E.-A.), 1892, Bayonne (Basses-Pyrénées), place Notre-Dame, 6.
DUVAL (Pierre), 1898, Paris, boulevard Saint-Germain, 202.
DUVERNOY (Édouard), 1875, Belfort (Haut-Rhin). — F.
DUVIVIER (Jean-Louis-Denis), 1892, Ham (Somme).

E

EHRHARDT (Pierre-Charles), 1889, Paris, rue Jouffroy, 95
ÉMERY (Emile), 1893, Paris, rue Saint-Lazare, 105.
ENGELBACH (Paul), 1883, Le Havre (Seine-Inférieure).
ENRIQUEZ, 1888, Paris, avenue de l'Alma, 8.
ESCAT, 1894, Marseille (Bouches-du-Rhône), allées des Capucins, 9.
ESMONET (Charles), 1898, Paris, rue du Four, 28, et à Châtel-Guyon (l'été).
ESPINE (D') (Jean), 1867, Genève (Suisse). — F.
ESTRABAUT (Paul-Charles), 1895, Paris, avenue Friedland, 22.
ETTLINGER (Charles), 1889, Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 22.

F

FAISANS, 1877, Paris, rue La Boétie, 30.
FAUQUEZ (Raoul), 1893, Paris, boulevard Malesherbes, 29.
FAURE (Jean-Louis), 1887, Paris, rue de Seine, 10.
FAURE (Louis), 1862, Riom (Puy-de-Dôme).
FAURE (Maurice), 1895, Paris, rue de la Bienfaisance, 2, et La Malou-les-Bains (Hérault).
FAUVEL (Louis-Auguste), 1894, Châlons-sur Marne, rue Grande-Étape, 48.
FÉLIZET, 1866, Paris, rue d'Amsterdam, 93.
FÉROUELLE (Arthur), 1898, Saumur (Maine-et-Loire).
FERNET, 1860, Paris, rue Saint-Phillipe-du-Roule, 4. — F.
FERRAND (Jean-Baptiste), 1898, Paris, boulevard St-Germain, 216.

FERRAS, 1869, Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). — F.
FERRON (Jules), 1895, Laval (Mayenne).
FESTAL (Alfred), 1882, Arcachon (Gironde), villa David.
FIQUET (A.-L.-A.), 1891, Aix-les Bains (Savoie), place Carnot.
FLEURY (Maurice de), 1886, Paris, boulevard Haussmann, 139.
FLORAND, 1882, Paris, rue La Boétie, 59.
FLURIN (Paul-L.), 1861, Cauterets (Hautes-Hyrénées).
FOLET (Henri), 1864, Lille, rue Solférino, 232.
FOLLET, 1892, Rennes (Ille-et-Vilaine), rue Duguesclin, 3.
FONTOYNONT (Maurice-A.), 1897, Tananarive (Madagascar).
FONT-RÉAULX (DE), 1897, Paris, rue de Thann, 13.
FORT (Joseph), 1858, Paris, 6, rue des Capucines.
FOSSARD, 1897, Paris, rue d'Hauteville, 69.
FOUCAULT, 1866, Fontainebleau.
FOURNIER (Alfred), 1854, Paris, rue de Miromesnil, 77 — F.
FOURNIER (Louis-Joseph), 1892, Paris, rue du Rocher, 46.
FOURNIER (Edmond), 1894, Paris, rue de Miromesnil, 77. — F.
FRANCILLON (Mlle), 1901.
FREDET (Edmond), 1864, Paris, boulevard Malesherbes, 95, et à Royat (Puy-de-Dôme). — F.
FREDET (Pierre), 1893, Paris, rue de Rivoli, 182.
FRÉMONT (Victor), 1881, Vichy (Allier), rue de Nîmes, 38, et l'hiver à Nice (Alpes-Maritimes). — F.
FRENKEL (Bernard), 1894, Bucarest (Roumanie).
FRESSON, 1897, Paris, boulevard Malesherbes, 16.
FREY (Léon), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 99.
FROIN (Georges), 1900, Paris, avenue du Maine, 197.
FROUSSARD, 1897, Paris, rue Sedillot, 7, et à Plombières (Vosges). — F.
FUMOUZE (Victor), 1863, Paris, 78, faubourg Saint-Denis.

G

GALISSARD de MARIGNAC, 1876, Genève, rue Senetrier, 18. — F.
GALLOIS (Paul), 1880, Paris, boulevard Malesherbes, 97.
GAMPERT (Aloïs-Michel), 1887, Genève (Suisse), rue Bellot, 9.
GANDY (Charles), 1895, Paris, rue du Rocher, 75.
GARDNER (Foxton-Eugène), 1900.
GARNIER (Marcel), 1895, Paris, rue du Rocher, 82.
GASNE (Georges), 1893, Paris, rue de Miromesnil, 92.
GASTOU, 1889, Paris, rue de Rome, 47.

GAUCHAS, 1877, Paris, rue Meissonier, 6.
GAUCHERY (Paul), 1898, Paris, rue du Regard, 12.
GAUME (Louis), 1883, Paris, faubourg Saint-Honoré, 161.
GAUTHIER (Jean), 1889, médecin sanitaire à Suez (Égypte).
GAUTIEZ, 1880, Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 182.
GEFFRIER, 1879, Orléans (Loiret), rue d'Escures, 6.
GELLÉ (Louis), 1885, Provins (Seine-et-Marne). — F.
GENOUVILLE (Félix-Louis), 1890, Paris, rue de Lille, 75. — F.
GÉRAUDEL (Arthur), 1898, Paris, rue de Boissière, 38.
GHIKA, 1896, Paris, rue Étienne-Marcel, 26.
GIBERT (Marc), 1896, Le Havre (Seine-Inférieure).
GILBERT, 1880, Paris, rue de Rome, 27. — F.
GILIS (Jean), 1889, Nîmes, boulevard de l'Amiral-Courbet, 8.
GIOUX (Léon), 1883, Seilhac (Corrèze).
GIRARD (Jules), 1871, Grenoble (Isère), rue Vicat, 4.
GIRARD (Joseph), 1898, Paris, Institut Pasteur.
GIROD (Charles), 1899, Paris, rue Moncey, 16.
GIROU, 1878, Aurillac (Cantal), avenue Gambetta, 11.
GOMOT, 1881, Guéret (Creuse), rue Ferraguë, 9.
GOSSET, 1894, Paris, rue Hautefeuille, 19.
GOUGET, 1890, Paris, avenue de l'Opéra, 10.
GOURAUD, 1860, Paris, rue Las Cases, 1.
GOURAUD (Paul), 1898, Paris, square Latour-Maubourg, 1.
GRANCHER, 1867, Paris, rue Beaujon, 36. — F.
GRANDHOMME (Auguste-A.), 1885, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place du Château, 14.
GRANDMAISON (DE), 1888, Paris, rue de Penthièvre, 36.
GRAUX (Gaston), 1873, Paris, avenue Kléber, 95, et l'été à Contrexéville (Vosges). — F.
GRENET (Alphonse), 1894, Étampes (Seine-et-Oise). — F.
GRENET (Henri), 1899, Paris, rue de l'Université, 26.
GRIFFON (Vincent), 1896, Paris, rue Joubert, 20.
GRISEL, 1896, Paris, rue de l'Odéon, 19.
GROSJEAN (Simon), 1891, Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
GROSSE (Albert), 1899, Nantes.
GUELLIOT (Octave), 1877, Reims, 9, rue du Marc. — F.
GUENARD (Raymond), Épernay, 10, rue Gambetta.
GUÉNIOT (Paul), 1898, Paris, rue de Bourgogne, 58.
GUÉNIOT (Alexandre), 1857, Paris, 1, rue de Lille.
GUENOT (Joseph), 1901.
GUÉRY (Joseph), 1897, Fontenay-le-Comte (Vendée).
GUIARD (Pierre), 1878, Paris, rue de la Victoire, 90.

GUIBAL, 1899, Béziers (Hérault), allées Paul-Riquet.
GUIBÉ (Maurice-Joseph), 1895, Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 5.
GUIBERT, 1858, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
GUILLAIN (Georges), 1898, Paris, rue de Luynes, 6.
GUILLEMIN (Marie-Joseph), 1895, Neufchâteau (Vosges).
GUILLEMOT (Louis), 1895, Paris, boulevard Saint-Germain, 215 *bis*.
GUILLEMOT (Albert), 1896, Paris, rue de Clichy, 56.
GUILLERMET (J.-L.), 1874, Chatou (Seine-et-Oise), rue Camille-Périer, 2.
GUILLET, 1882, Caen (Calvados), rue des Carmélites, 28.
GUINARD, 1879, Paris, rue Godot-de-Mauroi, 20
GUINARD (Urbain), 1894, Saint-Étienne (Loire).
GUINON (Georges), 1883, Kermebon-en-Treboul, par Douarnenez (Finistère).
GUINON (Louis), 1884, Paris, rue de Madrid, 22. — **F**.
GUISEZ (Jean), 1898, Paris, boulevard Malesherbes, 16.
GUITER (Emile), 1879, Cannes (Alpes-Maritimes), villa Denise, boulevard de la Croisette.
GUYON (Félix), 1853, Paris, rue de la Baume, 28.
GUYON (Félix-Jean), 1888, Paris, rue de la Baume, 28.
GUYOT (Jules), 1852, Paris, rue de Madrid, 21. — **F**.

H

HABRAN, 1865, Reims, 77, place Drouet-d'Erlon.
HACHE (Maurice), 1879, Beyrouth (Syrie). — **F**.
HALIPRÉ (André), 1891, Rouen (Seine-Inférieure), rue des Carmes, 90.
HALLÉ (Noël), 1882, Paris, rue du Bac, 108.
HALLÉ (Jean), 1894, Paris, rue du Bac, 100.
HALLION (Louis), 1889, Paris, faubourg Saint-Honoré, 54.
HALLOPEAU, 1866, Paris, boulevard Malesherbes, 91.
HANNEQUIN (H.), 1877, Neuilly (Seine), rue Jacques-Dulud, 25, et à Bagnoles-de-l'Orne (Orne).
HARTMANN (Henri), 1881, Paris, place Malesherbes, 4.
HAURY (Auguste), 1895, Paris, rue de Clignancourt, 20.
HAUSER, 1897, Paris, rue du Mont-Thabor, 13.
HEITZ-BOYER, 1901, Paris, rue Saint-Lazare, 58.
HEITZ (Jean), 1898, Paris, avenue Jules-Janin, 24, et à Royat (Puy-de-Dôme) l'été. — **F**.
HÉLARY (Louis-Jean), 1887, Enghien, 46, Grande-Rue.
HENNECART (Alexis), 1896, Sedan (Ardennes).

HENROT (Henri), 1863, Reims (Marne).
HEPP (Maurice), 1895, Paris, rue Chateaubriand, 4.
HERBÉCOURT (D'), 1897, Paris, rue Saint-Georges, 20.
HERBERT, 1865, Paris, rue Duphot, 18. — **F.**
HERBET, 1894, Paris, rue du Four, 14. — **F.**
HÉRESCO (Pierre), 1895, Bucarest (Roumanie), rue Scaune, 64. — **F.**
HERMARY, 1893, Tours (Indre-et-Loire).
HERRENSCHMIDT (Henri), 1896, Paris, rue Lauriston, 68.
HERRENSCHMIDT (André), 1899, Paris, avenue Bosquet, 14 *bis*.
HERSCHER (Maurice), 1898, Paris, rue de la Boétie, 85.
HEURTAUX (Alfred), 1855, Nantes, rue Newton, 2.
HIRTZ (Edgar), 1873, Paris, rue de Miromesnil, 29.
HIVET (Gaston), 1897, Château-Thierry (Aisne).
HONTANG, 1883, Paris, avenue de Malakoff, 61.
HUDELLET, 1872, Bourg (Ain), rue Pêcherie. — **F.**
HUDELO, 1886, Paris, rue d'Alger, 8.
HUET, 1884, Paris, rue Jacob, 21.
HULLEU (Maxime), 1901.
HUTINEL, 1872, Paris, rue Bayard, 7.

I

IMBERT (Léon), 1895, Montpellier (Hérault), rue du Petit-Saint-Jean, 2.
ISCH-WALL, 1886, Paris, rue Taitbout, 64.
ISELIN (Armand), 1897.
ISIDOR (Camille), 1893, Paris, rue de Trévise, 30.
ISZENARD (Paul), 1873, Saint-Denis (Seine).

J

JACOBSON (Grégoire), 1894, Bucarest (Roumanie), strada Luterana, 39.
JACOMET (J.-M.-L.-A.), 1897, Douai (Nord), rue Saint-Julien, 24.
JACQUET, 1883, Paris, rue du Général-Foy, 52.
JACQUEMIN, 1902.
JACQUINET (G.-A.-R.), 1892, Reims (Marne).
JALAGUIER, 1875, Paris, rue Lavoisier, 25.
JAMIN (Robert), 1878, Paris, rue Taitbout, 52.
JANET, 1886, Paris, rue Tronchet, 4.
JANOT (Armand), 1898, Paris, avenue Ledru-Rollin, 81.
JARDET (Paul), 1881, Vichy (Allier), villa Portena. — **F.**

JARVIS (Charles), 1901, Paris, boulevard Malesherbes, 11.
JAYLE (Félix), 1891, Paris, boulevard Saint-Germain, 232. — **F**.
JEAN (Alfred), 1877, Paris, rue de Londres, 15.
JEANNIN (Georges), 1893, Lons-le-Saulnier (Jura).
JEANSELME, 1883, Paris, rue de Miromesnil, 92.
JEANTON, 1882, Paris, rue Boccador, 18. — **F**.
JOCQS 1881, Paris, rue Taibout, 43.
JOFFROY, 1867, Paris, boulevard Saint-Germain, 195. — **F**.
JOLLY (Justin), 1894, Paris, rue Edmond-Valentin, 10.
JOMIER (Julien), 1900, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 9.
JORAND (C.), 1892, Nangis (Seine-et-Marne).
JOSIAS, 1876, Paris, rue Montalivet, 3. — **F**.
JOUÉ, 1893, Paris, avenue de Villiers, 7.
JOUON (Eugène), 1899, Nantes (Loire-Inférieure).
JOURDAN (Jean), 1890, Marseille, rue Breteuil, 61.
JOUSSET (Marc), 1878, Paris, boulevard Saint-Germain, 241.
JOUSSET (André), 1897, Paris, rue de Babylone, 59.
JUDET (Henri), 1898, Paris, rue de Tocqueville, 22.
JUNIEN-LAVILLAUROY (Paul), 1894, Cognac (Charente), place de la Corderie, 13.
JUTEAU (Philippe-Narcisse), 1846, Chartres, 18, rue des Grenets.

K

KAHN (Léon), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 154.
KARTH, 1878, Paris, boulevard Barbès, 19.
KATZ (Albert), 1899, Paris, place des Ternes, 9.
KEIM, 1896, Paris, rue de Miromesnil, 78.
K'GUISTEL (Yan), 1867, Guérande (Loire-Inférieure).
KLIPPEL (F.-M.), 1884, Paris, rue de Grenelle, 20. — **F**.
KŒCHLIN (Eugène), 1853, Mulhouse (Alsace).
KUSS, Sanatorium d'Angicourt.

L

LABADIE-LAGRAVE, 1867, Paris, avenue Montaigne, 8. — **F**.
LABBÉ (LÉON), 1856, Paris, boulevard Haussmann, 177.
LABBÉ (Marcel), 1894, Paris, rue du Luxembourg, 30.
LABBÉ (Louis-Donatien), Paris, 1879, avenue Montaigne, 45.
LABBÉ (Raoul), 1898, Paris, 14, avenue Kléber.
LABEDA, 1861, Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Joseph, 36.

LABEY (Georges), 1867, Paris, avenue de Breteuil, 39.
LABURTHE, 1865, Paris, rue Cretet, 7.
LACAPÈRE (Georges), 1897, Paris, rue Volney, 4.
LACASSE, 1901, Paris, rue de Clichy, 9.
LACAZE-DORI (Raymond), 1879, Montauban, allées Mortarieu, 1.
LACOUR (René), 1894, Epinal (Vosges), rue Gambetta, 27.
LADROITTE (J.-L.), 1881, Brunoy (Seine-et-Oise). — **F.**
LAFOURCADE (Louis), 1888, Bayonne, rue Jacques-Laffite, 2.
LAGRANGE (Antoine), 1866, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
LAIGNEL-LAVASTINE (Maxime) 1899, Paris, rue du Rocher, 35.
LALESQUE, 1878, Arcachon (Gironde), villa Claude-Bernard.
LAMOUROUX (Jean), 1898, Paris, 51, rue du Caire.
LAMY (Henri), 1889, Paris, rue Saint-Philippe-du-Roule, 8.
LANCE, 1899, Paris, rue Blanche, 46.
LANCRY (Gustave), 1883, Dunkerque.
LANDETA (Jean-Baptiste de), 1859, Habana (Ile de Cuba).
LANDOUZY (Louis), 1871, Paris, rue Chauveau-Lagarde, 4.
LANDOWSKI (Ladislas), 1892, Paris, rue de Miromesnil, 62.
LANGENHAGEN (Alex.-René DE), 1880, Paris, 14, rue Le Sueur.
LANGEVIN (Gustave), 1899, Le Mans, (Sarthe).
LANNELONGUE (O.-M.), 1862, Paris, rue François-Ier, 3.
LAPERSONNE (DE) (F.-J.), 1879, Paris, boulevard Malesherbes, 90.
LARCHER, 1863, Paris, rue de Passy, 97.
LAROCHE, 1896, Périgueux (Dordogne), boulevard Michel-Montaigne, 22.
LASKINE, 1886, Paris, rue de Châteaudun, 38.
LASSERRE, 1890, Bayonne (Basses-Pyrénées).
LATASTE, 1875, Paris, rue Radziwill, 9,
LATIL (Victor), 1878, Aix-en-Provence, rue Goyrand.
LAUBRY (Charles), 1899, Paris, rue Marbeuf, 15.
LAUGIER (Maurice), 1865, Paris, rue d'Athènes, 10.
LAUNAY, 1892, Paris, rue La Boétie, 12.
LAUNOIS, 1879, Paris, rue Portalis, 12.
LAURAND, 1877, Paris, avenue Kléber, 77.
LAURENS (Georges), 1893, Paris, rue de la Victoire, 60.
LAURENS (Paul), 1900, Paris, rue La Trémoille.
LAURENT (Auguste), 1877, Versailles (Seine-et-Oise), rue Colbert, 7.
LAUTH (T.-G.), 1883, Le Vésinet (Seine-et-Oise), rue Alphonse-Pallu, 48.
LAVAUX, 1884, Paris, boulevard Emile-Augier, 78.
LAVERGNE (Fernand), 1879, Biarritz (Basses-Pyrénées).
LAVIE (Abel), 1883, Rueil (Seine-et-Oise).

LEBLOND (Albert), 1869, Paris, rue d'Hauteville, 53.
LE BEUF (Pierre-Ph.-Jules), 1866, Bayonne, rue Vainsot, 14.
LEBON (Henri), 1891, Paris rue de Laborde, 6.
LECÈNE, 1900, Paris, rue Madame, 15.
LECLERC (René), 1878, Saint-Lô (Manche), rue du Château, 1.
LE DAMANY, 1894, Rennes (Ille-et-Vilaine).
LE DENTU, 1862, Paris, rue du Général-Foy, 27.
LEDUC, 1876, Paris, avenue Bosquet, 16 *ter*.
LEFEBVRE (Albert), 1887, Laon (Aisne). — **F.**
LEFÈVRE (Armand), 1884, Malakoff (Seine), route de Montrouge, 95.
LEFLAIVE, 1883, Paris, rue Lafayette, 189.
LE FUR (René), 1895, Paris, rue La Boëtie, 103.
LE GENDRE (Paul), 1881, Paris, rue Taitbout, 95.
LEGRAND (Ch.-J.), 1886, médecin sanitaire à Alexandrie (Égypte).
LEGROS (Gaston), 1899, Paris, rue de Miromesnil, 96.
LEGRY (Th.), 1886, Paris, rue de Rennes, 65.
LEGUEU (F.-L.), 1886, rue de Rome, 29. — **F.**
LEJONNE (Paul), 1898, Paris, villa Niel, 4.
LE LORIER (Victor), 1900, Paris, avenue de Wagram, 78.
LEMARIEY (Théodore), 1892, Rouen, rue Guillaume-le-Conquérant, 1.
LEMIERRE (André), 1900, Paris, boulevard Péraire, 167.
LENGLET (Eugène), 1898, Paris, rue de Vézelay, 9.
LENOBLE, 1894, Brest (Finistère), rue de la Mairie, 2.
LENOIR (Olivier), 1894, Paris, boulevard Saint-Germain, 67.
LE NOIR, 1887, Paris, rue de Rivoli, 162.
LENORMANT (Charles), 1897, Paris, cité Vaneau, 5.
LÉO (Gontrand), 1898, Paris, avenue Victor-Hugo, 186.
LÉONARDON-LAPERVENCHE, 1883, Ribérac.
LEPAGE, 1883, Paris, rue du Rocher, 28. — **F.**
LEPETIT (Louis-Paul), 1891, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
LE PIEZ (Aristide), 1868, Biarritz (Basses-Pyrénées).
LEREBOULLET (Pierre), 1897, Paris, bd St-Germain, 177. — **F.**
LEREDDE, 1889, Paris, rue de Villejust, 4.
LERI (André), 1900, Paris, rue Sontay, 4.
LERMOYEZ, 1880, Paris, rue La Boétie, 20 *bis*.
LEROUX (Charles), 1875, Paris, rue Cheauveau-Lagarde, 14.
LEROUX (Henri), 1876, Paris, rue de Grenelle, 42.
LE ROUX (Henri), 1899, Caen (Calvados), rue Jean-Romain, 16.
LEROY (Léandre), 1863, Paris, rue Saint-Philippe-du-Roule, 4.
LE ROY (Lucien), 1883, Paris, rue de Grenelle, 119.
LE ROY (Georges), 1895, Paris, rue Tronchet, 29.

LE ROY DES BARRES (Adrien), 1898, Hanoï (Tonkin).
LESAGE (Adolphe), 1884, Paris, rue de Lille, 49.
LESNÉ (A.-E.), 1895, Paris, rue de Miromesnil, 2.
LE SOUEF, 1858, Rouen (Seine-Inférieure), rue Fontenelle, 24.
LE SOURD (François), 1899, Paris, rue Perronet, 10.
LE SOURD (Louis), 1898, Paris, rue Saint-Dominique, 30. — F.
LÉTIENNE, 1888, Paris, rue de Penthièvre, 2.
LETULLE, 1874, Paris, rue de Magdebourg, 7.
LEUDET (Pierre-Robert), 1884, Paris, rue de Bellechasse, 72.
LEURET (André), 1899, Paris, rue Victor-Considérant, 4.
LEVAL-PICQUECHEF (Louis-Raoul), 1880, Paris, rue Clément-Marot, 5.
LEVEN (Gabriel), 1897, Paris, rue de Miromesnil, 66.
LEVESQUE (Georges), 1898, Valenciennes (Nord).
LEVI (Léopold), 1891, Paris, rue d'Edimbourg, 11 *bis*.
LEVREY (Léon), 1895, Boulogne-Billancourt (Seine), rue des Rieux, 18.
LEVY (Émile-Paul), Paris, rue du Général-Foy, 17. — F.
LHERMITTE (1901).
LION (G.-L.), 1886, Paris, rue Joubert, 33.
LOEPER (Maurice), 1898, Paris, rue Paul-Louis-Courier, 15.
LOEWY (Robert), 1897, Paris, boulevard Saint-Michel, 95.
LOMBARD (E.-E.-J.), 1895, Paris, rue de Rome, 49.
LONDE (Paul), 1891, Paris, rue d'Athènes, 15. — F.
LONG (Édouard), 1894, Genève, rue Constantin, 6. — F.
LORRAIN (Maurice), 1894, Paris, avenue Kléber, 47. — F.
LORTAT-JACOB (Léon), 1899, Paris, avenue Carnot, 30.
LOUBET (Louis), 1898, Marseille (Bouches-du-Rhône).
LOUSTE, 1901, Paris, boulevard Haussmann, 167.
LOVY (Frédéric), 1889, Tunis, avenue de France, 4. — F.
LUBET-BARBON, 1882, Paris, boulevard Haussmann, 110. — F.
LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Just), 1865, Paris, avenue Montaigne, 3.
LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Paul), 1871, Paris, rue de Clichy, 52.
LUTIER (André), 1899, Paris, rue de Lévis, 57.
LUNEAU (Gabriel), 1871, Nantes, rue Bastille, 64.
LUYS (Georges), 1896, Paris, rue de Grenelle, 20.
LYON, 1886, Paris, rue de la Pépinière, 11.

M

MACAIGNE (M.-H.), 1888, Paris, avenue d'Antin, 73.

MAGDELAINE (L.-P.), 1893, Paris, rue de Villersexel, 7.
MAHAR (Vincent), 1900, hôpital Sourp-Azop (Constantinople).
MALAPERT (P.-H.), 1890, Poitiers (Vienne).
MALARTIC (Jean-A.-H.), 1897, Toulon (Var), boulevard de Strasbourg. 42.
MALHERBE (Aristide-Armand), 1891, Paris, place de Laborde, 12.
MALHERBE (Albert-Hippolyte), 1868, Nantes, rue Bertrand-Geslin, 7.
MALIBRAN, 1881, Menton (Alpes-Maritimes).
MANGIN-BOCQUET (G.-E.), 1892, Paris, rue Lavoisier, 22.
MANTEL (Paul), 1885, Saint-Omer (Pas-de-Calais), place Victor-Hugo, 7.
MANTOUX (Denis), 1899, Paris, rue de Richelieu, 92.
MARCANO, 1871, Paris, boulevard de Courcelles, 89.
MARCHAIS (Maurice), 1895, Paris, 3, rue Cambacérès.
MARCILLE (Maurice), 1896, Paris, quai Malaquais, 19.
MARFAN, 1881, Paris, rue La Boétie, 30. — F.
MARIE (Pierre), 1878, Paris, boulevard Saint-Germain, 209. — F.
MARIE (René), 1892, Paris, rue de Prony, 64.
MARTIN (Édouard), 1871, Genève (Suisse), route Malagnou, 3.
MARTIN (Louis), 1892, Paris, rue de Vaugirard, 205. — F.
MARTIN (Albert), 1893, Rouen, place de la Cathédrale, 6.
MARTIN (Charles), 1894, Angers (Maine-et-Loire).
MARTIN (André), 1895, Paris, rue de Courcelles, 113.
MARTINET (J.-A.), 1879, Paris, rue Rembrandt, 8.
MARTIN (Henri-Charles), 1860, Paris, rue Faustenhélie, 4.
MASBRENIER, 1897, Melun (Seine-et-Marne), avenue Thiers, 24.
MASCAREL (Jules), 1838, Châtellerault.
MASSARY (Ernest de), 1891, Paris, rue de Miromesnil, 74.
MATHIEU (Albert), 1878, Paris, rue des Mathurins, 37.
MATTON (René), 1889, Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
MAUBAN (Henri), 1901, Paris, rue de la Bienfaisance, 33, et à Vichy (l'été).
MAUGER (Noël), 1897, Versailles, rue d'Angivilliers, 47.
MAUGER (Adrien), 1897, Paris, boulevard Raspail, 92.
MAUNOURY (Gabriel), 1872, Chartres (Eure-et-Loir). — F.
MAUNY (1887) Saintes, rue Cuvillier, 9.
MAUREL (Pierre), 1889, Paris, rue Greuze, 12, et à La Bourboule (Puy-de-Dôme).
MAUREL, 1866, Toulouse.
MAURIAC (Charles), 1855, Paris, rue Caumartin, 15.

MAURIN (Émile), 1886, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Massillon, 1. — **F**.
MAURY (Adolphe), 1898, Nîmes (Gard), rue Porte-d'Alais, 4.
MAUTÉ (Alphonse), 1898, Paris, rue de Monceau, 9.
MAYGRIER (Charles), 1875, Paris, rue de Mogador, 10.
MAYOR (Albert), 1875, Genève (Suisse). — **F**.
MENDEL (Henri), 1889, Paris, rue de Monceau, 62.
MENETRIER, 1882, Paris, boulevard Saint-Michel, 59.
MENIER (Alphonse), 1896, Paris, rue de la Néva, 10.
MERCIER (Raoul), 1893, Tours (Indre-et-Loire), boulevard Heurteloup, 41.
MERCIER (Marie-Edmond), 1896, Paris, avenue de Ségur, 50.
MERIGOT DE TREIGNY, 1882, Paris, rue de Monceau, 82.
MERKLEN (Pierre), 1870, Paris, rue de Téhéran, 19.
MERKLEN (Prosper), 1896, faubourg Poissonnière, 147.
MERMET, 1893, Lons-le-Saunier (Jura), rue Sébile, 20.
MÉRY, 1884, Paris, boulevard Malesherbes, 75.
MESLAY, 1892, Paris, rue de Vienne, 5.
MESNARD (Alfred), 1897, Château-Gontier (Mayenne).
METTETAL (Frédéric), 1896, Paris, avenue Henri-Martin, 30.
MEUNIER (Valéry), 1858, Pau (Basses-Pyrénées).
MEUNIER (Henri), 1892, Pau (Basses-Pyrénées), rue Bayard, 23.
MEURIOT (Henri), 1899, Paris, rue Berton, 17. — **F**.
MICHAUT (Charles), 1897, Paris, rue de Lyon, 4 *bis*.
MICHAUX (Georges),1897, Paris, boulevard Raspail, 2 (boulevard Saint-Germain).
MICHEL-DANSAC (Adrien), 1896, Paris, boulevard Haussmann, 73.
MICHON, 1891, Paris, rue Barbet-de-Jouy, 28.
MILHIET (Henri), 1898, Bourges, rue Porte-Jaune, 2.
MILIAN (G.-A.), 1895, Paris, rue de Naples, 11.
MILLARD, 1853, Paris, rue Rembrandt, 4. — **F**.
MILLET (Émile), 1864, Paris, rue Davioud, 33.
MINET (E.-E.-M.-H.), 1898, Paris, rue de Berlin, 35.
MIRALLIÉ (Charles), 1892, Nantes, rue Crébillon, 19.
MOISSENET (Joachim), 1835, Paris, rue Richepanse, 9. — **F**.
MOLÈNES-MAHON (Paul DE), 1880, Paris, boul. Malesherbes, 29.
MONBOUYRAN (Émilien), 1894, Agen, boulevard de la République, 82.
MONIER (Léon), 1903, rue du Rocher, 47.
MONOD (Charles), Paris, avenue Wagram, 121. — **F**.
MONOD (Louis), 1863, Paris, rue Fortuny, 2. — **F**.
MONOD (Jacques), 1894, Paris, rue Treilhard, 4.

MONOD (Fernand), 1896, Paris, rue de Navarre, 9.
MONPROFIT (A.), 1883, Angers (Maine-et-Loire), rue de la Préfecture, 7. — **F.**
MONSSEAUX (Alfred), 1898, Paris, rue d'Édimbourg, 27, et à Vittel (l'été).
MONTFUMAT (de), 1863, Paris, avenue Montaigne, 43.
MONTHUS (Albert), 1897, Paris, rue de l'Université, 1.
MORAX (Victor), 1890, Paris, rue Bassano, 56.
MORDRET fils (Ernest), 1887, Le Mans (Sarthe), av. de Paris, 58.
MOREL-LAVALLÉE, 1881, Paris, rue du Rocher, 30.
MORÉLY, 1897, Tulle (Corrèze), quai de Valon, 27.
MORESTIN (Hippolyte), 1890, Paris, square Moncey, 1.
MORICHAU-BEAUCHANT (René), 1899, Poitiers (Vienne), rue Alsace-Lorraine, 21.
MORTAGNE, 1894, Le Merlerault (Orne).
MOSNY, 1887, Paris, rue de la Victoire, 64.
MOSSÉ, 1876, Toulouse (Haute-Garonne), rue du Taur, 36. — **F.**
MOUCHET (Albert), 1893, Paris, rue Pelouze, 12.
MOUCHOTTE (Joseph), 1899, Paris, rue Freycinet, 8.
MOULONGUET (Albert), 1884, Amiens (Somme), rue de la République, 55.
MOULS, 1886, Paris, avenue d'Orléans, 23.
MOURETTE (Ch.-Henri-René), 1893, Saint-Quentin, rue Saint-Thomas, 15.
MOUSSEAUD, 1858, Paris, boulevard Sébastopol, 7, et à Nice (Alpes-Maritimes), quai du Midi, 15.
MOUSSOUS (André), 1882, Bordeaux, rue du Jardin-Public, 12.
MOYNIER, 1850, Paris, rue de Rome, 60.

N

NAGEOTTE (Jean-Nicolas), 1889, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82.
NAGEOTTE (Mme) (née Marie Wilbouchewitch), 1889, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82.
NATTAN-LARRIER (Louis), 1897, de Courcelles, 60.
NAUDIER, 1869, Lagny (Seine-et-Marne).
NAVARRO (Alfred-Monicot), 1892, Montévidéo (Uruguay).
NÉGRIÉ, 1860, Bordeaux, rue Ferrère, 54.
NETTER, 1877, Paris, boulevard Saint-Germain, 129.
NÉLATON (Charles), 1875, Paris, rue Saint-Honoré, 368.

NICAISE (Victor), 1899, Paris, rue Mollien, 3.
NICAS (Louis), 1850, Fontainebleau, rue Saint-Honoré, 80.
NITOT, 1875, Paris, rue Arsène-Houssaye, 9.
NIVERT, 1858, Paris, rue Bayard, 22.
NOBECOURT (Pierre), 1895, Paris, rue Clément-Marot, 14.
NODOT (Léopold), 1887, Auxerre (Yonne).
NOGUES, 1887, Paris, rue Marbeuf, 8.
NOTTIN, 1865, Paris, boulevard des Batignolles, 63. — F.

O

ŒTTINGER, 1880, Paris, rue Matignon, 12.
OLIVIER (Paul), 1865, Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Chaise, 12.
OLIVIER (Adolphe), 1878, Paris, rue de Maubeuge, 6.
OLLIVE, 1879, Nantes (Loire-Inférieure), rue Lafayette, 9.
OMBRÉDANNE (Louis), 1895, Paris, quai aux Fleurs, 1.
OPPENHEIM (Robert), 1897, Paris, rue de la Pompe, 174.
ORRILLARD (Victor), 1890, Châtellerault (Vienne).
OUDIN (Paul), 1876, Paris, rue de Belzunce, 12.
OULMONT, 1873, Paris, rue de Téhéran, 5.
OVION (Louis), 1877, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

P

PAGE (Antoine), 1894, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), rue du Boyer, 9.
PAGNIEZ (Phillippe), 1898, Paris, rue Jean-Goujon, 24.
PAISSEAU (Georges) 1901, Paris, rue Taitbout, 66.
PAINETVIN (F.-M.), 1860, Fresnoy-le Grand (Aisne).
PALLIER, 1887, Paris, rue des Martyrs, 24.
PAMARD (Alfred), 1858, Avignon (Vaucluse). — F.
PANNÉ (Gilbert), 1883, Nevers (Nièvre), avenue Marceau, 8.
PAPILLON (Paul-Henri), 1889, Paris, rue Frédéric-Bastiat, 8. — F.
PAPILLON (Gustave-Ernest), 1894, Paris, rue Moncey, 17.
PAQUY, 1893, Paris, rue Grétry, 2.
PARIS (Albert), 1899, Paris, rue d'Assas, 50.
PASCAL (F.-A.), 1895, Paris, boulevard Flandrin, 94; l'hiver à Cannes (Alpes-Maritimes); l'été, à Deauville (Calvados).
PASTEAU (Octave), 1894, Paris, avenue de Villars, 13.
PASTURAUD (Daniel), 1871, Étampes (Seine-et-Oise). — F.
PAUCHET (Victor), 1892, Amiens (Somme), rue Pierre-l'Ermite.

PAUL-BONCOUR (Eugène), 1875, Paris, faubourg St-Honoré, 52.
PAUL-BONCOUR (Georges), 1893, Paris, faubourg St-Honoré, 164.
PÉDEPRADE (Albert), 1897, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Coustous, 28.
PENNEL, 1880, Paris, boulevard Magenta, 26.
PÉRAIRE, 1883, Paris, rue de Solferino, 11.
PÉRIER, 1859, Paris, rue Boissy-d'Anglas, 9. — **F**.
PERRIN (Léon), 1881, Marseille, rue de Paradis, 140. — **F**.
PERRIN (Charles), 1891, Dijon, place Saint-Jean, 8.
PERRUCHET, 1890, Paris, rue de Miromesnil, 14.
PESCHER, 1890, Paris, rue d'Allemagne, 84.
PESTEMALZOGLU (Constantin), 1898, Paris, rue du Commerce, 78.
PETIT (Henri), 1901, Paris, rue de Rennes, 149.
PETIT (Jean), 1898, Niort (Deux-Sèvres), rue de la Motte-du-Pin, 15.
PETIT (René), 1893, Tours (Indre-et-Loire), rue d'Entraigues, 4.
PETRON, 1896, Le Caire (Égypte).
PEYROT, 1868, rue Lafayette, 35.
PHOCAS (Gérasime), 1880, Athènes (Grèce).
PIATOT (Joseph-Adrien), 1895, Paris, place Saint-François-Xavier, 9, et à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). — **F**.
PICOT (Constant-E.), 1867, Genève (Suisse), cours Saint-Pierre, 3.
PIÉCHAUD, 1875, Bordeaux (Gironde), rue Porte-Dijeaux, 18.
PIERRET (Antoine), 1871, Lyon, place Perrache, 13.
PIGNOL (Jules-Pierre), 1882, Paris, rue Pigalle, 34.
PINARD, 1871, Paris, rue Cambacérès, 10 — **F**.
PINEAU (Arsène-Édouard), 1889, Paris, rue Mozart, 44.
PINEL-MAISONNEUVE, 1886, Paris, boulevard Saint-Germain, 198. — **F**.
PISSAVY (Alexis), 1894, Paris, rue de Villersexel, 2.
PLANQUE (E.-A.-M.-J.), 1894, Arras (Pas-de-Calais), rue Gambetta.
PLICQUE, 1884, Paris, rue de Dunkerque, 34 *ter*. — **F**.
POCHON (Gaston), 1893, Paris, avenue Friedland, 6.
POIRIER DE CLISSON, 1898, Paris, rue de Chaillot, 23.
POISSON (Louis), 1875, Nantes, rue Bertrand-Geslin, 5.
POIVET, 1890, Dinan (Côtes-du-Nord).
POLGUÈRE, 1883, Paris, rue de Rivoli, 18.
PORAK, 1873, Paris, boulevard Saint-Germain, 176. — **F**.
POTEL (M.-E.-P.), 1891, Paris, rue Louis-le-Grand, 33.
POTOCKI (L.-J.), 1883, Paris, rue Volney, 6.
POULARD, 1899, Paris, rue du Commandant-Rivière, 10.
POUPINEL, 1881, Paris, avenue Victor-Hugo, 50. — **F**.

POUPON, 1881, Paris, rue Laffite, 47. — F.
POUQUET (Joseph), 1891, Paris, rue du Pré-aux-Clers, 8.
POUSSON (Alfred), 1879, Bordeaux, rue Vital-Carles, 9.
POZZI (Samuel), 1868, Paris, avenue d'Iéna, 47.
POZZI (Adrien), 1884, Reims (Marne).
PRÉVOST (Jean-Louis), 1863, Genève, rue Eynard, 6.
PRIOLEAU, 1886, Brive (Corrèze), rue des Jacobins. — F.
PROUST (Robert), 1894, Paris, boulevard Saint-Germain, 136.

Q

QUEYRAT, 1881, Paris, boulevard La-Tour-Maubourg, 25.
QUISERNE (René), 1898, Paris, 29, rue des Mathurins, et l'été à Bagnoles-de-l'Orne.

R

RABÉ (Maurice), 1894, Paris, rue de Sèvres, 127.
RAFINESQUE, 1873, Paris, chaussée de la Muette, 8.
RAMOND (Félix), 1893, Paris, boulevard de Courcelles, 90.
RANCUREL (G.-E.), 1890, Villemomble (Seine).
RAOULT, 1888, Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de la Ravinelle, 30.
RASTOUIL (Alexandre), 1897, La Rochelle (Charente-Inférieure).
RATHERY, 1899, Paris, boulevard Pasteur, 61.
RAVANIER, 1893, Paris, rue d'Aumale, 15.
RAVAUT (Paul), 1897, Paris, rue de Rigny, 5.
RAYMOND (Théophile), 1886, Limoges (Haute-Vienne).
RAYMOND (F.), 1871, Paris, boulevard Haussmann, 156.
RAYMOND (Paul), 1883, Paris, avenue Kléber, 32, et Montpellier (Hérault). — F.
REBLAUB (Th.), 1888, Paris, rue Saint-Lazare, 103.
REBOUL (Jules), 1886, Nîmes (Gard), rue d'Uzès, 1.
REBREYEND (Paul), 1896, Calais (Pas-de-Calais).
RECAMIER (Joseph), 1884, Paris, rue du Regard, 1.
RECLUS (Paul), 1871, Paris, rue des Saints-Pères, 9.
RENAULT (Alphonse), 1889, Paris, boulevard Saint-Michel, 65.
RENAULT (Jules), 1888, Paris, rue d'Argenson, 3.
RÉNON (Louis), 1889, Paris, avenue Montaigne, 51.
REVERDIN (Jacques), 1865, Genève (Suisse), rue du Rhône, 43. — F.

REVILLIOD (Eugène), 1881, Crêts de Champel, 1, près Genève (Suisse).
REVILLIOD (Léon), 1861, Genève, rue du Mont-de-Sion ,14.
REYMOND (Émile), 1891, Paris, rue de la Bienfaisance, 17.
RIBAIL, 1881, Paris, rue d'Amsterdam, 46.
RIBADEAU-DUMAS (Louis), 1899, Paris, avenue Percier, 10.
RIBEMONT-DESSAIGNES, 1873, Paris, boulevard Malesherbes, 10.
RIBIERRE (Paul), 1898, Paris, rue de Lübeck, 33.
RICARD, 1880, Paris, rue Pierre-Charron, 68.
RICHARDIÈRE, 1880, Paris, rue de l'Université, 18.
RICHE (André), 1893, Paris, rue du Général-Foy, 46.
RICHE (Paul), 1892, Paris, rue du Four, 16. — **F**.
RICHELOT, 1867, Paris, rue de Penthièvre, 32.
RICHEROLLE, 1891, Montluçon (Allier).
RIEFFEL (Henri), 1884. Paris, rue de l'École-de-Médecine, 7.
RIGAL (Auguste), 1862, Bex, canton de Vaud (Suisse).
RIST (Charles-E.), 1864, Versailles, rue des Moulins, 11.
RIST (Édouard), 1895, Paris, rue Galilée, 51.
RIVET, 1876, Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 55.
ROBERT (Alphonse), 1876, Paris, rue du Rocher, 60.
ROBERT (Paul-Adhémar-Nicolas), 1877, Chaumont (Haute-Marne).
ROBIN (Albert), 1872, Paris, boulevard de Courcelles, 53.
ROBINEAU (Maurice-Édouard), 1893, Paris, rue des Chartreux, 4.
ROCHE (Louis), 1898, Paris, rue de la Pépinière, 7.
ROCHÉ (Louis-Edme-Henri), 1859, Toucy (Yonne).
ROCHON-DUVIGNEAUD, 1889, Paris, rue Marbeuf, 12.
ROGER (G.-H.), 1882, Paris, rue Perrault, 4.
RONDOT, 1873, Bordeaux, rue Porte-Dijeaux.
ROQUES (François-Calixte), 1864, Paris, rue Vignon, 20.
ROQUES (Lucien-Marie-Auguste), 1896, Paris, rue Vignon, 20.
ROSENTHAL, 1896, Paris, boulevard Malesherbes, 66.
ROSSEN (Edmond), 1850, Gray (Haute-Saône).
ROSTAINE (Paul), 1901.
ROUFFINET, 1888, Bénévent-l'Abbaye (Creuse).
ROULLAND (Albert-G.), 1884, Niort (Deux-Sèvres).
ROUSSAN (Georges), 1887, Paris, rue de Longchamps, 98.
ROUSSEAU (Gabriel), 1879, Paris, boulevard Montparnasse, 123.
ROUSSEL (Jean-Georges), 1890, Reims, rue Noël, 9.
ROUTIER, 1876, Paris, rue Clément-Marot, 22. — **F**.
ROUVILLE DE (Alfred-Jules-Paul-Georges), 1891, Montpellier, rue Jacques-Cœur, 12.

ROUXEAU (Charles-Alfred), 1877, Nantes, rue de l'Héronnière, 4.
ROY (Pierre), 1901, Paris, Sainte-Anne.
RÜCK (Raphaël), 1862, St-Raphaël (Var) (l'hiver) et Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) (l'été).
RUDAUX (Paul-Édouard), 1897, Paris, avenue Victor-Hugo, 97.

S

SABATIÉ (Charles), 1899, Paris, boulevard Beaumarchais, 114.
SABOURAUD (R.), 1890, Paris, rue Caumartin, 62.
SABOURIN (Charles), 1875, Durtol (Puy-de-Dôme).
SAINT-GERMAIN (Louis de), 1888, Paris, rue de Montaigne, 24. — F.
SALLARD (A.-L.-M.), 1888, Paris, rue Clapeyron, 15.
SALOMON (Moïse), 1899. Paris, rue d'Édimbourg, 10.
SAPELIER (E.-J.). 1880, Paris, avenue Bugeaud, 14.
SARDOU (G.), 1888, Nice (Alpes-Maritimes), rue Verdi, 8.
SAUVAGE (C.), 1897, Paris, boulevard de Latour-Maubourg, 14.
SAUVINEAU, 1888, Paris, rue des Mathurins, 42 *bis*.
SAVARIAUD, 1892, Paris, rue Lafayette, 41.
SCHACHMANN (Maximilien), 1882, Bucarest, 32, Str. Stirbez, Voda.
SCHÆFER (André), 1895, Paris, rue de Rennes, 69.
SCHMID (E.-L.-M.), 1893, Nice (Alpes-Maritimes), rue Deloye, 5.
SCHWARTZ (Édouard), 1873, Paris, boulevard Saint-Germain, 183. — F.
SCHWARTZ (Anselme), 1897, Paris, rue de Lille, 7.
SEBILEAU, 1884, Paris, boulevard Malesherbes, 78.
SECHEYRON, 1884, Toulouse, rue de Bellegarde, 10. — F.
SÉE (Marcel), 1891, Paris, rue Lavoisier, 2.
SEGOND, 1875, Paris, quai d'Orsay, 11.
SEMELAIGNE, 1883, Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 16.
SÉNÉ, 1880, Pauillac (Gironde).
SERGENT (Émile-Eugène), 1892, Paris, boulevard Haussmann, 172.
SEVESTRE, 1868, Paris, rue de Rome, 37 — F.
SICARD (Jean-Marie), 1895, Paris, rue Madame, 41.
SIGUIER (Charles), 1894, Melun (Seine-et-Marne).
SIKORA (Pierre), 1898, Tulle (Corrèze), quai Baluze, 8.
SIREDEY, 1878, Paris, rue Taitbout, 80.
SIRON (Léon-Paul), 1894, Maubeuge (Nord).
SOLLIER (Paul), 1887, Boulogne-s.-Seine, route de Versailles, 145.
SOREL (Robert), 1890, Dijon (Côte d'Or), place Darcy, 8.
SOULIGOUX (Charles), 1890, Paris, rue de l'Isly, 8.

SOUPLET, 1889, Paris, rue Bonaparte, 30.
SOUQUES, 1887, Paris, rue des Saints-Pères, 8. — F
SOURDILLE (Gilbert), 1892. Nantes, rue du Calvaire, 20.
SOYER (Charles), 1879, Paris, rue d'Assas, 22.
PILLMANN (Paul), 1868, Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue des Carmes, 40.
STACKLER (Henri), 1876, Paris, rue d'Edimbourg, 1.
STANCULEANU (Georges), 1898, Bucarest (Roumanie).
STOICESCO (Georges), 1871, Bucarest (Roumanie).
SUCHARD (Eugène), 1878, Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 75.
SUCHARD (Frédéric-A.), 1868, hiver: Paris, boulevard Port-Royal, 85 ; l'été : Lavey (Suisse).
SUSS (Alfred), 1876, Paris, rue d'Argout, 5.

T

TAPRET (Odile), 1873, Paris, rue Volney, 8.
TARDIEU (Amédée), 1865, Mont-Dore (Puy-de-Dôme).
TAURIN (Albert), 1891, Paris, rue de Clichy, 13.
TEISSIER (Pierre), 1890, Paris, boulevard Saint-Germain, 205.
TÉMOIN (Sylvain), 1856, Nérondes (Cher).
TÉMOIN (Daniel), 1885, Bourges (Cher).
TENNESON, 1860, Paris, boulevard du Montparnasse, 89.
TERRIEN (Adrien-Félix), 1896, Paris, rue de Marignan, 16.
TERRIEN (Eugène), 1895, Paris, rue Marbeuf, 6.
TERSON (Albert-Jean), 1889, Paris, place de Laborde, 10. — F.
TESSON (René), 1898, 11, rue Paul-Bert, Angers (Maine-et-Loire).
THÉOHARI (Annibal), 1896, Bucarest (Roumanie).
THEVENARD, 1892, Paris, avenue de la Grande-Armée, 63.
THIBAULT (Arsène), 1887, Angers (Maine-et-Loire), rue du Quinconce, 8. — F.
THIBIERGE (Georges), 1879, Paris, rue des Mathurins, 64 — F.
THIERCELIN, 1890, Paris, rue des Mathurins, 37.
THIÉRY, 1886, Paris, rue de Seine, 6.
THIROLOIX, 1888, Paris, rue Marbeuf, 27.
THOINOT, 1881, Paris, rue de l'Odéon, 8.
THOMAS (André), 1893, Paris, boulevard Haussmann, 92.
THOMAS (Théodore), 1888, Paris, place des Saussaies, 2.
THUVIEN (Adolphe), 1879, Neuilly-sur-Seine, av. de Neuilly, 109.
TILLOT (Émile), 1855, Rouen (Seine-Inférieure), rue Bras-de-Fer, 4.
TISSIER (Léon), 1880, place de l'Alma, 5.
TISSIER (Paul), 1895, Paris, rue de Tocqueville, 33.

TISSIER (Henri), 1896, Paris, boulevard Raspail, 140.
TIXIER (Hippolyte), 1862, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Hippolyte-Renoux, 15.
TOLLEMER (Louis), 1890, Paris, rue Taitbout, 82.
TONNET (Auguste), 1843, St-Maxire, près Niort.
TOUCHARD, 1890, Paris, rue Taitbout, 51.
TOUCHARD (Paul), 1901, boulevard de Clichy, 97.
TOUCHE (Claude-J.-R.), 1892, Orléans (Loiret), boulevard Alexandre-Martin, 57.
TOUPET, 1882, Paris, rue Marbeuf, 12.
TOURLET, 1899, Neuilly, 113 *bis*, avenue de Neuilly.
TOURNEMELLE (Charles), 1897, Paris, rue Lecourbe, 118.
TOURNIER, 1888, Paris, rue Louis-Blanc, 67.
TRIBOULET (Henri-François), 1889, Paris, avenue d'Antin, 25.
TRIDON (Paul), 1900, Paris, boulevard Raspail, 35.
TRISTAN (Pierre), 1900, Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Jacques, 43.
TROISIER, 1869, Paris, rue La Boétie, 25. — **F.**
TROUSSEAU, 1878, Paris, boulevard Haussmann, 57. — **F.**
TRUMET DE FONTARCE (Armand), 1847, Paris, r. Corvetto, 2.
TUFFIER (Théodore), 1879, Paris, avenue Gabriel, 42.
TURNER (Robert), 1896, Paris, rue Lincoln, 5.

U

ULMANN (George), 1896, Paris, boulevard de Strasbourg, 32.

V

VALUDE (Émile-Marie), 1880, Paris, rue de l'Université, 96.
VALUDE (Julien), 1877, Vierzon (Cher).
VANVERTS (Jules-L.-J.), 1894, Lille (Nord), rue de Solférino, 238.
VAQUEZ, 1884, Paris, boulevard Haussmann, 82.
VAST (Louis), 1860, Vitry-le-François (Marne).
VEAU (Victor), 1896, Paris, rue Gay-Lussac, 1.
VEIL, 1876, Paris, rue de Lisbonne, 17.
VEILLON, 1890, Paris, rue de la Planche, 11.
VENOT (Maurice), 1893, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de la République, 20. — **F.**
VERCHÈRE, 1879, Paris, rue du Bac, 101.
VERCOUSTRE (Adolphe), 1889, Paris, rue Treilhard, 21.

VERLIAC (Julien), 1869, Paris, bd Saint-Germain, 209. — F.
VERMOREL, 1893, Paris, rue Pierre-Charron, 38.
VÉRON (Félix), 1896, Rennes, rue Lafayette, 1.
VESLIN (Lucien), 1890, Évreux (Eure).
VIGNALOU (Alphonse), 1886, Paris, rue François-Ier, 62.
VIGNARD (Edmond), 1886, Nantes (Loire-Inférieure).
VIGNEROT (Adrien), 1887, Paris, rue Legendre, 77 *bis*.
VILLAR, 1883, Bordeaux (Gironde), rue Castillon, 9.
VILLIÈRE (Jules-M.), 1894, Saint-Denis (Seine), rue Catulienne, 5.
VILPELLE (Edouard), 1887, Meaux (Seine-et-Marne).
VIMONT (Georges), 1876, Paris, rue des Écoles, 6 *bis*.
VINSONNEAU (Camille), 1900, Angers (Maine), avenue du Mail, 86.
VITRY, 1901.
VOISIN (Jules), 1871, Paris, rue Saint-Lazare, 23.
VOISIN (Roger), 1899, Paris, rue Saint-Lazare, 23.
VOURY (Edouard), 1872, Marly-la-Ville.
VOUZELLE (Louis), 1895, Limoges (Haute-Vienne).

W

WAGON (Alfred), 1900, Lens (Pas-de-Calais), rue du Château.
WALLICH (Victor-J.), 1887, Paris, rue de Bourgogne, 17.
WALTHER, 1879, Paris, boulevard Haussmann, 21.
WASSILIEFF (Alexandre), 1890, Paris, rue de Miromesnil, 57.
WEIL-HALLÉ, 1900, avenue d'Eylau, 33.
WEILL (Émile-Prosper), 1897, Paris, rue de Naples, 9.
WICKHAM (Robert), 1846, Paris, rue Legendre, 4.
WIDAL (Fernand), 1884, Paris, boulevard Haussmann, 155.
WILLEMIN, 1889, Paris, boulevard Malesherbes, 101, et l'été à Vichy (Allier).

Z

ZADOK (Joseph), 1897, Paris, square Moncey, 7.
ZAMBACO-PACHA (Démétrius), 1851, Constantinople (Turquie), rue Koulouglou.
ZIMMERN (Adolphe), 1897, Paris, rue Bassano, 19.
ZUBER (Ernest), 1892, Paris, rue du Regard, 12.

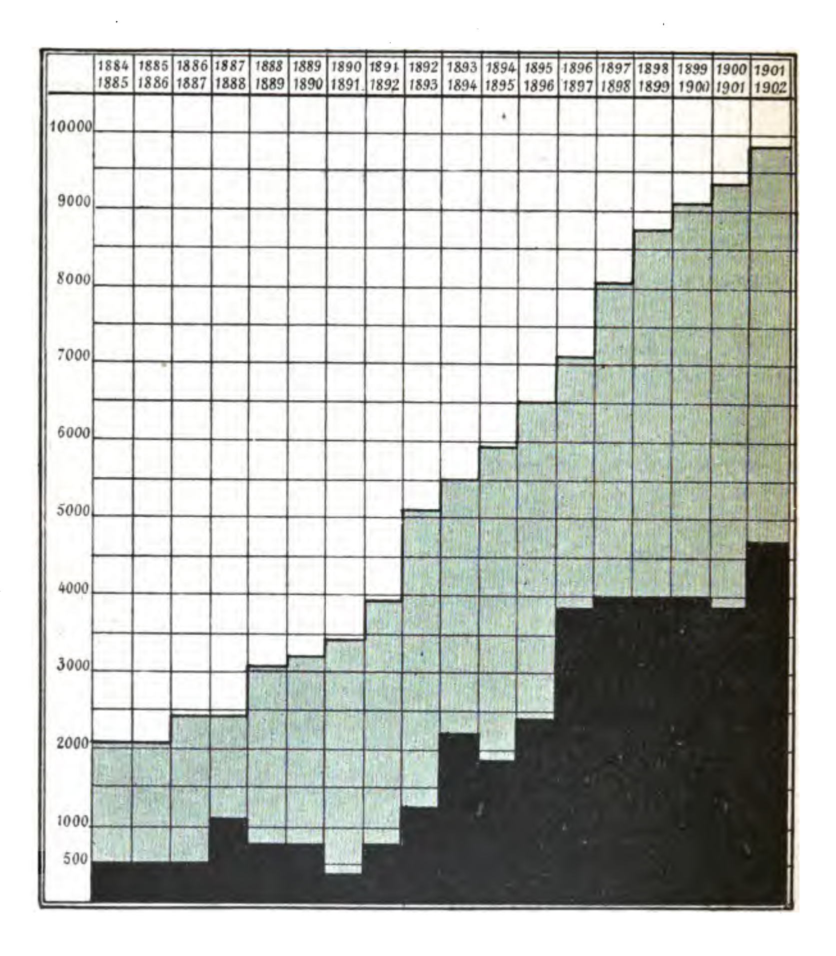
INTERNES EN EXERCICE

AUBURTIN, 1900, à l'hôpital Laënnec.
BAILLEUL, 1902, à l'hôpital Lariboisière.
BALDENWECK (Louis), 1904, à l'hôpital Trousseau.
BARBIER, à l'hôpital Lariboisière.
BÉAL, 1903, à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.
BLOCH (Paul), 1901, à l'hôpital Broca.
BOURGUIGNON (Georges), 1902, à l'hospice de la Salpétrière.
BRÉCHOT, 1902, à l'hôpital Beaujon.
BRELET, 1901, à l'hospice des Enfants-Assistés.
BRISSY, 1903, à l'hôpital de la Pitié.
CALDAGUES. 1903, à l'hôpital Lariboisière.
CALVÉ, 1902, interne à l'hôpital des Enfants-Assistés.
CAMUS (Maurice, 1902, interne à l'hôpital Tenot.
CARLOTTI, 1904, à l'hôpital Lariboisière.
CERISE, 1903, à l'hôpital Lariboisière.
CHARTIER, 1903, à l'hôpital des Enfants-Malades.
CHIRAY, 1903, à l'hôpital Beaujon.
CHIRIÉ, à l'hospice de Bicètre.
CLAUDE, 1903, à l'hôpital Saint-Louis.
CLAEYS, 1903, à l'hôpital Saint-Louis.
COUTELAS, 1904, à l'hôpital des Enfants-Malades.
COTTARD, 1903, à l'hôpital Boucicaut.
DENECHEAU, 1903, à l'hôpital des Enfants-Malades.
DESCOMPS, 1902, à l'Hôtel-Dieu.
DELILLE, 1903, à l'hôpital Bichat.
DREYFUS, 1903, à l'hôpital Necker.
DEZARNEAUX, 1903, à l'hôpital Laennec.
DOBROVITCH (Antoine), 1903, à l'hôpital Saint-Louis.
FERRAND, 1904, à la maison municipale de santé.
FERRY, 1902, à l'hôpital de la Pitié.
FOURMESTRAUX (Jacques de), 1904, hôpital Hérold.

FRANÇAIS (Henri), 1902, à l'hospice de la Salpêtrière.
FRANÇAIS (Raymond), 1902, à l'hôpital Saint-Louis.
FRANCOZ, 1904, à l'hôpital Boucicaut.
GAILLARD, 1903, à l'hôpital Saint-Antoine.
GAUDEAU, 1902, à l'Hôtel-Dieu.
GAUDEMET (Charles), 1902, à l'hôpital Saint-Louis.
GENÉVRIER, 1902, à l'hôpital Lariboisière.
GERMAIN, 1904, à l'hôpital Saint-Louis.
GUILLAUME (Louis), 1902, à l'hôpital Saint-Louis.
GY, 1905, hôpital Bretonneau.
HALBRON (Paul), 1901, à l'hôpital
HEITZ-BOYER (Maurice), 1901, rue Saint-Lazare, 58.
HORTELOUP, 1903, hôpital Debrousse.
DE JONGS (Israël), 1903, hôpital Tenon.
KLEIN, 1902, à l'hôpital Saint-Louis.
KRANTZ (Louis), 1904, à l'hospice de la Salpêtrière, et 226, boulevard Saint-Germain.
KUSS (Georges), 1904, à l'hôpital Lariboisière.
LAFOSSE, 1903, à l'hôpital Bretonneau.
LEBRET, 1903, à l'hôpital de la Charité.
LENHARDT, 1903, à l'hôpital de la Salpêtrière.
LE PLAY (André), 1902, interne à l'Hôtel-Dieu, rue du Bac, 40.
LUTAUD, 1903, à l'hôpital Laennec.
MAGITOT, 1903, à l'hôpital Laennec.
MARTIN, 1902, à l'hôpital Necker.
MATHIEU, 1903, à la maison municipale de santé.
MOCQUOT, 1904, à l'hôpital Saint-Louis.
MOREAU, 1905, à l'Hôtel-Dieu.
MURET, 1902, à l'hôpital Cochin.
NATHAN (Marcel), 1904, à l'hôpital de la Pitié.
PERREAUX, 1903, à l'Hôtel-Dieu.
PILLET, 1903, à l'hôpital Beaujon.
POISOT, 1904, à l'hospice des Incurables (Ivry).
RABINOVITCH, à l'hôpital Tenon.
RENAUDIN (Gustave), 1904, à l'hôpital Necker, et 67, boulevard Pasteur.
RIGOLLOT-SIMONOT, 1903, à l'hôpital Necker.
ROTTENSTEIN, 1902, à l'hôpital de la Charité.
ROUSSEAU, 1902, à l'hôpital Cochin.
SAUVÉ, 1902, à l'hôpital Cochin.
SENECHAL, 1903, à l'hôpital Beaujon .
SIEGEL, 1903, à l'hôpital Boucicaut. — **F.**

SILVA (DA), 1902, à l'hôpital Beaujon.
SOURDILLE, 1903, à l'hôpital Necker.
THAON, 1902, hôpital Laennec, et 36, rue Washington.
TRÉMOLIÈRES, 1902, à l'hôpital de la Charité.
VERLIAC (Henri), 1902, à l'hôpital Boucicaut.
VILLARET (Maurice), 1902, à l'hôpital Broussais.
VITEMAN, 1092, à l'hôpital de la Pitié.

Graphique indiquant la marche de l'Association depuis sa fondation.



Les colonnes claires représentent les recettes ordinaires (intérêts du fonds de réserve et cotisations annuelles). Les colonnes noires représentent les secours.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

EXERÇANT DANS LES STATIONS BALNÉAIRES ET SANITAIRES

Aix-les-Bains	Fiquet.
—	Bertier (Louis).
Alger	Cochez.
—	Durrieux.
Arçachon.	Festal.
—	Lalesque.
Bagnères-de Bigorre.	Dejeanne.
—	Pédeprade.
Bagnères-de-Luchon.	Barrié.
—	Ferras.
Bagnoles-de-l'Orne.	Hannequin. Quiserne.
Berck-sur-Mer.	Audion. Grosjean.
Biarritz.	Claisse (André).
—	Lavergne.
Bourbon-Lancy	Piatot.
Bourbon-l'Archambault	Bernard (Henri).
Cannes	Cazalis.
—	Chuquet.
—	Dieterlen.
—	Guiter.
—	Pascal.
Cauterets.	Bouyer.
—	Flurin.
Châtel-Guyon	Baraduc (Frank).
—	Esmonet.
Contrexéville.	Boursier.
—	Graux.
Divonne-les-Bains	Bonnus.
Durtol	Sabourin (Charles).

Eaux-Bonnes	MEUNIER (Valéry).
Evian-les-Bains	COTTET (Jules).
La Bourboule	MAUREL (Pierre).
La Malou	FAURE (Maurice).
Lavey (Suisse)	SUCHARD.
Menton	BERNARD (Henri). MALIBRAN.
Mont-Dore (le)	TARDIEU.
Nice	FRÉMONT.
—	MOUSSAUD.
—	SARDOU.
—	SCHMID.
Pau	ANDRAL.
—	DIRIART.
—	MEUNIER (Henri).
—	MEUNIER (Valéry).
Plombières	BERNARD (Félix).
—	BOTTENTUIT.
—	FROUSSARD.
Royat	FREDET (E.). HEITZ (J.).
Salies-de-Béarn	MATTON.
Toulon-Hyères	MALARTIC.
Vernet-les-Bains	GIRESSE.
Vichy	CORNILLON.
—	DURAND-FARDEL (Ray.).
—	FRÉMONT.
—	JARDET.
—	WILLEMIN.
—	MAUBAN.
Vittel	MONSSEAUX.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

EXERÇANT UNE SPÉCIALITÉ (1).

PARIS

Accouchements :

BERNHEIM. . . . . 17, rue de la Bienfaisance.
BOUCHACOURT . . . 2, rue de Vienne.
KEIM. . . . . 78, rue de Miromesnil (VIIIe).
PASCAL (A.) . . . . 94, boulevard Flandrin.
SAUVAGE . . . . . 14, boulevard de La Tour-Maubourg.

Analyses et produits physiologiques :

HALLION . . . . . 54, faubourg Saint-Honoré.

Bibliographie générale :

BAUDOUIN (Marcel). . 93, boulevard Saint-Germain. — Téléphone : 810-237.

Bouche et dents :

FREY (Léon). . . . 99, boulevard Haussmann.

Cœur et voies respiratoires :

CARTON (P.). . . . 4, rue de Châteaudun.
PAPILLON (G.-E.) . . 17, rue Moncey (IXe).

Dermatologie et Syphiligraphie :

DE MOLÈNES (P.) . . 29, boulevard Malesherbes.
SÉE (Marcel). . . . 2, rue Lavoisier (VIIIe).

(1) Les membres de l'Association qui désirent leur inscription dans cette liste sont priés de la demander au secrétaire, M. Crouzon, 12, rue du Commandant-Rivière, Paris.

Enfants :

BALL (A.). . . . . 31, rue Saint-Pétersbourg.

Estomac et Intestin :

LYON (G.). . . . . 11, rue de la Pépinière.

Électricité :

DELHERM . . . . . 2, rue de la Bienfaisance.

Gynécologie :

BOUCHACOURT. . . . 2, rue de Vienne.

Larynx, nez, oreilles :

BOURGEOIS. . . . . 96, rue de Miromesnil.
CASTEX. . . . . . 30, avenue de Messine.
COURTADE (A.) . . . 14, rue Castellane.
CUVILLIER (H.) . . . 4, rue Cambon.
LAURENS (Georges). . 60, rue de la Victoire.

Massage :

MARCHAIS . . . . . 3, rue Cambacérès.

Orthopédie :

BEZANÇON (Paul) . . 51, rue de Miromesnil.

Radiographie :

BOUCHACOURT . . . 2, rue de Vienne.

Système nerveux :

LEVY (P.-E.). . . . 17, rue du Général-Foy.

Voies urinaires :

ESTRABAUT. . . . . 22, avenue Friedland.
LAVAUX. . . . . . 18, boulevard Émile-Augier.
LUYS (Georges) . . . 20, rue de Grenelle.
MINET (Henri) . . . 35, rue de Berlin.
LE FUR (René). . . 4, rue de Cérisoles.

Yeux :

Chevallereau . . . 9, rue des Pyramides.
Terson (Albert). . . 10, place de Laborde.
Trousseau. . . . . 57, boulevard Haussmann.

PROVINCE

Chirurgie et Gynécologie :

Croisier. . . . . . 26, quai Saint-Jean, Blois.
Reboul (J.) . . . . 1, rue d'Uzès, Nîmes.
Vanverts. . . . . 238, rue Solférino, Lille.

Dermatologie et Syphiligraphie :

Bureau (Gustave). . 5, rue Voltaire, Nantes.
Raoult (Aimar). . . 30, rue de la Ravinelle, Nancy.

Larynx, nez, oreilles :

Montouyran. . . . 82, boulevard de la République, Agen.

Médecine et chirurgie infantiles :

Audion (Pierre). . . Carrefour de l'Entonnoir, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Éducation des mouvements chez les enfants.

Rééducation motrice chez les malades chroniques :

Faure (Maurice) . . Établissement de La Malou (Hérault).

Système nerveux, tube digestif :

Mirallié . . . . . 19, rue Crébillon, Nantes.

ÉTRANGER

Chirurgie et Gynécologie :

Buscarlet (F.). . . 12, rue Petitot (Genève).

Le Gérant : G. Steinheil.

19-60-. — Paris, Imp. E. Arrault et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

N° 8. 15 Novembre 1905.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION AMICALE

DES

INTERNES ET ANCIENS INTERNES

EN MÉDECINE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

SOMMAIRE

Séance du Comité du 27 octobre 1905.

PRÉSIDENCE de M. le PROFESSEUR JOFFROY.

Présents: MM. ARMAND-DELILLE, CHARTIER, CROUZON, DELHERM, PINEL-MAISONNEUVE, THIBIERGE, L.-J. TIXIER, VILLARET.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est adopté.

Bibliothèque de l'Internat. — *M. le Président* fait connaître l'état actuel de l'organisation de la bibliothèque. M. André Mesureur a fait établir le catalogue de tous les livres ; le catalogue des thèses est actuellement en préparation. L'installation des locaux est terminée. La bibliothèque pourrait donc être ouverte prochainement, dans le courant de novembre de cette année.

Il ne reste qu'une question à résoudre, celle du personnel : le service peut être assuré dans l'après-midi par l'administration, mais le service du soir nécessitera des heures supplémentaires de travail.

Le Comité vote un crédit mensuel, destiné à payer ce travail supplémentaire.

M. le Secrétaire fait connaître que la bibliothèque a reçu des dons de :

M. EMILE TILLOT (livres et collection de chansons de l'Internat);

MM. J.-L. REVERDIN, PRÉVOST, PICOT (de Genève), qui ont offert la collection de leur journal : *Revue médicale de la Suisse Romande.*

Le Comité vote des remerciements à MM. TILLOT, REVERDIN, PRÉVOST, PICOT.

M. le Secrétaire fait connaître qu'un certain nombre d'anciens internes ont exprimé le désir de contribuer par leurs cotisations à l'achat pour la bibliothèque de collections de périodiques étrangers et à l'abonnement à ces publications.

Le Comité est d'avis d'encourager le groupement de ces amis de la bibliothèque.

Adhésions nouvelles. — Le Comité reçoit communication des adhésions de MM. DEVERS (de Saint-Jean-d'Angély), GAUCKLER (de Pougues), KEIM (de Paris), membre fondateur, POTIER (de Paris), TILLAYE (de Tours), PRAT (de Nice),

Et de MM. AYNAUD, CLÉMENT, CLÉRET, DA SILVA, DESCOMPS (PAUL), GIMBERT, KUSS, MAUGEAIS, MOLIMARD, MOUTIER, PLANSON, TAGUET, internes en exercice.

Le Comité prononce l'admission de ces nouveaux membres.

Décès. — Le Secrétaire fait part des décès de MM. J. BOURGAREL, COCHEZ, DU CASTEL, GUYOT, JUTEAU.

Cotisations. — M. Delherm demande au Comité que les quittances des cotisations ne soient pas présentées pendant les mois de vacances.

Conditions dans lesquelles les internes sont autorisés à opérer. — Le Comité entend lecture d'une note de Me Gatineau et d'une consultation de M. Brouardel rédigées à l'occasion du procès Ferron : il en enregistre les conclusions et décide de verser ces documents aux archives du Comité.

Certificats délivrés par les internes aux blessés du travail. — Le Secrétaire fait connaître qu'un certain nombre d'internes désireraient être renseignés sur leurs droits et devoirs en matière de certificats d'accidents du travail.

Le Comité charge le Secrétaire de demander à l'administration

communication des documents relatifs à cette question et en décide l'impression dans le Bulletin.

Rectification au dernier bulletin annuel. — M. le docteur Baréty demande l'insertion de son nom dans la liste des collègues exerçant dans les stations balnéaires. M. Baréty exerce à *Nice*.

Don à la caisse des prêts d'honneur. — Le docteur Zambaco Pacha, de Constantinople, a envoyé au Comité une somme de 1.000 francs, destinée à la caisse des prêts d'honneur.

Le Comité vote des remerciements à notre collègue. M. le Trésorier est chargé de les transmettre à M. Zambaco Pacha.

La séance est levée à 10 heures et demie.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INTERNAT

La Bibliothèque de l'Internat, dont la création a été poursuivie par le Comité de l'Association depuis plusieurs années sous les présidences de MM. les professeurs Tillaux, Guyon et Joffroy, sera ouverte quand nos collègues recevront ce bulletin. Nous insérons ci-dessous le document officiel qui annonce cette ouverture et qui constitue le règlement de la Bibliothèque : c'est la circulaire adressée par M. le directeur général de l'Assistance publique aux directeurs des hôpitaux et hospices.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vous prie de porter à la connaissance de MM. les Internes en médecine de votre établissement qu'à partir du 20 novembre courant sera mise en fonctionnement la Bibliothèque centrale de l'Internat, créée grâce au concours de l'Association amicale des internes et anciens internes des hôpitaux de Paris, dans les locaux du Service des Archives, 3, avenue Victoria (escalier A, 5e étage).

Cette Bibliothèque, exclusivement médicale, sera réservée à tous les internes et anciens internes des hôpitaux de Paris, qui y seront admis sur justification de leur identité. Elle sera ouverte de 2 heures à 5 heures tous les jours, ainsi que le soir de 8 heures et demie à 9 heures et demie, les séances de lecture devant être prolongées, le cas échéant, sur la demande des travailleurs, jusqu'à 6 heures et jusqu'à 11 heures le soir.

Aucun prêt de volumes ne sera consenti, mais, en vue de remédier aux inconvénients de la lecture sur place, vous voudrez bien avertir MM. les Internes que je les autorise à faire parvenir, par l'intermédiaire du commissionnaire de votre établissement, des demandes de renseignements bibliographiques à M. le Bibliothécaire (Service des Archives). La réponse à ces demandes sera donnée le lendemain et indiquera si le livre ou le périodique peut être consulté à la Bibliothèque centrale.

MM. les lecteurs de la Bibliothèque centrale de l'Internat seront

d'ailleurs soumis aux conditions d'admission habituelles des bibliothèques publiques : il est interdit de fumer dans les locaux du Service des Archives, et ils ne pourront quitter la Bibliothèque sans que la remise de tous les volumes demandés ait été constatée. Il est entendu, d'ailleurs, que tous les volumes nécessaires pourront leur être donnés à consulter,

La Bibliothèque centrale de l'Internat est rattachée au cabinet du directeur (Archives et Bibliothèques), et c'est à M. le chef du cabinet qu'il conviendra d'adresser toutes les communications relatives à la Bibliothèque, notamment les dons d'ouvrages scientifiques et de collections de périodiques, qui seront accueillis avec reconnaissance.

G. MESUREUR.

DOCUMENTS

relatifs à la délivrance, par les médecins et les internes des hôpitaux, des certificats consécutifs aux accidents du travail.

Pour répondre au désir exprimé par quelques-uns de nos collègues, nous publions ici, grâce à l'obligeance de M. André Mesureur, chef du cabinet de M. le Directeur général de l'Assistance publique, un recueil des circulaires qui permettent de connaître dans tous leurs détails les droits et les obligations des médecins et internes des hôpitaux à ce sujet.

Ces documents nous paraissent de la plus grande importance.

Voici, en quelques mots, le résumé de ces droits et obligations :

La délivrance des certificats médicaux est une obligation, qui résulte de ce que seuls les chefs de service ont qualité pour constater l'état des blessés en traitement dans les hôpitaux ; elle appartient concurremment aux chefs de service et aux internes autorisés par décision de M. le préfet de la Seine à exercer la médecine dans les établissements de l'Assistance publique. Elle donne lieu, à la demande du patron ou de la compagnie d'assurance, à un versement préalable de 5 francs ; à la demande de l'ouvrier, au même versement par l'intéressé ou à l'avance de ces frais par les soins de l'administration.

Le certificat doit indiquer très clairement l'état de la victime et le caractère de la blessure, et, dans ce but, il y aura lieu de noter sur la pancarte, lors de l'admission ou du pansement, tous renseignements à utiliser plus tard, si le certificat n'est pas demandé dans les 48 heures : les « suites probables de l'accident » et « l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif ». Ce certificat doit, le cas échéant, constater expressément l'impossibilité absolue de fournir ces derniers renseignements.

Le certificat doit enfin être établi d'urgence, en raison du délai de 4 jours imparti par la loi pour la déclaration à la mairie.

Les certificats, n'ayant en aucun cas à déterminer une corrélation entre l'accident et la blessure, n'engagent d'ailleurs pas la responsabilité civile des médecins et internes.

Nos collègues trouveront ci-dessous, reproduites *in extenso*, les circulaires qui précisent la question :

I. Circulaire du 30 août 1899. — Teneur et importance du certificat.

II. Circulaire du 29 janvier 1900. — Notes à prendre immédiatement sur la pancarte, en vue de la rédaction ultérieure d'un certificat.

III. Circulaire du 4 mai 1900. — Règles générales.

IV. Circulaire du 28 février 1901. — Accès des médecins étrangers.

V. Circulaire du 3 avril 1902. — Délivrance gratuite des certificats aux blessés indigents.

VI. Circulaire du 14 février 1905. — Rappel aux patrons des dispositions de la loi.

I. — Circulaire du Directeur de l'Administration aux directeurs des hôpitaux et hospices (30 aout 1899).

(*Teneur et importance du certificat.*)

M. le Ministre du Commerce vient d'appeler l'attention de M. le Préfet de la Seine sur la délivrance des certificats qui peuvent être demandés, conformément à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, à MM. les Médecins et Chirurgiens des hôpitaux dans les services desquels des ouvriers blessés auraient été admis.

En effet, au procès-verbal relatant l'accident, doit être joint « un certificat du médecin indiquant l'état de la victime, les suites probables de l'accident et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif ».

Je vous prie de rappeler à MM. les Chefs de service et à MM. les Internes en médecine de votre établissement les termes mêmes de la loi qu'il leur est nécessaire de connaître pour l'établissement des certificats dont il s'agit, et de signaler à leur attention toute l'importance de ces certificats.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente ciculaire.

II. — Circulaire du Directeur de l'Administration aux membres du personnel médical hospitalier (29 janvier 1900).

(*Notes à prendre immédiatement sur la pancarte, en vue de la rédaction ultérieure d'un certificat.*)

Monsieur le Docteur,

Vous n'ignorez pas les difficultés multiples que rencontre l'application de la loi du 9 août 1898 sur les accidents du travail.

Les juges de paix qui sont appelés à connaître des différends entre ouvriers et patrons ont besoin, pour se prononcer en toute connaissance de cause, d'être renseignés aussi exactement que possible sur les causes et sur l'origine des blessures résultant d'accidents du travail.

Ils se trouvent tout naturellement renseignés sur ces points si, conformément à la loi, un certificat médical a été dressé dans les quarante-huit heures qui ont suivi l'accident; mais il arrive très souvent que des contestations leur sont soumises longtemps après cet accident et sans qu'aucun procès-verbal en ait été dressé.

Dans ce cas, ils se voient dans l'obligation de demander un certificat médical au médecin qui a donné ses premiers soins à la victime.

Or, certains juges de paix n'ont pu obtenir de certificats auprès de ce médecin, qui déclarait, avec raison, ne pas se souvenir des circonstances dans lesquelles le blessé leur avait été amené et des constatations qu'il avait été à même de faire à cette époque.

Pour éviter ces difficultés, ne pensez-vous pas qu'il serait utile que, toutes les fois que, appelé à donner vos soins à un blessé, vous estimerez être en présence d'un accident du travail, et alors même qu'aucun certificat médical ne vous serait demandé, il soit pris note, sur la pancarte du blessé ou sur une feuille qui pourrait être conservée au bureau de l'établissement, de tous les renseignements susceptibles d'être demandés dans la suite par le juge de paix, notamment de la date précise à laquelle le blessé s'est présenté à vous, des constatations que vous avez été à même de faire, et, si possible, de la cause et de l'origine de la blessure; s'il vous

est impossible de fournir sur ce dernier point un diagnostic certain, il devrait, bien entendu, en être fait mention.

Je sais très bien qu'il n'existe pas de dispositions réglementaires vous obligeant à accomplir ces formalités. Mais je me permets de faire appel dans cette circonstance à votre bon esprit, afin de faciliter la mission si délicate des juges de paix, mission qui a surtout pour but de sauvegarder les intérêts des malheureux qui sont victimes d'accidents du travail.

Je vous serai obligé de vouloir bien donner connaissance de la présente lettre à MM. les Internes, qui peuvent être appelés, en votre absence, à donner leurs soins à des blessés.

Agréez, etc...

III. — Circulaire du Directeur de l'Administration aux directeurs des hôpitaux et hospices (4 mai 1900).

(*Règles générales.*)

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de notifier à MM. les Chefs de service les instructions que vient de me donner M. le Ministre du Commerce, en ce qui concerne l'établissement des certificats médicaux prévus par l'article 11 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. le Ministre a décidé que, toutes les fois qu'un blessé victime d'un accident du travail aurait été transporté dans un hôpital, MM. les Chefs de service ne pouvaient se refuser à délivrer les certificats médicaux dont il s'agit, puisqu'ils sont seuls qualifiés pour faire toutes constatations médicales sur les malades traités dans leurs services, et que, d'ailleurs, l'état de ces malades ne saurait être utilement constaté par des médecins du dehors, qui n'ont pas été présents au moment du premier pansement fait au blessé.

M. le Ministre ajoute qu' « on ne saurait perdre de vue, en effet, que le certificat médical, prévu et prescrit par l'article 11 de la loi du 9 avril 1898, n'est pas destiné à fixer les droits des parties, et qu'il n'a qu'un but : préciser dès l'origine et, pour ainsi dire, sur-le-champ l'état de la victime et, par l'indication des suites probables de l'accident, mettre la mairie à même de provoquer, s'il y a lieu,

l'enquête du juge de paix. La compétence et l'autorité du médecin des hôpitaux, qui n'est en l'espèce ni le médecin du patron, ni le médecin de la victime, ne paraissent pas pouvoir être mises en doute. »

La décision de M. le Ministre du Commerce implique ainsi, formellement, l'interdiction à tout médecin du dehors de venir constater l'état des victimes d'accidents du travail qui auraient été admises dans les hôpitaux ; mais, par contre, elle implique aussi, non moins formellement, l'obligation pour MM. les Chefs de service de délivrer tous les certificats qui leur seraient demandés.

Ainsi que l'a admis, en principe, M. le Ministre du Commerce, les certificats médicaux établis par MM. les Chefs de services ne seront pas, bien entendu, délivrés à titre gratuit, et, en conformité d'un avis émis par le Conseil de surveillance, avis qui a été approuvé, d'autre part, par M. le Préfet de la Seine, j'ai décidé qu'une rémunération de 5 francs leur serait attribuée pour chaque certificat délivré.

Lors donc qu'un chef d'entreprise vous fera la demande d'un certificat, vous aurez à lui faire verser, par avance, la somme de 5 francs, représentative de cette indemnité, qui sera remise par vos soins au chef du service intéressé.

Si, au contraire, la demande émane de la victime elle-même, qui, aux termes de la loi, est également qualifiée pour prendre l'initiative de la déclaration de l'accident, et si le demandeur n'est pas en mesure de verser immédiatement la somme de 5 francs, vous aurez à en faire l'avance, à charge d'en poursuivre ultérieurement le recouvrement : en cas de difficulté à ce sujet, vous aurez à me demander des instructions.

Il est bien entendu que les certificats dont il s'agit pourront être, dans la majeure partie des cas, signés par les internes, mais seulement par ceux d'entre eux, de nationalité française, qui se trouvent indiqués sur les listes approuvées par M. le Préfet de la Seine que je vous envoie trimestriellement, comme pouvant exercer la médecine dans nos établissements.

En terminant, il me paraît utile d'appeler à nouveau l'attention de MM. les Chefs de service et de MM. les Internes sur les indications que doivent contenir, aux termes de la loi, les certificats médicaux délivrés à la suite d'accidents du travail.

L'article 11 de la loi du 9 avril 1898 prescrit que ces certificats indiqueront « l'état de la victime, les suites probables de l'accident et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif ».

Il est évident qu'il sera toujours possible de répondre aux prescriptions de la loi sur le premier point et que MM. les Chefs de service et MM. les Internes pourront dans tous les cas attester l'état de la victime au moment de la délivrance du certificat, ainsi que le caractère de la blessure reçue.

Mais, sur les deux autres points : « suites probables de l'accident, et époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif », il pourra très souvent, le certificat devant être établi dans les 48 heures qui suivent l'accident, leur être très difficile, pour ne pas dire impossible, de fournir des indications sans risque de formuler un pronostic incertain. Ces renseignements sont, cependant, d'une très haute importance et, conformément aux instructions de M. le Préfet, je vous prie d'insister auprès de MM. les Chefs de service et de MM. les Internes pour que, toutes les fois qu'ils seront en état de les fournir, ils donnent ces indications sur les certificats qu'ils sont appelés à délivrer.

Lorsqu'ils ne croiront pas pouvoir formuler de pronostic certain sur les résultats ultérieurs du traumatisme, ils devront terminer leur certificat par la formule suivante : « Le soussigné déclare qu'en l'état actuel il lui est absolument impossible de pronostiquer les suites probables de l'accident, ni d'indiquer l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif. »

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire aussitôt que vous l'aurez portée à la connaissance de MM. les Chefs de service.

IV. — Circulaire du Directeur de l'Administration aux directeurs des hôpitaux et hospices (28 février 1901).

(*Accès des médecins étrangers.*)

Monsieur le Directeur,

M. le Ministre du Commerce m'a invité à rappeler, en les complétant sur certains points, les instructions contenues dans ma circulaire du 4 mai 1900, relative à la délivrance des certificats médicaux prévus par l'article 11 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. le Ministre insiste, en premier lieu, pour que toute diligence

soit faite dans les hôpitaux et hospices en ce qui touche la délivrance des certificats dont il s'agit. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la déclaration d'accident doit être faite à la mairie dans les quarante-huit heures qui suivent l'accident et non l'hospitalisation. Il est donc de toute nécessité que le certificat médical, qui vous serait demandé pour être joint à cette déclaration, soit établi immédiatement après l'entrée du blessé à l'hôpital, sous peine de mettre le chef d'entreprise, qui, le plus souvent, n'aura pas pu faire établir un certificat médical avant le transport de la victime à l'hôpital, en état de contravention involontaire et de paralyser ainsi l'application de la loi.

M. le Ministre insiste, en second lieu, sur la nécessité de mentionner sur le certificat les suites probables de l'accident et l'époque éventuelle de la guérison, lacunes qu'il a été à même de constater sur un grand nombre de certificats qui lui ont été soumis. Ces indications sont indispensables, pour permettre au maire de reconnaître s'il doit ou non mettre en mouvement l'enquête du juge de paix. M. le Ministre reconnaît, toutefois, que très souvent il peut être bien difficile au médecin de répondre d'une façon très précise aux obligations de la loi ; mais ces obligations n'en existent pas moins, et, toutes les fois que le médecin sera dans l'impossibilité de formuler un pronostic certain, il devra mentionner son doute sur le certificat délivré. Je rappellerai, à cette occasion, ma circulaire du 4 mai 1900, dans laquelle je vous disais que, dans ce cas, il y avait lieu de terminer le certificat par la formule ci-après : « Le soussigné déclare qu'en l'état actuel il lui est absolument impossible de pronostiquer les suites probables de l'accident et d'indiquer l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif. » Mais il est bien entendu que ces cas doivent former l'exception.

De même, il est indispensable que le certificat constate d'une manière précise l'état de la victime au moment même de la délivrance du certificat, ainsi que le caractère de la blessure reçue. Je vous prie d'insister de nouveau auprès de MM. les Membres du corps médical pour que, dans tous les certificats qu'ils seront appelés à établir, leur diagnostic soit toujours aussi précis que possible.

M. le Ministre m'a demandé, d'autre part, qu'il soit délivré, soit au chef d'entreprise ou à son assureur, soit à l'ouvrier ou à ses représentants, qui peuvent en avoir besoin pour le dossier à constituer en vue de l'enquête judiciaire et éventuellement de l'instance, une copie, administrativement certifiée, du certificat

médical qui aura été délivré pour être joint à la déclaration d'accident faite à la mairie. D'accord avec le Conseil de surveillance, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous remettiez des copies du certificat dont il s'agit, et, dans ce but, vous voudrez bien dorénavant ouvrir un registre ou un simple carnet, sur lequel sera transcrit chacun de ces certificats. Ainsi que M. le Ministre en a admis le principe, ces copies ne seront pas délivrées à titre gratuit, et elles seront remises aux demandeurs moyennant une redevance qui sera fixée à 0 fr. 50, acquise à l'administration pour frais de recherches. Vous aurez à en faire recette au sous-chapitre XII, article 4.

En dernier lieu, enfin, M. le Ministre m'a demandé d'étudier le point de savoir si, sans revenir sur les instructions qu'il m'a données précédemment et qui font l'objet de ma circulaire du 4 mai 1900, et sans admettre que le médecin du patron ou de l'assureur puisse être autorisé à délivrer un certificat sur l'état d'un blessé hospitalisé ou à toucher à ses pansements, il ne serait pas possible de permettre à ce médecin d'avoir accès à l'hôpital, pour y voir les victimes hospitalisées et, à l'aide des renseignements verbaux qu'il pourrait recueillir auprès du chef de service ou de l'interne, se faire une idée de l'état des victimes en vue de ses propositions d'indemnités.

Sur l'avis conforme émis par le Conseil de surveillance, j'ai décidé que les médecins des chefs d'entreprise ou des Compagnies d'assurances, de même, d'ailleurs, que les médecins des victimes elles-mêmes, pourraient être autorisés à visiter les blessés admis dans les hôpitaux, mais sous la réserve expresse, toutefois, qu'ils ne pourront, en aucun cas, toucher aux pansements, ni faire tout autre acte de nature à compromettre la santé du malade. Afin d'éviter toutes difficultés, les autorisations d'accès seraient délivrées par vous, et les médecins dont il s'agit pourraient assister à la visite du chef de service, afin de se rendre compte *de visu*, au moment où le pansement serait refait, de l'état du blessé ; ils pourraient, d'ailleurs, revenir ultérieurement, aussi souvent qu'ils en auraient besoin, mais sous les réserves et conditions spécifiées plus haut.

Je vous prie de donner communication de la présente circulaire à MM. les chefs de service et à MM. les internes, et de vous concerter avec eux pour assurer l'exécution des instructions qu'elle contient, et auxquelles M. le Ministre du Commerce attache le plus grand prix.

V. — Circulaire du Directeur de l'Administration aux directeurs des hôpitaux et hospices (3 avril 1902).

(Délivrance gratuite des certificats aux blessés indigents.)

Monsieur le Directeur,

La circulaire du 4 mai 1900 vous a prescrit, lorsque la victime d'un accident du travail ou son représentant vous demanderait le certificat médical prévu par la loi du 9 avril 1898 et ne serait pas en mesure de verser immédiatement la somme de 5 francs à remettre au médecin ou à l'interne qui aura établi ledit certificat, de faire l'avance de cette somme, à charge d'en poursuivre ultérieurement le recouvrement.

Pour répondre au désir exprimé par M. le Ministre du Commerce, j'ai décidé que, jusqu'à nouvel avis, les certificats dont il s'agit ne seraient plus délivrés sous réserve de recouvrement, mais gratuitement, aux victimes, lorsque celles-ci se trouveraient dans un état d'indigence constaté.

Ainsi qu'il a été convenu avec M. le Ministre du Commerce, cette mesure ne sera toutefois que provisoire, et il serait fait retour à l'état de choses actuel s'il devait résulter des dispositions nouvelles des sacrifices trop considérables pour le budget hospitalier.

Et afin que je puisse suivre sur cette question, vous aurez, à cet effet, à m'adresser, à la fin de chaque année, du 1er au 15 janvier, un état récapitulatif des avances que vous aurez été amené à faire de ce chef. La dépense résultant de ces avances sera imputable sur le sous-chapitre 20 : « dépenses diverses » du budget.

Avant de délivrer le certificat médical qui vous serait demandé par la victime d'un accident du travail, vous aurez, bien entendu, soin de vous assurer s'il n'a pas été déjà remis, au patron ou à son représentant, un premier certificat en vue de la déclaration faite par lui à la mairie. Dans ce cas, la victime se contentera très probablement d'une copie du certificat primitif, et il n'en résultera alors aucune dépense pour l'Administration, puisque la somme de 0 fr. 50 indiquée par la circulaire du 4 mai 1900 n'est destinée à couvrir que des frais de répertoire et que vous n'aurez, par suite, à faire aucune avance pour paiement d'indemnité au

signataire du certificat. Ce ne sera donc que dans le cas où aucun certificat n'aurait été établi, ou bien si la victime demandait un nouveau certificat, que vous auriez à faire l'avance de la somme de 5 francs.

VI. — Circulaire du Directeur de l'Administration a MM. les directeurs des hôpitaux et hospices (14 février 1905).

(Rappel aux patrons des dispositions de la loi.)

Monsieur le Directeur,

M. le Préfet vient de me communiquer les dispositions ci-après, arrêtées d'un commun accord par MM. les Ministres de l'Intérieur et du Commerce relativement à la délivrance des certificats médicaux consécutifs aux accidents du travail.

Ces dispositions sont appelées à compléter celles précédemment adoptées en la matière, et que vous ont prescrit d'appliquer les circulaires des 21 août 1899, 9 février et 4 mai 1900, 1er et 28 février et 22 mars 1901 et 3 avril 1902.

Dès l'admission d'un blessé grièvement atteint à la suite d'un accident du travail, vous aurez à adresser *au patron de la victime* un avis lui rappelant les termes de la loi, c'est-à-dire l'obligation qui lui incombe de faire, *dans les quatre jours*, à la mairie la déclaration de l'accident en y joignant un certificat médical, et le prévenant que ce certificat lui sera remis, *sur sa demande*, dans le délai fixé, moyennant le versement réglementaire da la somme de 5 francs.

Je n'ai pas besoin de vous signaler combien il est indispensable que l'avis ci-dessus soit adressé, *sans délai*, au patron intéressé, puisque la responsabilité de ce dernier se trouve engagée vis-à-vis de la loi, à laquelle il doit être mis par l'Administration en mesure de se conformer. Je vous prie de donner à cet égard les instructions les plus formelles au personnel placé sous vos ordres.

J'ajouterai que ce n'est, bien entendu, qu'après l'expiration du délai réglementaire de quatre jours que vous aurez à faire établir, dans les conditions spécifiées par la circulaire du 3 avril 1902, le certificat médical qui vous serait demandé par la victime elle-

même. En effet, dans la plupart des cas, le certificat médical aura été dressé sur la demande et aux frais du patron, et vous n'aurez ainsi à remettre à la victime qu'une copie du certificat primitif, copie ne donnant pas lieu à rémunération.

Le Gérant : G. Steinheil.

28-11-05 — Paris, imp. E. Arrault et Cie, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

DE LA

Librairie G. STEINHEIL, 2, rue Casimir-Delavigne, Paris

Chirurgie oto-rhino-laryngologique (oreille, nez, sinus de la face, pharynx, larynx et trachée), par GEORGES LAURENS, ancien assistant d'oto-rhino-laryngologie des hôpitaux de Paris (t. XII du *Traité de médecine opératoire et de thérapeutique chirurgicale*, publié sous la direction de MM. PAUL BERGER et HENRI HARTMANN). Un vol. in-8 gr.-jésus de 976 pages, avec 470 figures. Prix . . . . 30 fr.

Les nombreux progrès réalisés, dans ces dernières années, par l'oto-rhino-laryngologie font que le Traité de Georges Laurens vient combler une lacune.

En même temps que les maladies du nez, des oreilles, du larynx et des régions avoisinantes étaient mieux étudiées, la thérapeutique opératoire, devenue plus audacieuse, voyait s'ouvrir devant elle un champ nouveau.

Les opérations sur la mastoïde, sur les sinus de la face et même les interventions intra-crâniennes pour abcès du cerveau, méningites, phlébite de la jugulaire, etc., se multipliaient. Toutes sont exposées dans le livre de Georges Laurens, qui intéressera certainement autant le chirurgien général que le spécialiste proprement dit.

La chirurgie auriculaire est très longuement exposée. Grâce aux détails si précis de la technique et à la profusion des dessins et schémas, la *thérapeutique de l'otite moyenne aiguë suppurée*, de l'otorrhée chronique et de ses complications, est rendue des plus faciles. Le manuel de la *paracentèse du tympan* et des opérations sur les osselets est des plus simples. La technique de la *trépanation mastoïdienne*, ses difficultés, ses accidents sont minutieusement décrits. A signaler, parmi les chapitres intéressant les chirurgiens, l'opération de *l'évidement pétro-mastoïdien*, la *phlébite du sinus latéral* et les interventions pratiquées sur le sinus, le golfe et la *jugulaire*. L'exploration des loges cérébrale et cérébelleuse, l'ouverture des *abcès cranio-encéphaliques* : *extra-duraux*, *cérébraux*, *cérébelleux*, le traitement de la *méningite* sont étudiés de la façon la plus complète. La *chirurgie du nerf facial* et de sa paralysie est toute d'actualité.

La *thérapeutique des sinusites de la face* (frontales, maxillaires, ethmoïdales, sphénoïdales), conquête récente de la rhinologie

chirurgicale, a été exposée avec un grand luxe de détails par l'auteur, d'après les travaux des rhinologistes français et la pratique de sa clinique.

L'opération des *polypes naso-pharyngiens*, les diverses *pharyngotomies*, l'ablation des *végétations adénoïdes* et tous les procédés d'*amygdalotomie* sont passés en revue d'une manière complète.

La chirurgie laryngo-trachéale termine l'ouvrage. Successivement sont étudiés les divers procédés opératoires : *laryngotomie*, *laryngectomie*, *résection de la trachée*, *trachéotomie*, etc. Le traitement de certaines affections : abcès, corps étrangers, rétrécissements et tumeurs des voies aériennes, est exposé à part, avec des considérations très précises sur les indications et la technique opératoire. Enfin, cette dernière partie renferme un chapitre du plus haut intérêt : les *méthodes trachéoscopique et bronchoscopique*, de découverte et d'application toutes récentes.

Ce Traité a été écrit avec les documents fournis par les publications des spécialistes français et étrangers et aussi d'après les idées que l'expérience personnelle de l'auteur et ses travaux depuis dix ans ont pu lui inspirer. Il est illustré de près de 500 dessins, presque tous originaux, exécutés sous la direction de l'auteur, et de nombreux schémas, qui sont la reproduction exacte des diverses opérations pratiquées sur l'oreille, le nez, le sinus de la face et l'appareil laryngo-trachéal.

Parus précédemment dans cette collection :

Chirurgie orthopédique, par Paul Berger, professeur à la Faculté de médecine, et Banzet, chef du laboratoire de médecine opératoire à la Faculté de Paris. Un volume in-8 grand-jésus de 624 pages, avec 489 figures dans le texte. . . . Prix **20** fr.

La Rhinoplastie, par Ch. Nélaton, agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien à l'hôpital Saint-Louis, et P. Ombredanne, ancien prosecteur à la Faculté, chirurgien des hôpitaux. Un vol. grand-jésus de 438 pages, avec 391 figures dans le texte. Prix **15** fr.

Chirurgie du système nerveux (crâne et encéphale, rachis et moelle, nerfs), par Georges Marion, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux. Un vol. grand-jésus de 530 pages, avec 320 figures dans le texte . . . . Prix **18** fr.

Chirurgie des organes génito-urinaires de l'homme, par Henri Hartmann, sous-directeur des travaux de médecine opératoire à la Faculté. Un vol. grand-jésus de 432 pages, avec 412 figures dans le texte . . . . Prix **15** fr.

Chirurgie de l'œil et de ses annexes, par Félix Terrien, ancien chef de clinique ophtalmologique à la Faculté de Paris. Un vol. grand-jésus de 440 pages, avec 311 figures dans le texte . . . . Prix **15** fr.

La Question sexuelle exposée aux adultes cultivés, par AUGUSTE FOREL, ancien professeur de psychiatrie à l'Université de Zurich. Un volume in-8 raisin de 612 pages, avec figures dans le texte et 2 planches en couleurs. Prix. . . . . . 10 fr.

Ce livre est l'un des plus étendus qui aient jamais été écrits sur la matière. Il ne compte pas moins de 600 pages, partagées en 19 chapitres, au cours desquels l'auteur envisage l'instinct sexuel, non seulement au point de vue de la physiologie et de la pathologie humaines, mais aussi au point de vue de la sociologie, de la morale scientifique, du droit pénal, de l'éducation, etc. Dans l'exécution de cet important travail, M. Forel s'est constamment inspiré de la méthode comparative (dont on méconnaît trop souvent, de nos jours, la naturelle prééminence dans le domaine des sciences organiques) et même de la méthode de filiation, dont l'usage a été tant préconisé par A. Comte pour l'étude de la sociologie. S'inspirant de cette loi biogénétique de Hæckel « que l'ontogénie ou l'évolution individuelle est un résumé rapide, une brève récapitulation de l'évolution phylogénique », notre auteur a toujours soin de comparer les résultats de l'étude de l'instinct sexuel chez les individus aux résultats de son étude dans l'évolution de l'espèce humaine et des espèces animales dont elle est dérivée.

L'ouvrage de M. Forel se distingue encore avantageusement par l'indépendance d'esprit dont il témoigne, et par un souverain mépris du convenu qui plaira aux libres penseurs. Le style en est souvent d'une crudité toute scientifique, mais qui n'a rien de commun, hâtons-nous de le dire, avec les allures polissonnes du langage des écrivains pornographiques.

TABLE DES MATIÈRES

I. La reproduction des êtres vivants. Histoire du germe. — II. L'évolution ou descendance des êtres vivants. — III. Conditions naturelles et mécanisme de l'accouplement humain. Grossesse. Caractères sexuels corrélatifs. — IV. L'appétit sexuel : chez l'homme, chez la femme, le flirt. — V. L'amour et les autres irradiations de l'appétit sexuel dans l'âme humaine. — VI. Ethnologie et histoire de la vie sexuelle de l'homme et du mariage. — VII. L'évolution sexuelle. — VIII. Pathologie sexuelle : pathologie des organes sexuels en général ; maladies vénériennes ; la psychopathologie sexuelle. — IX. Rôle de la suggestion dans la vie sexuelle. L'ivresse amoureuse. — X. La question sexuelle dans ses rapports avec l'argent et la propriété. Prostitution, proxénétisme et concubinage vénal. — XI. Influence du milieu dans la vie sexuelle. — XII. Religion et vie sexuelle. — XIII. Le droit dans la vie sexuelle. — XIV. La médecine et la vie sexuelle : prostitution, hygiène sexuelle rapports sexuels, hors mariage, conseils médicaux, moyens de régler et d'empêcher la conception, hygiène du mariage, de la grossesse, avis médicaux sur le mariage, secret médical, avortement artificiel, traitement des maladies sexuelles. — XV. Morale sexuelle. — XVI. La question sexuelle dans la po-

litique et dans l'économie politique. — XVII. La question sexuelle dans la pédagogie. — XVIII. La vie sexuelle dans l'art. — XIX. Coup d'œil rétrospectif et perspectives d'avenir.

Précis d'embryologie de l'homme et des vertébrés, par le professeur O. HERTWIG, directeur de l'Institut anatomo-biologique de l'Université de Berlin. Traduit sur la deuxième édition allemande par L. MERCIER, chef des travaux de zoologie à la Faculté des sciences de Nancy. Préface du professeur A. PRENANT. 1 vol. in-8 raisin de 532 pages, avec 373 figures en noir et en couleurs. Prix . . . . 15 fr.

Il appartenait à M. le professeur O. Hertwig, dont on connaît l'inimitable talent didactique, d'écrire un livre élémentaire d'embryologie, pour les débutants, pour les étudiants.

Les qualités maîtresses des autres ouvrages d'enseignement signés du distingué professeur, la clarté, la simplicité, la rigoureuse ordonnance des matériaux et cependant l'absence de sécheresse dans la description, ces qualités variées, qui sont portées à un si haut degré, notamment dans « La Cellule et les Tissus », se retrouvent ici. N'ayant rien perdu de leur valeur dans une transposition française faite par un traducteur habile et consciencieux, elles donneront toute satisfaction à l'esprit français, épris de limpidité, de logique et d'élégance.

L'ouvrage élémentaire, dont il paraît aujourd'hui une traduction française, est parfaitement de nature à fixer dans l'esprit du débutant les faits fondamentaux et les théories directrices de la science embryologique.

S'il ne dépasse pas le volume du *Traité d'embryologie* paru autrefois, malgré la masse énorme des travaux embryologiques publiés depuis cette époque, c'est que l'auteur, voulant mettre l'embryologie à la portée des débutants, a opéré une sélection sévère dans la foule des documents et n'a retenu que ceux qui sont véritablement intéressants et nouveaux, ne s'est arrêté qu'aux théories réellement directrices. Si ce manuel atteint presque le volume de l'ancien Traité, c'est que l'éminent professeur, écrivant pour des étudiants, a voulu, tout en conservant à son ouvrage la forme concise qui distingue toutes ses œuvres didactiques, donner cependant aux descriptions tout le développement nécessaire pour les faire bien comprendre. Ainsi adapté exactement aux besoins des lecteurs auxquels il s'adresse, ce livre élémentaire ne peut manquer d'avoir un légitime succès.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les premiers processus du développement et les enveloppes embryonnaires de l'œuf.

œuf ; les spermatozoïdes. — II. *Les phénomènes de maturation de la cellule-œuf et du spermatozoïde. Le processus de la fécondation.* — III. *Le processus de la segmentation jusqu'à la formation de la blastula.* — IV. *Théories physiologiques du développement et expérimentation* : théorie de l'idioplasma ; reproduction sexuelle et parthénogénèse : observations et expériences sur le rôle de la substance fondamentale dans l'organisation de l'embryon. — V. *Etude des feuillets germinatifs* : formation des feuillets germinatifs chez l'Amphioxus, les Amphibiens, les Poissons, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères. — VI. *Le développement des segments primordiaux, la formation de la substance conjonctive et du sang.* — VII. *Développement de la forme extérieure du corps du sac vitellin des Vertébrés et des enveloppes fœtales des Reptiles et des Oiseaux.* — VIII. *Enveloppes fœtales des Mammifères et de l'Homme.*

DEUXIÈME PARTIE

IX. *Organes dérivés du feuillet germinatif interne :* formation des orifices du canal intestinal ; différenciation du tube intestinal en segments distincts et formation des mesos ; développement des différents organes du tube digestif. — X. *Organes dérivés du feuillet germinatif moyen* : développement des muscles volontaires ; développement des organes génito-urinaires, rein précurseur et son canal, corps de Wolf, canal de Wolf, rein, canal de Müller, épithélium germinatif, ovaire, testicule, modification des diverses ébauches du système uro-génital, développement des organes génitaux externes, développement des capsules surrénales. — XI. *Organes dérivés du feuillet germinatif externe* : système nerveux central, système nerveux périphérique, sympathique, organes des sens. — XII. *Organes dérivés du mésenchyme* : système vasculaire, développement du cœur, du péricarde et du diaphragme, premiers stades du développement des gros troncs vasculaires, transformation du système artériel et du système veineux ; développement du squelette, squelette axial, squelette des membres.

L'Urine normale et pathologique (*Technique urologique appliquée au diagnostic*), par le docteur R. BRANDEIS. Un volume in-16 de 312 pages, avec 85 figures dans le texte et 4 planches hors texte en couleurs. Prix . . . . 4 fr.

L'auteur consacre un chapitre préliminaire aux notions de Chimie biologique, d'Histologie et de Physiologie, indispensables pour comprendre le fonctionnement de l'appareil urinaire.

Les éléments normaux et anormaux de l'urine sont ensuite étudiés au point de vue de leur origine, de leur recherche, de leur dosage, de leurs variations, de leur signification clinique.

La partie microscopique, très détaillée, permet la reconnaissance

facile des sédiments, grâce aux nombreuses figures intercalées dans le texte. L'épreuve du Bleu de Méthylène et de la Phloridzine, la Cryoscopie, la Toxicité urinaire rappelent au lecteur l'utilité que présentent, dans certains cas, ces méthodes accessoires d'exploration clinique.

L'essai clinique des calculs, la recherche des médicaments usuels dans l'urine, les fraudes commises par les simulateurs, sont l'objet de développements particuliers.

Enfin, une large place est consacrée à la Séméiologie urinaire : l'auteur s'attache à démontrer quelle source fertile de renseignements cliniques peut être une analyse méthodiquement interprétée.

En résumé, ce livre pratique se propose un double but : montrer au clinicien les précieuses indications que peut lui fournir une analyse d'urine pour édifier ou confirmer son diagnostic ; réunir pour le chimiste les méthodes analytiques rapides, sûres, vraiment scientifiques, dont l'exécution est rendue facile par des descriptions techniques détaillées et minutieuses.

A ce double titre, ce volume a sa place indiquée dans la bibliothèque du médecin, dans le laboratoire du pharmacien ou du chimiste.

BELOT. — **Traité de radiothérapie.** DEUXIÈME ÉDITION, revue et augmentée. Préface de M. BROCQ, médecin de l'hôpital Broca. Un vol. in-8° raisin de 628 pages, avec 28 figures dans le texte et 13 planches. Prix, cartonné . . . . 15 fr.

BEZANÇON (F.) et LABBÉ (M.). — **Traité d'hématologie.** 1 vol. in-8° grand-jésus de XX-960 pages, avec 126 figures et planches en couleurs, d'après les aquarelles de M. LABBÉ. Prix . . . . 25 fr.

BOUCHARD (Ch.).— **Traité de radiologie médicale.** publié par CH. BOUCHARD, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut. — Secrétaire de la rédaction : H. GUILLEMINOT. 1 vol. in-8° grand-jésus de 1100 pages, avec 357 figures et 7 planches hors texte. Prix. . . . . 30 fr.

EICHHORST. — **Traité de diagnostic médical.** Traduit et annoté sur la 4[e] édition allemande par les docteurs **A.-B Marfan**, agrégé de la Faculté, médecin des hôpitaux, et **Léon Bernard**, médecin des hôpitaux.

TROISIÈME ÉDITION FRANÇAISE, in-8° jésus de 880 pages, avec 288 figures en noir et en couleurs. Prix. . . . . . 20 fr.

FARABEUF (L.-H.) et VARNIER (Henri). — **Introduction à l'étude clinique et à la pratique des accouchements.** (Anatomie. Présentations et positions. Mécanisme. Toucher. Manœuvres. Extraction du siège. Version. Forceps.) Préface de M. le professeur A. PINARD. NOUVELLE ÉDITION, revue et corrigée par L.-H. FARABEUF. Un volume grand-jésus de 480 pages, avec 362 figures d'après les dessins originaux du professeur FARABEUF. Prix. . . . . 15 fr.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ANNALES DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE, commencées le 15 janvier 1874, paraissent le 15 de chaque mois, par numéros de 64 pages au moins. et forment chaque année 1 volume in-8 de 800 pages. — Prix de l'abonnement : 18 fr. pour Paris ; 20 fr. pour les départements ; 22 fr. pour les pays faisant partie de l'Union postale. Prix du numéro, 2 fr. ; prix du volume . . . . 18 fr.

ARCHIVES D'OPHTALMOLOGIE, paraissant tous les mois, par fascicules de 64 pages au moins. — Prix de l'abonnement : Paris, 20 fr. ; départements, 22 fr. ; Union postale, 23 fr. Prix du numéro. . . . . 2 fr.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE PARIS (6e série). Mensuels. *Ne paraissent pas pendant les vacances de la Société* (août et septembre). — Prix de l'abonnement : Paris et province, 14 fr. ; étranger, 17 fr. Prix du numéro . . . . 2 fr.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DE PÉDIATRIE DE PARIS. Mensuels. *Ne paraissent pas pendant les vacances de la Société* (août et septembre). — Prix de l'abonnement : 8 fr. pour la France ; 10 fr. pour l'étranger. Prix du numéro. . . 1 fr.

COMPTES RENDUS DE LA SOCIÉTÉ D'OBSTÉTRIQUE, DE GYNÉCOLOGIE ET DE PÆDIATRIE DE PARIS. Mensuels. *Ne paraissent pas pendant les vacances de la Société* (août et septembre). — Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France ; 17 fr. pour l'étranger. Prix du numéro 2 fr.

REVUE FRANÇAISE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE. Paraît chaque semaine, le lundi, par fascicules de 24 pages in-4 coquille. — Prix de l'abonnement : France docteurs, 6 fr. ; étudiants, 5 fr. ; étranger, 10 fr. Prix du numéro . . 10 cent.

REVUE MENSUELLE DES MALADIES DE L'ENFANCE commencée le 1er janvier 1883, paraît le 1er de chaque mois, par fascicules de 48 pages. — Prix de l'abonnement : 12 fr. pour Paris et les départements ; 14 fr. pour les pays faisant partie de l'Union postale. Prix du numéro . . . . 1 fr. 25

REVUE PRATIQUE D'OBSTÉTRIQUE ET DE PÆDIATRIE. — Prix de l'abonnement : 6 fr. pour Paris et les départements ; 8 fr. pour l'étranger. Prix du numéro . . . 75 cent.

REVUE DE STOMATOLOGIE, fondée en 1894, paraît tous les mois par fascicules de 48 pages. — Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France ; 12 fr. pour l'étranger. Prix du numéro . 1 fr.

G. STEINHEIL, Éditeur, 2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE

MANUEL
D'OPHTALMOLOGIE

PAR

le Docteur E. FUCHS

Professeur ordinaire d'Ophtalmologie à l'Université de Vienne

TROISIÈME ÉDITION FRANÇAISE

TRADUITE SUR LA DIXIÈME ÉDITION ALLEMANDE

par

Le Docteur L. LEPLAT — Oculiste à Liège.
Le Docteur C. LACOMPTE — Directeur de l'Institut Ophtalmique Librecht

PREMIER FASCICULE

Un volume in-8° raisin de 520 pages avec 200 figures

Ce fascicule contient un bon pour prendre livraison de la fin de l'ouvrage

Prix de l'ouvrage broché en deux fascicules. Prix. **24** francs

L'ouvrage complet paraîtra vers le 1er mars 1906. Il formera un volume d'environ 1000 pages avec 348 figures et ne sera vendu que cartonné au prix de. . . . . **25** francs

L'URINE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

Technique urologique appliquée au diagnostic

Par le Docteur R. BRANDEIS

Un volume petit in-16, de 312 pages, avec 85 figures dans le texte et 4 planches hors texte en couleurs. Prix. . . . . 4 francs.

Guide pour l'emploi de l'Électricité en médecine

PRINCIPALES APPLICATIONS de l'Électrothérapie et de la Radiothérapie

PAR

le Docteur H. GUILLEMINOT

Ancien chef du Laboratoire d'Electrobiologie
du Professeur Bouchard à l'Hôpital de la Charité.
Lauréat de l'Institut.

Un volume petit in-16. de 68 pages. Prix . . . . . **1 fr. 50**

